

ANNUAIRE
DE
L'UNIVERSITÉ LAVAL
POUR
L'ANNÉE ACADÉMIQUE
1877-78

Numéro 21.

QUÉBEC
TYPOGRAPHIE D'AUGUSTIN COTÉ ET C^o
1877

6

7

8

CALENDRIER POUR L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1877-78

Septembre.

- 1 Samedi.
- 2 DIMANCHE.
- 3 Lundi.—*Examen pour le B. es Arts et l'Inscription.*
- 4 Mardi.
- 5 Mercredi.
- 6 Jeudi.
- 7 Vendredi.—*Rentrés des élèves au Séminaire de Québec.*
- 8 Samedi.
- 9 DIMANCHE.
- 10 Lundi.
- 11 Mardi.—*Rentrés des pensionnaires de l'Université.*
- 12 Mercredi.—*Rentrés des facultés.—Certier arrive à Québec, 1435.*
- 13 Jeudi.—*Promulgation solennelle de la Bulle d'érection canonique de l'Université, 1876.*
- 14 Vendredi.
- 15 Samedi.
- 16 DIMANCHE.
- 17 Lundi.—*Prix du Prince de Galles, fondé 1860.*
- 18 Mardi.
- 19 Mercredi.—*Quatre-Temps.*
- 20 Jeudi.—*Inauguration de l'Université Laval, et pose de la première pierre du grand édifice, 1854.*
- 21 Vendredi.—*Quatre-Temps.*
- 22 Samedi.—*Quatre-Temps.—Ouverture de la retraite annuelle au Grand Séminaire de Québec.*
- 23 DIMANCHE.
- 24 Lundi.
- 25 Mardi.
- 26 Mercredi.—*Ouverture de la retraite annuelle au Petit Séminaire de Québec.*
- 27 Jeudi.
- 28 Vendredi.
- 29 Samedi.
- 30 DIMANCHE.—*Indulgence plénière et salut de St. MICHEL ARCHANGE à la chapelle du Séminaire.*

Octobre.

- 1 Lundi.—*Second incendie du Séminaire, 1705.—Erection du siège épiscopal de Québec, 1674.*
- 2 Mardi.
- 3 Mercredi.
- 4 Jeudi.
- 5 Vendredi.
- 6 Samedi.—*Prix Morrin, fondé 1863.*
- 7 DIMANCHE.
- 8 Lundi.
- 9 Mardi.—*Ouverture du Petit Séminaire de Québec, 1668.*
- 10 Mercredi.
- 11 Jeudi.
- 12 Vendredi.
- 13 Samedi.
- 14 DIMANCHE.
- 15 Lundi.
- 16 Mardi.
- 17 Mercredi.
- 18 Jeudi.
- 19 Vendredi.
- 20 Samedi.
- 21 DIMANCHE.
- 22 Lundi.
- 23 Mardi.
- 24 Mercredi.
- 25 Jeudi.
- 26 Vendredi.
- 27 Samedi.
- 28 DIMANCHE.
- 29 Lundi.
- 30 Mardi.
- 31 Mercredi.—*Jeûne.*

Novembre.

[Le Souverain Pontife Pie IX a accordé à perpétuité aux élèves de l'Université Laval et du Séminaire de Québec, une indulgence plénière, qui peut être gagnée dans le cours du mois de novembre, aux conditions ordinaires, pourvu que le jour de leur communion ils visitent la chapelle du Séminaire.]

- 1 Jeudi.—TOUSSAINT.—Fête d'obligation.
- 2 Vendredi.—Commemoration des Morts. [Voir Note 3^e page 8.]
- 3 Samedi.—Service funèbre pour les BIENFAITEURS à la chapelle du Séminaire.
- 4 DIMANCHE.—Indulgence plénière et salut de St. CHARLES à la chapelle du Séminaire.
- 5 Lundi.
- 6 Mardi.
- 7 Mercredi.
- 8 Jeudi.
- 9 Vendredi.
- 10 Samedi.
- 11 DIMANCHE.
- 12 Lundi.
- 13 Mardi.
- 14 Mercredi.
- 15 Jeudi.—Premier incendie du Séminaire, 1701.
- 16 Vendredi.
- 17 Samedi.
- 18 DIMANCHE.
- 19 Lundi.
- 20 Mardi.
- 21 Mercredi.
- 22 Jeudi.
- 23 Vendredi.
- 24 Samedi.
- 25 DIMANCHE.
- 26 Lundi.
- 27 Mardi.
- 28 Mercredi.
- 29 Jeudi.
- 30 Vendredi.

Décembre.

- 1 Samedi.
- 2 DIMANCHE.—I de l'Avent.
- 3 Lundi.
- 4 Mardi.
- 5 Mercredi.—Jeûne.
- 6 Jeudi.—Erection de la Congrégation du Petit Séminaire de Québec, 1767.
- 7 Vendredi.—Jeûne.
- 8 Samedi.—IMMACULÉE CONCEPTION.—Fête de l'Université.—Charte de l'Université octroyée par S. M. Victoria I, 1852.—Consécration de Mgr. de Laval, 1658.—Indulgence plénière et salut à la chapelle du Séminaire.
- 9 DIMANCHE.
- 10 Lundi.
- 11 Mardi.
- 12 Mercredi.—Jeûne.
- 13 Jeudi.
- 14 Vendredi.—Jeûne.
- 15 Samedi.
- 16 DIMANCHE.
- 17 Lundi.
- 18 Mardi.
- 19 Mercredi.—Quatre-Temps.
- 20 Jeudi.—Examens dans les facultés de Droit, de Médecine et des Arts.
- 21 Vendredi.—Quatre-Temps.
- 22 Samedi.—Quatre-Temps.
- 23 DIMANCHE.
- 24 Lundi.—Jeûne.
- 25 Mardi.—NOËL.
- 26 Mercredi.
- 27 Jeudi.—Vacances de Noël.—Ravage de vocation au Petit Séminaire.
- 28 Vendredi.
- 29 Samedi.
- 30 DIMANCHE.
- 31 Lundi.

1878.

Janvier.

- 1 Mardi.—CIRCONCISION.—Fête d'obligation.
- 2 Mercredi.
- 3 Jeudi.
- 4 Vendredi.
- 5 Samedi.
- 6 DIMANCHE.—EPIPHANIE.
- 7 Lundi.—Examens dans les facultés de Théologie et des Arts.
- 8 Mardi.—Retour des pensionnaires de l'Université.
- 9 Mercredi, Commencement du second terme.
- 10 Jeudi.
- 11 Vendredi.
- 12 Samedi.
- 13 DIMANCHE.
- 14 Lundi.—Affiliation du Grand Séminaire de Rimouski, 1869.
- 15 Mardi.
- 16 Mercredi.
- 17 Jeudi.
- 18 Vendredi.
- 19 Samedi.
- 20 DIMANCHE.
- 21 Lundi.
- 22 Mardi.
- 23 Mercredi.
- 24 Jeudi.
- 25 Vendredi.
- 26 Samedi.
- 27 DIMANCHE.
- 28 Lundi.
- 29 Mardi.—St. FRANÇOIS DE SALES.—Indulgence plénière, Grand-Messe et Vêpres à la chapelle du Séminaire.
- 30 Mercredi.—Examen Sémestriel du Petit Séminaire de Québec.—Affiliation du Grand Séminaire de Ste. Anne Lapointière, 1872.
- 31 Jeudi.

Février.

- 1 Vendredi.
- 2 Samedi.—PURIFICATION.—Indulgence plénière à la chapelle du Séminaire.
- 3 DIMANCHE.
- 4 Lundi.
- 5 Mardi.
- 6 Mercredi.
- 7 Jeudi.
- 8 Vendredi.
- 9 Samedi.
- 10 DIMANCHE.
- 11 Lundi.
- 12 Mardi.
- 13 Mercredi.
- 14 Jeudi.
- 15 Vendredi.
- 16 Samedi.
- 17 DIMANCHE.
- 18 Lundi.
- 19 Mardi.
- 20 Mercredi.
- 21 Jeudi.
- 22 Vendredi.
- 23 Samedi.
- 24 DIMANCHE.
- 25 Lundi.
- 26 Mardi.
- 27 Mercredi.
- 28 Jeudi.

Mars.

- 1 Vendredi.
- 2 Samedi.
- 3 DIMANCHE.
- 4 Lundi.
- 5 Mardi.
- 6 Mercredi. — LES CENDRES — [Voir Note 39 page 8.]
- 7 Jeudi. — [Les élèves en Médecine qui doivent subir leurs examens de Licence au terme de Pâques doivent présenter leur demande au Recteur avec le certificat d'examen de termes du Secrétaire.]
- 8 Vendredi.
- 9 Samedi.
- 10 DIMANCHE.
- 11 Lundi.
- 12 Mardi.
- 13 Mercredi. — Quatre-Temps.
- 14 Jeudi.
- 15 Vendredi. — Quatre-Temps.
- 16 Samedi. — Quatre-Temps.
- 17 DIMANCHE.
- 18 Lundi.
- 19 Mardi. — Consécration de Mgr. Taschereau, Visiteur de l'Université. — *Couvé.*
- 20 Mercredi.
- 21 Jeudi.
- 22 Vendredi.
- 23 Samedi.
- 24 DIMANCHE.
- 25 Lundi. — ANNONCIATION. — Fête d'obligation. — Incendie du Grand Séminaire, 1865.
- 26 Mardi. — Mandement de Mgr. de Laval pour l'établissement du Séminaire de Québec.
- 27 Mercredi. — Exposition des Quarante-Heures à la chapelle du Séminaire.
- 28 Jeudi.
- 29 Vendredi.
- 30 Samedi.
- 31 DIMANCHE. — Fondation des Médailles Dufferin à l'Université et au Petit Séminaire de Québec.

Avril.

- [Le Souverain Pontife Pie IX a accordé à perpétuité aux élèves de l'Université Laval et du Séminaire de Québec, une indulgence plénière. qui peut être gagnée dans le cours du mois d'avril, aux conditions ordinaires, pourvu que le jour de leur communion ils visitent la chapelle du Séminaire.]
- 1 Lundi. — [Publication des thèses pour l'examen du Doctorat en Théologie.]
 - 2 Mardi.
 - 3 Mercredi.
 - 4 Jeudi.
 - 5 Vendredi.
 - 6 Samedi.
 - 7 DIMANCHE.
 - 8 Lundi.
 - 9 Mardi.
 - 10 Mercredi. — Emplacement du Séminaire acheté, 1666.
 - 11 Jeudi.
 - 12 Vendredi. — Mgr. de Laval donne tous ses biens au Séminaire, 1680. — Découverte de l'Amérique par Colomb, 1492.
 - 13 Samedi.
 - 14 DIMANCHE.
 - 15 Lundi. — Examens dans les facultés de Droit, de Médecine et des Arts.
 - 16 Mardi.
 - 17 Mercredi. — Retraite préparatoire à la fête de Pâques pour les Universitaires — Affiliation du Petit Séminaire de Rimouski, 1872.
 - 18 Jeudi.
 - 19 Vendredi.
 - 20 Samedi.
 - 21 DIMANCHE. — PAQUES.
 - 22 Lundi. — Vacances de Pâques.
 - 23 Mardi.
 - 24 Mercredi.
 - 25 Jeudi.
 - 26 Vendredi.
 - 27 Samedi.
 - 28 DIMANCHE.
 - 29 Lundi. — Rentrée des pensionnaires de l'Université. — Examens dans les facultés de Théologie et des Arts.
 - 30 Mardi. — Naissance de Mgr. de Laval, 1622. — *Couvé.*

Mai.

- 1 Mercredi.—[Commencement du troisième terme.—Publication des thèses pour l'examen de la Licence en Théologie.]
- 2 Jeudi.
- 3 Vendredi.
- 4 Samedi.
- 5 DIMANCHE.—SAINTE-FAMILLE. Fête patronale du Séminaire de Québec.—Indulgence plénière et Salut à la chapelle du Séminaire.—Mort de M. L.-J. Casault, premier Recteur de l'Université, 1862.—Affiliation du Grand et du Petit Séminaires de Québec, et des Petits Séminaires ou Collèges de Nicolet, Ste. Thérèse de Blainville, Ste. Anne Lapocatière et des Trois-Rivières, 1863.
- 6 Lundi.—Mort de Mgr. de Laval, 1708.
- 7 Mardi.
- 8 Mercredi.
- 9 Jeudi.
- 10 Vendredi.
- 11 Samedi.
- 12 DIMANCHE.
- 13 Lundi.—Naissance de Pie IX, 1792. [Les élèves en Droit et en Médecine qui doivent subir leurs examens de Licence en juin, doivent présenter leur demande au Recteur, avec le certificat d'examens de termes du Secrétaire.]
- 14 Mardi.
- 15 Mercredi.—Institution canonique de l'Univ. Lav. par S.S. Pie IX, 1876.
- 16 Jeudi.
- 17 Vendredi.
- 18 Samedi.
- 19 DIMANCHE.
- 20 Lundi.
- 21 Mardi.
- 22 Mercredi.
- 23 Jeudi.—Bénédiction de la croix du dôme principal de l'Université, 1876
- 24 Vendredi.—Naissance de la Reine, 1819.—Congé à l'Université.
- 25 Samedi.
- 26 DIMANCHE.
- 27 Lundi.
- 28 Mardi.
- 29 Mercredi.
- 30 Jeudi.—ASCENSION.—Fête d'oblige.
- 31 Vendredi.

29 Samedi.—SS. PIERRE ET PAUL.—Fête d'obligation.

30 DIMANCHE.

Juin.

[Le Souverain Pontife Pie IX a accordé à perpétuité aux élèves de l'Université Laval et du Séminaire de Québec, une indulgence plénière, qui peut être gagnée dans le cours du mois de juin, aux conditions ordinaires, pourvu que le jour de leur communion ils visitent la chapelle du Séminaire.]

- 1 Samedi.—Composition pour les MÉDAILLES DUFFERIN à la F. de Droit et au Petit Sém. de Québec, et pour le PRIX SEWELL à la F. de Médecine.
- 2 DIMANCHE.
- 3 Lundi.
- 4 Mardi.
- 5 Mercredi.
- 6 Jeudi.
- 7 Vendredi.
- 8 Samedi.—Jeûne.
- 9 DIMANCHE.—PENTECÔTE.
- 10 Lundi.—Prix Demers, fondé 1875.
- 11 Mardi.
- 12 Mercredi.—Quatre-Temps.
- 13 Jeudi.
- 14 Vendredi.—Qt.-Tps.—Composition pour le PRIX MORRIN à la F. de M.
- 15 Samedi.—Qt.-Tps.—Bénédiction des édifices de l'Université par Mgr Horan, 1859.
- 16 DIMANCHE.—Examen de catéchisme au Petit Séminaire—Arrivée de Mgr. de Laval à Québec, 1659.
- 17 Lundi.—Examens pour la Licence et le Doctorat en Médecine.—Election de Pie IX, 1846.
- 18 Mardi.
- 19 Mercredi.
- 20 Jeudi.—Victoria, Reine d'Angleterre 1837.—Consécration solennelle de l'Université au S.-C. de Jésus, 1873.
- 21 Vendredi.—Cour. de Pie IX, 1846.
- 22 Samedi.
- 23 DIMANCHE.—Indulg. plén. et salut de St. Jean-Baptiste à la chap. du Sém.
- 24 Lundi.—ST. JEAN-BAPTISTE.—Congé.
- 25 Mardi.—Examens dans toutes les facultés.—Ière messe à Québec, 1615.
- 26 Mercredi.—Examens du Baccalauréat de Arts et de l'Inscription.
- 27 Jeudi.
- 28 Vendredi.—Jeûne.—Couronne de la Reine, 1837.—Service funèbre pour les anciens élèves à la chapelle du Séminaire.

Juillet.

- 1 Lundi.—*Distribution des Prix et des diplômes. — Inauguration de la Puissance du Canada, 1867.*
- 2 Mardi.—*Vacances d'été.*
- 3 Mercredi.—*ChAMPLAIN fonde Québec, 1608.*
- 4 Jeudi.
- 5 Vendredi.
- 6 Samedi.
- 7 DIMANCHE.
- 8 Lundi.
- 9 Mardi.
- 10 Mercredi.
- 11 Jeudi.
- 12 Vendredi.
- 13 Samedi.
- 14 DIMANCHE.—*DÉDICACE.*
- 15 Lundi.
- 16 Mardi.
- 17 Mercredi.
- 18 Jeudi.
- 19 Vendredi.
- 20 Samedi.
- 21 DIMANCHE.
- 22 Lundi.
- 23 Mardi.
- 24 Mercredi.
- 25 Jeudi.
- 26 Vendredi.
- 27 Samedi.
- 28 DIMANCHE.
- 29 Lundi.
- 30 Mardi.
- 31 Mercredi.

Août.

- 1 Jeudi.
- 2 Vendredi.
- 3 Samedi.
- 4 DIMANCHE.
- 5 Lundi.
- 6 Mardi.
- 7 Mercredi.
- 8 Jeudi.
- 9 Vendredi.
- 10 Samedi.
- 11 DIMANCHE.—*Fête patronale de Mgr. l'Archevêque, Visiteur de l'Université.*
- 12 Lundi.
- 13 Mardi.
- 14 Mercredi.
- 15 Jeudi.
- 16 Vendredi.
- 17 Samedi.
- 18 DIMANCHE.
- 19 Lundi.
- 20 Mardi.
- 21 Mercredi.
- 22 Jeudi.—*Approbation des Constitutions du Séminaire de Québec par Mgr. Briand, 1768. — Visite de S. A. R. le Prince de Galles à l'Université Laval, 1860.*
- 23 Vendredi.
- 24 Samedi.
- 25 DIMANCHE.
- 26 Lundi.
- 27 Mardi.—*Retraite ecclésiastique.*
- 28 Mercredi.
- 29 Jeudi.
- 30 Vendredi.
- 31 Samedi.

N. B.—1° La rentrée des facultés aura lieu mercredi, le 11 septembre 1878. Les pensionnaires doivent rentrer la veille. — Un examen pour l'Inscription et le Baccalauréat de Arts se fera le 2 septembre. — Les élèves pensionnaires du Petit Séminaire rentrent le 6 septembre.

2° Les cours vaquent les jours où l'on célèbre les fêtes suivantes : la fête du Recteur, la naissance de Mgr. de Laval, la naissance de la Reine, l'anniversaire du sacre ou de la translation et la fête patronale du Visiteur de l'Université, et la fête de saint Jean-Baptiste.

3° Le jour des Morts (2 novembre) et le Mercredi des Cendres (6 mars) il n'y a pas de cours durant les offices de la Cathédrale.

UNIVERSITÉ LAVAL.

—§—

CARDINAL PROTECTEUR.

SON ÉMINENCE LE CARDINAL

ALEXANDRE FRANCHI,

ARCHEVÊQUE DE THESSALONIQUE *in part. inf.*,

CARDINAL PRÊTRE DE LA SAINTE ÉGLISE ROMAINE

SOUS LE TITRE DE STE. MARIE IN TRASTEVERE,

PRÉFET GÉNÉRAL DE LA SACRÉE CONGRÉGATION DE LA PROPAGANDE.

CONSEIL SUPERIEUR

ÉTABLI PAR LA BULLE « INTER VARIAS SOLLICITUDINES » POUR
LA HAUTE SURVEILLANCE DE LA FOI ET DES MŒURS.

NN. SS. LES ÉVÊQUES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC.

1871

1872

1873

1874

1875

1876

1877

1878

1879

1880

1881

1882

1883

1884

1885

1886

1887

1888

1889

1890

1891

1892

1893

1894

1895

1896

1897

1898

1899

1900

PERSONNEL DE L'UNIVERSITÉ.

ANNÉE 1877-78.

VISITEUR.

SA GRACE MGR. ELZÉAR-ALEXANDRE TASCHEREAU, Archevêque de Québec.

RECTEUR.

M. THOMAS-ÉTIENNE HAMEL, Supérieur du Séminaire de Québec.

MEMBRES DU CONSEIL.

M. LOUIS BEAUDET, Directeur du Séminaire.

M. LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, Directeur du Séminaire.

L'honorable NAPOLÉON CASALT, Professeur à la Faculté de Droit.

ALFRED JACKSON, Écuyer, Professeur à la Faculté de Médecine.

JEAN-ÉTIENNE LANDRY, écuyer, Professeur à la Faculté de Médecine.

CHARLES-FRANÇOIS-STANISLAS LANGELIER, écuyer, Professeur à la Faculté de Droit.

- M. ADOLPHE-I.-I. LEGARÉ, Directeur du Séminaire.
M. CYRILLE-E. LEGARÉ, Directeur du Séminaire.
M. LOUIS-NAPOLÉON MAINGUI, Directeur du Séminaire.
M. MICHEL-ÉDOUARD MÉTHOT, Directeur du Séminaire.
M^{gr}. BENJAMIN PAQUET, Directeur du Séminaire.
M. LOUIS-HONORÉ PAQUET, Directeur du Séminaire.
M. PIERRE ROUSSEL, Directeur du Séminaire.
JAMES-ARTHUR SEWELL, écuyer, Professeur à la Faculté
de Médecine.
L'Honorable ULRIC-JOSEPH TESSIER, Professeur à la Faculté
de Droit.

SECRÉTAIRE DE L'UNIVERSITÉ.

M. PIERRE ROUSSEL.

ASSISTANT-SECRÉTAIRE.

M. JOSEPH-CLOVIS-K. LAFLAMME.

BIBLIOTHÉCAIRE.

M. MICHEL-ÉDOUARD MÉTHOT.

FACULTÉ DE THÉOLOGIE.

DOYEN.

Mgr. BENJAMIN PAQUET.

SECRETÉAIRE.

M. LOUIS-HONORÉ PAQUET.

PROFESSEURS.

- Mgr. BENJAMIN PAQUET, *Professeur titulaire*, Docteur en Théologie, Camérier Secret du Saint Père ; Professeur de Théologie morale.
- M. LOUIS-HONORÉ PAQUET, *Professeur titulaire*, Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie dogmatique.
- M. LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, *Professeur titulaire*, Docteur en Théologie ; Professeur d'Histoire ecclésiastique.
- M. MICHEL-ÉDOUARD MÉTHOT, *Professeur titulaire*, Maître ès Arts ; Professeur d'Écriture Sainte.
- M. PIERRE ROUSSEL, *Professeur titulaire*, Bachelier ès Arts ; Professeur de Théologie morale.
-

FACULTÉ DE DROIT.

DOYEN.

L'Honorable ULRIC-JOSEPH TESSIER.

SECRÉTAIRE.

EDMUND-JAMES FLYNN, *Écuyer*.

PROFESSEURS.

L'Honorable ULRIC-JOSEPH TESSIER, *Professeur titulaire*,
Docteur en Droit et Juge de la Cour du Banc de la Reine ;
Professeur de Procédure civile.—Résidence, 70 rue Saint-
Louis.

L'Honorable NAPOLEON CASAULT, *Professeur titulaire*, Doc-
teur en Droit et Juge de la Cour Supérieure ; Professeur
de droit Commercial et de Droit maritime.—Résidence, 9
rue De Salaberry.

CHARLES-FRANÇOIS-STANISLAS LANGELIER, *Écuyer*,
Professeur titulaire, Licencié en Droit ; Professeur de
Droit civil et de Droit administratif.—Résidence, 3 rue
du Parloir.

EDMUND-JAMES FLYNN, *Écuyer*, *Professeur titulaire*, Licen-
cié en Droit ; Professeur de Droit Romain.—Résidence,
10 rue Saint-Flavien.

RICHARD ALLEYN, *Écuyer*, *Professeur titulaire*, Conseil de
la Reine ; Professeur de Droit Criminel.—Résidence, 131
rue Sainte-Anne.

M. AUGUSTE-EUGÈNE AUBRY, *Professeur honoraire*, Docteur
en droit et Professeur à la Faculté d'Angers ; ancien Pro-
fesseur de Droit romain à l'Université Laval.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

—
DOYEN.

JAMES-ARTHUR SEWELL, *Écuyer.*

—
SECRÉTAIRE.

L.-J.-ALFRED SIMARD, *Écuyer.*

—
PROFESSEURS.

JAMES-ARTHUR SEWELL, *Écuyer, Professeur titulaire, Maître ès Arts et Docteur en Médecine ; Professeur de Pathologie interne et de Thérapeutique spéciale, et de Clinique interne à l'Hôtel-Dieu. — Résidence, 43 rue Sainte-Ursule.*

JEAN-ÉTIENNE LANDRY, *Écuyer, Professeur titulaire, Docteur en Médecine, Membre correspondant de la Société d'Anthropologie de Paris, Membre honoraire de la Société d'Émulation de Louvain ; Professeur de Pathologie externe et de Médecine opératoire théorique. — Résidence, 135 rue Sainte-Anne.*

ALFRED JACKSON, *Écuyer, Professeur titulaire, Docteur en Médecine ; Professeur de Tocologie, de Clinique externe à l'Hôtel-Dieu, et de la Clinique des accouchements. — Résidence, 14 rue Saint-Andrew.*

CHARLES-EUSÈBE LEMIEUX, *Écuyer, Professeur titulaire, Docteur en Médecine ; Professeur d'Anatomie descriptive et topographique, et de Clinique externe à l'Hôtel-Dieu. — Résidence, 23-25 rue Sainte-Ursule.*

FRANÇOIS-HUBERT-ALEXANDRE LARUE, *Écuyer, Professeur titulaire, Docteur en Médecine et Maître ès Arts,*

Membre correspondant de la Société Médicale de Louvain ; Professeur de Médecine Légale, de Toxicologie, d'Hygiène, d'Histologie, et de Clinique interne à l'Hôtel-Dieu.—Résidence, 128 rue Sainte-Anne.

JOSEPH-CHARLES TACHÉ, Écuyer, *Professeur titulaire*, Chevalier de la Légion d'Honneur ; Professeur de Physiologie.—Résidence, Ottawa.

LOUIS-JOSEPH-ALFRED SIMARD, Écuyer, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine ; Professeur de Pathologie générale, du cours spécial de Maladies des yeux et des oreilles, ainsi que de la Clinique de ces mêmes maladies au Dispensaire, et chargé du Cours de Physiologie.—Résidence, 46 rue Saint-Louis.

CHARLES VERGE, Écuyer, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine ; Professeur de Matière médicale et de Thérapeutique générale.—Résidence, 154 rue des Fossés.

LAURENT CATELLIER, Écuyer, *Professeur titulaire*, Docteur en Médecine ; Professeur d'Anatomie pratique, de Médecine opératoire pratique, et de Clinique externe à l'Hôpital de la Marine.—Résidence, Hôpital de la Marine.

FACULTÉ DES ARTS.

—
DOYEN

M. M.-E. MÉTHOT.

—
SECRÉTAIRE.

M. LOUIS BEAUDET.

—
PROFESSEURS.

- M. THOMAS-ÉTIENNE HAMEL, *Professeur titulaire*, Maître ès Arts ; Professeur de Physique.
- M. MICHEL-ÉDOUARD MÉTHOT, *Professeur titulaire*, Maître ès Arts ; Professeur de Littérature française.
- M. CYRILLE-ÉTIENNE LEGARÉ, *Professeur titulaire*, Maître ès Arts ; Professeur de Littérature latine.
- M. LOUIS BEAUDET, *Professeur titulaire*, Maître ès Arts ; Professeur de Littérature grecque.
- M. JOSEPH-CLOVIS-K. LAFLAMME, *Professeur titulaire*, Bachelier ès Arts et Docteur en Théologie ; Professeur de Minéralogie et de Géologie, et chargé des cours de Botanique et de Physique.
- FRANÇOIS-HUBERT-ALEXANDRE LARUE, *Écuyer, Professeur agrégé*, Maître ès Arts et Docteur en Médecine, Membre de plusieurs sociétés savantes ; Professeur de Chimie générale et de Chimie appliquée à l'industrie, à la métallurgie et à l'agriculture.
- Mgr. BENJAMIN PAQUET, *Professeur agrégé*, Bachelier ès Arts et Docteur en Théologie ; Professeur de Droit naturel.

- M. LOUIS-HONORÉ PAQUET, *Professeur agrégé*, Bachelier ès Arts et Docteur en Théologie ; Professeur de Théologie dogmatique en rapport avec les personnes du monde.
- LOUIS-JOSEPH-ALFRED SIMARD, *Écuyer, Professeur agrégé*, Docteur en Médecine ; Professeur de Zoologie, d'Anatomie et de Physiologie comparées.
- CHARLES-FRANÇOIS-STANISLAS LANGELIER, *Écuyer, Professeur agrégé*, Bachelier ès Arts et Licencié en Droit ; Professeur d'Economie politique.
- M. LOUIS-NAZAIRE BÉGIN, *Professeur agrégé*, Bachelier ès Arts et Docteur en Théologie ; Professeur d'Histoire ecclésiastique.
- M. LOUIS-JACQUES LANGIS, *Chargé de cours*, Bachelier ès Arts ; Professeur de Philosophie morale et intellectuelle.
- M. EDMOND MARCOUX, *Chargé de cours*, Bachelier ès Arts et Bachelier en Théologie ; Professeur de Mathématiques et d'Astronomie.
- M. THOMAS-STERRY HUNT, *Professeur honoraire*, Docteur ès Sciences, Membre de la Société royale de Londres, de l'Académie américaine des Arts et des Sciences, de l'Imp. Acad. Léopold Caroli, de la Société Géologique de France, Officier de l'Ordre de la Légion d'Honneur ; ancien Professeur de Chimie, de Minéralogie et de Géologie.

Curateur du Musée Numismatique,

M. A. RHÉAUME, A. B., T. L.

Curateur du Musée Zoologique.

M. F.-X. BÉLANGER.

Elèves et Etudiants durant l'année 1876-1877.

1^o FACULTÉ DE THÉOLOGIE. *

- MM. Alphonse Beaudet, *Québec*.
 François-Xavier Bélanger, T. B., *Québec*.
 Arthur Belleau, A. B., T. B., *Québec*.
 George Boulet, *Québec*.
 Joseph Bouliane, S. B., *Québec*.
 Joseph Brousseau, S. B., *Québec*.
 Arthur Caron, T. B., *Québec*.
 Jean Chaisson, A. B., T. L., *Charlottetown, P. E.*
 George Cicolari, *Kingston, Ont.*
 John Corbett, *Charlottetown, P. E.*
 Benjamin Dionne, *Québec*.
 François Faguy, A. B., *Québec*.
 Joseph Feuiltault, A. B., *Québec*.
 Louis Guérin, T. B., *Québec*.
 William Hamilton, T. B., *Charlottetown, P. E.*
 Thomas-P. Kelly, *Kingston, Ont.*
 Eloi Laliberté, *Québec*.
 Edouard Lamontagne, S. B., *Québec*.
 Jean-Baptiste Lamothe, *Saint-Jean, N. B.*
 Olivier Mathieu, S. B., T. L., *Québec*.
 Laughlin McDonald, T. B., *Charlottetown, P. E.*
 John McDonald, *Chatham*.
 Prosper Meunier, *Québec*.
 Elzéar Moisan, *Québec*.
 Olivier Moisan, *Québec*.
 Cyrille Noël, A. B., *Québec*.
 John O'Flaherty, *Saint-Jean, N. B.*
 Edouard Pagé, S. B., *Québec*.
 David Pampilon, L. B., *Québec*.
 Alfred Pâquet, S. B., *Québec*.
 Wenceslas Plaisance, *Québec*.
 Joseph Quinan, T. B., *Arichat, N. E.*
 Placide Roy, A. B., T. B., *Québec*.
 Louis Savard, A. B., *Québec*.
 Amédée-M. Tremblay, A. B., *Québec*.
 Edward Walker, T. D., *Charlottetown, P. E.*

* Les noms de lieux, dans la faculté de Théologie, indiquent les diocèses.

2° FACULTÉ DE DROIT.

- MM. Charles-Panet Angers, LL. B., *Québec*.
 Joseph-Edouard Boily, *Québec*.
 Joseph Bourassa, L. B., *Saint-Romuald*.
 Thomas Chapais, L. B., *Saint-Denis*, (en bas).
 François-Xavier Gosselin, A. B., *Saint-Laurent*, I. O.
 Archibald Cook, *Québec*.
 J.-B. Lamontagne, *Sainte-Flavie*.
 Joseph-Isaac Lavery, *Saint-Jean-Port-Joli*.
 Victor Livernois, A. B., LL. L., *Québec*.
 John-C. O'Donnell, *Québec*.
 Arsène Piché, *Saint-Pierre-les-Becque's*.
 Louis-Félix-Macaire Pinault, S. B., *Rimouski*.
 Charles-Eugène Pouliot, A. B., *Rivière-du-Loup*, (en bas).
 Joseph-Evariste Prince, A. B., *Somerset*.
 Louis-Joseph Riopel, *Québec*.
 Lawrence Stafford, LL. L., *Québec*.
- Edmund Alleyn, *Québec*.
 Charles-Louis-Alphonse Angers, *Malbaie*.
 Horace-F.-X. Archambault, *L'Assomption*.
 Arthur Audette, *Québec*.
 James-M. Bell, *Québec*.
 Edouard Burroughs, *Québec*.
 Thomas-Chase Casgrain, LL. L., *Windsor, Ont.*
 Alfred Cloutier, LL. L., *Québec*.
 Joseph-G. Couture, LL. B., *Saint-Charles*.
 Gustave De Léry, *Québec*.
 Louis-Gustave Dionne, LL. B., *Sainte-Anne Lapocatière*.
 Eugène Drolet, *Québec*.
 Jules-Joseph-Taschereau Frémont, *Québec*.
 Alexandre Gauvreau, *Québec*.
 Joseph-Louis-Napoléon Guindon, *Saint-Polycarpe*.
 Philéas-Michel Laberge, A. B., *Québec*.
 Urbain Lapointe, LL. L., *Québec*.
 Philippe Malouin, LL. L., *Québec*.
 Amédée Robitaille, LL. L., *Québec*.
 Cusack-Patrick Roney, *Aylmer*.
 Romuald-Maurice St. Jacques, *Saint-Hyacinthe*.

3° FACULTÉ DE MÉDECINE.

- MM. Eugène Bédard, M. B., *Lotbinière*.
 Marie-Tancrède-Edouard Belleau, S. B., *Saint-Michel*.
 Joseph-Eusèbe Bergeron, L. B., *St Antoine de Tilly*.
 Pierre Blanchet, M. B., *Saint-Jean-Port-Joli*.
 Charles Couture, L. B., *Saint-Bernard*.
 Louis-Samuel-Alfred De la Chevrotière, A. B., *Lotbinière*.
 Philippe Dubé, *Québec*.
 Pierre-Alexandre Gauvreau, *Rimouski*.

MM. François-Xavier Gosselin, M. B., *Saint-Charles, Riv. Boyer.*
 Jean-Felix Landry, A. B., *Carleton.*
 Joseph Langlois, M. B., *Lotbinière.*
 Joseph-George-Charles Lespérance, E. B., M. L., *Québec.*
 Abraham Paradis, L. B., *Ancienne-Lorelle.*
 Adjudor Samson, L. B., M. B., *Lévis.*
 Hypolite Sirois, A. B., M. B., *Saint-André.*
 William Verge, A. B., *Carleton.*

Samuel Alain, *Québec.*
 Antoine-Emmanuel Belleau, M. D., *Québec.*
 Louis-Octavien-Maxime Bellemare, M. B., *Yamachiche.*
 Joseph-E. Bolduc, *Québec.*
 Pierre-H. Brassard, *Saint-Catixte de Somerset.*
 Edouard-Odina Cloutier, *Québec.*
 Peter Conroy, M. B., *Tignish, P. E.*
 Charles Côté, M. B., *Québec.*
 Louis Crépault, M. L., *Québec.*
 Patrick-P. Delaney, M. B., *Iles de la Madeleine.*
 Chaussegros DeLéry, *Québec.*
 Eugène-Pierre-Adjudor Dorval, *Québec.*
 Joseph-Emmanuel Fournier, *Saint-Jérôme.*
 Joseph-George Fréchette, M. L., *Saint-Nicholas.*
 Léon-Achille Gauvreau, M. B., *Québec.*
 Charles-Narcisse Gauvreau, *Québec.*
 Louis-Antoin Génereux, *Québec.*
 Stanislas-Zéphirin Giasson, *L'Islet.*
 Joseph-Dominique-Ernest Girard, M. B., *L'Île-Verte.*
 Joseph Godbout, M. L., *Lambton.*
 George-Stanislas Grégoire, M. L., *Lévis.*
 Simon Grenier, M. B., *New Port, Gaspé.*
 Timoléon Hamelin, *Saint-Barthélemi.*
 Joseph-Melvin Hyde, *Isle la Motte, Vermont.*
 Ls.-Jos -Prosper-Adhémar Jeannotte, M. L., *Saint-Marc.*
 Israël Joncas, M. B., *Saint-Thomas.*
 Gabriel-Aimé Lacerte, *Baie Du Febvre.*
 Louis-Noël-Emile Lacoursière, M. D., *Ste.-Geneviève de Batiscan.*
 George-Léonide La Forest, *Frédéricton, N. B.*
 Thomas Lambert, *Saint-Jean-Chrysostôme.*
 Joseph-Frs.-Xav.-Paradis Lavoie, M. D., *Québec.*
 Alphonse Letellier de Saint-Just, M. L., *Rivière-Quelle.*
 Alphonse Méthot, M. B., *Sainte-Anne de la Pérade.*
 Edouard Morin, M. B., *Québec.*
 Louis-Urbain-Léon-Joseph-Aurèle Noël, M. B., *Lotbinière.*
 Alexandre Ouimet, *Québec.*
 Hercule Poisson, M. D., *Gentilly.*
 Roméo Poisson, *Saint-Christophe d'Arthabaska.*
 Arthur-Frédéric Poulin, M. L., *Sainte-Famille, I. O.*
 Edmond Pourtier, *Québec.*
 Aloysius-Peter Renneker, *Cincinnati, Ohio.*
 Joseph-Arthur Rochette, *Québec.*
 Henri-Philippe Rouleau, M. B., *Saint-Grégoire.*
 Narcisse-Emile Roy, *Québec.*

- MM. Victor Sanfaçon, *Québec*.
 Emile-Joseph Sirois, *Saint-André*.
 Alfred-Joseph Soulard, *Québec*.
 Joseph Sylvain, *Beauport*.
 Henri Trudel, M. B., *Ste-Geneviève de Batiscan*.
 Gaspard Turcot, M. B., *Saint-Ilyacinthe*.
 Joseph-Henri-Edmond Veilleux, *Gentilly*.
 Arthur Vincelette, M. B., *Canardière*.
 Arthur-Alfred Watters, M. B., *Québec*.
 Lewis-James Wright, *Québec*.

ETUDIANTS EN PHARMACIE.

- MM. Aurélius Beaulieu, *Québec*.
 Wilfrid Brunet, *Québec*.
 Gustave Casgrain, *L'Islet*.
 Jules Dorion, *Québec*.
 Philippe Fournier, *Québec*.
 Fortunat Gauvreau, *Québec*.
 Théophile Lortie, *Québec*.
 Paul-H. Mathie, *Québec*.
 Samuel-George Mitchell, *Québec*.
 Léandre-Ubalde Renaud, *Québec*.
 Emile Rouleau, *Québec*.

4^e FACULTÉ DES ARTS.

- MM. Thomas Barry, *Nebraska*.
 Joseph Beaudouin, *Broughton*.
 Eugène Belleau, *Québec*.
 George Bellerive, *Québec*.
 Edmond Bernier, *Saint-Charles*.
 William Blagdon, *Québec*.
 Paul Blouin, *Québec*.
 Edouard Bouffard, *Saint-Laurent, I. O.*
 Herménégilde Bouffard, S. B., *Saint-Laurent, I. O.*
 Charles Boulay, *Québec*.
 Onésiphore Cantin, *Lévis*.
 John-F.-X. Carey, *Québec*.
 Victor Charland, L. B., *Lévis*.
 Joseph Chouinard, *Québec*.
 Célestin Côté, *L'Ange-Gardien*.
 Joseph Dallaire, *Saint-Charles*.
 Pierre D'Auteuil, *Rivière-ouelle*.
 Elzéar Delamare, *Hebertville*.
 William Delaney, *Iles de la Madeleine*.
 Edmond Desrochers, *Sainte-Croix*.
 Joseph Dugal, *Québec*.
 Jean-Baptiste-Couillard Dupuis, *Saint-Thomas*.
 Maxime Fillion, *Saint-Bernard*.
 Adalbert Fontaine, *Saint-Jacques, Montcalm*.
 Honoré Fréchette, *Saint-Nicholas*.

- MM. Louis Gagnon, *Sainte-Anne du Saguenay*.
 Octave Gagnon, *Québec*.
 Alphons Garneau, *Québec*.
 Eugène Gauvreau, A. B., *Québec*.
 Arthur Gouin, *Grondines*.
 Charles Gouin, *Grondines*.
 Henri Gouin, A. B., *Batiscan*.
 William Grant, *Charlottetown, P. E.*
 Arthur Hébert, *Québec*.
 Elzéar Hudon, *Saint-Antoine*.
 Phileas Laberge, A. B., *Québec*.
 Alexandre Lafrance, *Charlesbourg*.
 Alfred Langlois, *Sainte-Clair*.
 George Lemay, L. B., *Saint-Boniface, Manitoba*.
 Alphonse Lemieux, A. B., *Québec*.
 Gilbert Lemieux, A. B., *Lévis*.
 Joseph Lemieux, *Chicoutimi*.
 Arthur Marchand, *Saint-André*.
 Alphonse Marcoux, *Saint-Charles*.
 Odilon Marois, *Québec*.
 Pierre Martineau, *Saint-François, (Rivière du Sud)*.
 Norman McDonald, *Charlottetown, P. E.*
 Philippe Panet, *Québec*.
 Louis Pâquet, *Saint-Nicholas*.
 George Paquin, *Portneuf*.
 Edmond Paradis, S. B., *Québec*.
 François-Xavier Paradis, *Québec*.
 Louis Paradis, *Sainte-Foye*.
 Joseph Rochette, *Québec*.
 Joseph Rouleau, *Saint-Laurent, I. O.*
 Achille Routier, *Saint-Sylvestre*.
 Joseph-Edmond Roy, L. B., *Lévis*.
 Joseph Savard, A. B., *Québec*.
 Arthur Scott, *Saint-Nicholas*.
 John Seubert, *Menasha, Wis.*
 Elzéar Taschereau, *Rivière du Loup, en bas*.
 Joseph Turcotte, L. B., *Saint-Jean, I. O.*
 Arthur Vaillancourt, *Québec*.
 Joseph Valin, *Saint-Augustin*.
 Samuel Alain, *Québec*.
 Eugène Bédard, *Lotbinière*.
 Edouard Belleau, *Saint-Michel*.
 Maxime Bellemare, *Yamachiche*.
 Pierre Brassard, *Somerset*.
 Gustave Casgrain, *L'Îlet*.
 Odina Cloutier, *Québec*.
 Alfred De la Chevrotière, *Lotbinière*.
 Chaussegros DeLéry, *Québec*.
 Achille Dorion, *Montreal*.
 Jules Dorion, *Québec*.
 Emmanuel Fournier, *Saint-Jérôme*.
 Philippe Fournier, *Québec*.

- MM. Fortunat Gauvreau, *Québec*.
Narcisse Gauvreau, *Québec*.
Pierre Gauvreau, *Rimouski*.
Louis-A. Gèneveux, *Québec*.
Stanislas-Zéphirin Giassou, *L'Islet*.
Ernest Girard, *L'Île Verte*.
Simon Grenier, *New Port, Gaspé*.
Timoléon Hamelin, *Saint-Barthélemi*.
Melvin Hyde, *Île la Motte, Vermont*.
Aimé Lacerte, *Baie du Febvre*.
George La Forest, *Frédéricton, N. B.*
Félix Landry, *Carleton*.
Théophile Lortie, *Québec*.
Paul-H. Mathie, *Québec*.
Samuel Mitchell, *Québec*.
Charles Morency, *Levis*.
Abraham Parais, *Ancienne-Lorelle*.
William Polette, *Les Trois-Rivières*.
Léandre Renaud, *Québec*.
Aloysius Renneker, *Cincinnati, Ohio*.
Joseph Rochette, *Québec*.
Emile Rouleau, *Québec*.
Philippe Rouleau, *Saint-Grégoire*.
Narcisse Roy, *Québec*.
Victor Sanfaçon, *Québec*.
Emile Sirois, *Saint-André*.
Alfred Soulard, *Québec*.
Henri Veilleux, *Gentilly*.
William Verge, *Carleton*.

COLLÈGES AFFILIÉS.

Pour être affilié à l'Université Laval, un collège doit 1° enseigner au moins les matières nécessaires pour mettre les élèves en état de se présenter aux épreuves du Baccalauréat et de l'Inscription dans la faculté des Arts ; 2° exiger, comme sanction générale, que ses élèves subissent l'examen des Lettres après le Rhétorique, et l'examen des Sciences et de la Philosophie, après les deux années de Philosophie.

LE PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC, *Québec*.—Supérieur, Très-Révérénd M. Thomas-Etienne Hamel, A. M.

LE SÉMINAIRE DE NICOLET, *Nicolet*.—Supérieur, Très-Révérénd M. Thomas Caron, V. G.

LE COLLÈGE DE SAINTE-ANNE, *Sainte-Anne Lapocatière*.—Supérieur, Très-Révérénd M. Chs.-Edouard Poiré.

LE PETIT SÉMINAIRE DE SAINTE-THÉRÈSE, *Sainte-Thérèse de Blainville*.—Supérieur, Révérend M. Antonin Nantel, A. M., V. F.

LE SÉMINAIRE DES TROIS-RIVIÈRES, *Les Trois-Rivières*.—Supérieur, Très-Révérénd M. Olivier Caron, V. G.

LE PETIT SÉMINAIRE DE SAINT-GERMAIN DE RIMOUSKI, *Rimouski*.—Directeur, Révérend M. Jos.-Uctave Simard.

LE PETIT SÉMINAIRE DE CHICOUTIMI, *Chicoutimi*.—Supérieur, Très-Révérénd M. Dominique Racine, V. G.

GRANDS SÉMINAIRES AFFILIÉS.

L'affiliation des Grands Séminaires à l'Université Laval consiste dans l'acceptation par l'Évêque du diocèse de certains points fondamentaux qui servent de base à l'obtention des degrés en Théologie. Les élèves des Grands Séminaires affiliés peuvent obtenir le titre de Bachelier en Théologie en subissant avec succès un certain nombre d'examens trimestriels dans leur propre Grand Séminaire.

LE GRAND SÉMINAIRE DE QUÉBEC, comprenant tous les étudiants en Théologie qui sont sous sa juridiction ou qui en suivent les cours.—*Québec*.

LE GRAND SÉMINAIRE DU COLLÈGE DE SAINTE-ANNE.—*Sainte-Anne Lapocatière*.

LE GRAND SÉMINAIRE DE SAINT-GERMAIN DE RIMOUSKI.—*Rimouski*.

Cours des facultés durant l'année 1877-78.

COURS DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE (1877-78).

PREMIER TERME.

- M. M.-E. MÉTHOT.—*De Sacramentis in genere. De Baptismo. De Eucharistia. De Extrema Unctione. De Ordine.*—5 h. P. M. Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi.
- M. L.-H. PAQUET.—*De Sacramentis in genere.*—10 $\frac{1}{2}$ h. A. M. Lundi, Mardi, Vendredi ; 5 h. P. M. Samedi.
- M. L.-N. BÉGIN.—*De Eucharistia.*—8 $\frac{1}{2}$ h. P. M. Lundi ; 10 $\frac{1}{2}$ h. A. M. Mercredi, Samedi.
- M. C.-E. LEGARÉ.—*Selecta e Sanctis Evangelii.*—8 $\frac{1}{2}$ h. P. M. Dimanche, Mercredi.
- M. A.-A. BLAIS.—Droit canonique.—8 h. A. M. Mardi, Vendredi.
- M. A. PAPINEAU.—Histoire ecclésiastique : *A sæculo quarto usque ad sæculum octavum.*—8 $\frac{1}{2}$ h. P. M. Mardi, Vendredi.
- N. B. Le Dimanche, à 5 h. P. M., Conférence spirituelle.
Le Jeudi, à 10 $\frac{1}{2}$ h. A. M., Conférence sur le Rituel ou Leçon de déclamation.

SECOND TERME.

- M. M.-E. MÉTHOT.—*De Matrimonio.*—5 h. P. M. Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi.
- M. L.-H. PAQUET.—*De Sacramentis in genere.*—10 $\frac{1}{2}$ h. A. M. Lundi, Mardi, Vendredi ; 5 h. P. M. Samedi.
- M. L.-N. BÉGIN.—*De Eucharistia.*—8 $\frac{1}{2}$ h. P. M. Lundi ; 10 $\frac{1}{2}$ h. A. M. Mercredi, Samedi.
- M. C.-E. LEGARÉ.—*Selecta e Sanctis Evangelii.*—8 $\frac{1}{2}$ h. P. M. Dimanche, Mercredi.
- M. A.-A. BLAIS.—Droit canonique.—8 h. A. M. Mardi, Vendredi.

M. A. PAPINEAU.—Histoire ecclésiastique : *A sæculo quarto usque ad sæculum octavum.*—8½ h. P. M.
Mardi, Vendredi.

N. B. Le Dimanche, à 5 h. P. M., Conférence spirituelle.
Le Jeudi, à 10¼ h. A. M., Conférence sur le Rituel
ou Leçon de déclamation.

TROISIÈME TERME.

M. M.-E. MÉTHOT.—*De Matrimonio.*—5 h. P. M. Lundi,
Mardi, Mercredi, Vendredi.

M. L.-H. PAQUET.—*De Matrimonio Christiano.*—10¼ h. A. M.
Lundi, Mardi, Vendredi ; 5 h. P. M.
Samedi.

M. L.-N. BÉGIN. — *De Baptismo. De Confirmatione. De Ex-*
trema Unctione. De Ordine.—8¼ h. P. M.
Lundi ; 10¼ h. A. M. Mercredi, Samedi.

M. C.-E. LEGARÉ.—*Selecta e Sanctis Evangeliiis.*—8½ h. P. M.
Dimanche, Mercredi.

M. A.-A. BLAIS.—Droit Canonique.—8 h. A. M. Mardi, Ven-
dredi.

M. A. PAPINEAU.—Histoire ecclésiastique : *A sæculo quarto usque ad sæculum octavum.*—8½ h. P. M.
Mardi, Vendredi.

N. B. Le Dimanche, à 5 h. P. M., Conférence spirituelle.

COURS DE LA FACULTÉ DE DROIT (1877-78).

PREMIER TERME.

M. LANGELIER.—Droit civil	-----	8	h. A. M.
M. FLYNN. —Droit romain	-----	9	h. A. M.
M. TESSIER. —Procédure	-----	4½	h. P. M.

SECOND TERME.

M. LANGELIER.—Droit civil	-----	8	h. A. M.
M. CASALT. —Droit commercial. (Février)	-----	9	h. A. M.
M. TESSIER. —Procédure (jusqu'en Mars)	-----	4½	h. P. M.
M. FLYNN. —Droit romain	-----	4½	h. P. M.

TROISIÈME TERME.

M. LANGELIER.—Droit civil - - - - -	8 h A. M.
M. CASAULT. —Droit maritime - - - - -	9 h. A. M.
M. FLYNN. —Droit romain - - - - -	4½ h. P. M.

COURS DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE (1877-78).

PREMIER TERME.

- M. CATELLIER.—Clinique externe (Hôpital de la Marine).—8 h.
A. M. Mardi, Jeudi, Samedi, jusqu'au 1^{er}
Novembre.
- M. SIMARD.—Maladies des yeux et des oreilles.—8 h. A. M.
Lundi, Mercredi, Vendredi, jusqu'au 1^{er}
Nov. ; de 9 h. A. M. à 10 h. 20 m.,
Mercredi, Samedi, depuis le 1^{er} Nov., au
1^{er} Déc.
- M. SIMARD.—Pathologie générale.—9 h A. M. tous les jours
jusqu'au 1^{er} Nov. ; 8 h. A. M. tous les
jours depuis le 1^{er} Nov.
- M. LEMIEUX.—Clinique externe (Hôtel-Dieu).—9½ h. A. M.
tous les Mardis (Sept., Oct.).
- M. SEWELL.—Clinique interne (Hôtel-Dieu).—9½ h. A. M.
Lundi, Mercredi, Vendredi (Sept.).
- M. LARUE.—Clinique interne (Hôtel-Dieu).—9½ h. A. M.
tous les jours excepté les Mardis (Oct.).
- M. JACKSON.—Clinique externe (Hôtel-Dieu).—9¼ h. A. M.
Mardi, Vendredi (Nov., Déc.).
- M. LEMIEUX.—Anatomie descriptive.—11 h. A. M. tous les
jours.
- M. CATELLIER.—Anatomie pratique.—1½ à 3½ h. P. M. tous
les jours depuis le 15 Nov.
- M. SIMARD.—Clinique ophthalmologique et otologique (Dispen-
saire).—2 h. P. M. tous les Jeudis.
- M. LARUE.—Médecine légale.—3 h. P. M., Lundi, Mercredi,
Vendredi, Samedi.
- M. SEWELL.—Pathologie interne —4 h. P. M. tous les jours.
- M. LANDRY.—Pathologie externe.—5 h. P. M. tous les jours.

- M. JACKSON.—Clinique de Tocologie (Hospice de la Miséricorde).
—Avertissement spécial à chaque fois.
N. B. Il y a clinique au Dispensaire tous les jours à 1 h.
P. M.—Pour la Chimie, voir *Faculté des Arts*.

DEUXIÈME TERME.

- M. LANDRY.—Pathologie externe et Médecine opératoire.—8 h.
A. M. tous les jours jusqu'au 20 Février.
- M. SIMARD.—Physiologie.—9 h. A. M. tous les jours.
- M. LEMIEUX.—Clinique externe (Hôtel-Dieu).—9½ h. A. M. Mardi
et Vendredi (Jan., Fév.).
- M. JACKSON.—Clinique externe (Hôtel-Dieu).—9½ h. A. M.
Mardi, Vendredi (Mars, Avril).
- M. SEWELL.—Clinique interne (Hôtel-Dieu).—9½ h. A. M.
Lundi, Mercredi, Jeudi, Samedi (Janvier).
- M. LARUE.—Clinique interne (Hôtel-Dieu).—9½ h. A. M.
Lundi, Mercredi, Jeudi, Samedi; 10½ h.
A. M. Mardi, Vendredi (Février).
- M. LEMIEUX.—Anatomie descriptive.—11 h. A. M. tous les
jours jusqu'au 20 Février.
- M. LARUE.—Histologie.—11 h. A. M. tous les jours depuis le
20 Février.
- M. CATELLIER.—Anatomie pratique.—1½ h à 3½ h. P. M. tous
les jours jusqu'au 20 Mars.
- M. CATELLIER.—Médecine opératoire pratique.—1½ à 3½ h.
P. M. tous les jours, excepté les Jedis,
du 20 Mars au 5 Avril.
- M. SIMARD.—Clinique ophthalmologique et otologique (Dispen-
saire).—2 h P. M. tous les Jedis.
- M. SEWELL.—Pathologie interne.—4 h. P. M. tous les jours
jusqu'au 20 Février.
- M. VERGE.—Matière médicale.—4 h. P. M. tous les jours
depuis le 1^{er} Mars.
- M. JACKSON.—Tocologie.—5 h. P. M. tous les jours.
- M. JACKSON.—Clinique de Tocologie (Hosp. de la Miséricorde).
—Avertissement spécial à chaque fois.
N. B. Il y a Clinique au Dispensaire tous les jours à 1 h.
P. M.—Pour la Chimie, voir *Faculté des Arts*.

TROISIÈME TERME.

- M. CATELLIER.—Clinique externe (Hôp. de la Marine).—8 h.
A. M. Lundi, Mercredi, Vendredi (Mai, Juin).
- M. LEMIEUX.—Clinique externe (Hôtel-Dieu).—9½ h. A. M.
tous les Mardis (Mai, Juin).
- M. SEWELL.—Clinique interne (Hôtel-Dieu).—9½ h. A. M.
Lundi, Mercredi, Vendredi (Mai).
- M. LARUE.—Clinique interne (Hôtel-Dieu).—9½ h. A. M.
Lundi, Mercredi, Vendredi, Samedi (Juin).
- M. LARUE.—Histologie.—11 h. A. M. Lundi, Mercredi, Ven-
dredi.
- M. LARUE.—Hygiène.—11 h. A. M. Mardi, Jeudi, Samedi.
- M. VERGE.—Matière médicale.—4 h. P. M. tous les jours.
- M. JACKSON.—Tocologie.—5 h. P. M. tous les jours, excepté
les Jeudis.
- M. JACKSON.—Clinique de Tocologie (Hosp. de la Miséricorde).
—Avertissement spécial à chaque fois.
- N. B. Il y a Clinique au Dispensaire tous les jours à 1 h.
P. M.—Pour la Botanique, voir *Faculté des Arts*.

COURS DE LA FACULTÉ DES ARTS (1877-78).

PREMIER TERME.

- M. LAFLAMME.—Physique.—8 h. A. M. tous les jours jusqu'au
1^{er} Novembre ; 2 h. P. M. tous les jours,
excepté le Jeudi, après le 1^{er} Novembre.
- M. MARCOUX.—Arithmétique et Algèbre.—8 h. A. M. tous les
jours.
- M. LARUE.—Chimie inorganique.—2 h. P. M. tous les jours,
excepté le Jeudi, jusqu'au 1^{er} Novembre ;
9 h. A. M. tous les jours, excepté le Jeudi,
après le 1^{er} Novembre.
- M. LANGIS.—Philosophie : Logique.—2 h. P. M. tous les
jours, excepté le Jeudi.

SECOND TERME.

M. LARUE.—Chimie organique.—8 h. A. M. Lundi, Mercredi, Vendredi.

M. LANGIS.—Métaphysique.—8 h. A. M. tous les jours.

M. LAFLAMME.—Minéralogie et Géologie.—8 h. A. M. Mardi, Jeudi, Samedi.

M. MARCOUX.—Géométrie.—2 h. P. M. tous les jours, excepté le Jeudi.

M. LANGIS.—Philosophie morale.—2 h. P. M. tous les jours, excepté le Jeudi.

N. B. Il se donnera dans ce terme un cours de Droit public de l'Eglise. Les jours et les heures, seront indiqués dans le temps.

TROISIÈME TERME.

M. LAFLAMME.—Botanique.—8 h. A. M. tous les jours (excepté le Jeudi après le 1^{er} de Mai).

M. MARCOUX.—Géométrie et Trigonométrie.—8 h. A. M. tous les jours (excepté le Jeudi après le 1^{er} de Mai).

M. LANGIS.—Métaphysique et Morale.—2 h. P. M. tous les jours, excepté le Jeudi.

M. MARCOUX.—Astronomie.—2 h. P. M. tous les jours, excepté le Jeudi.

**Cours que les Elèves doivent suivre pendant l'année
1877-78.**

FACULTÉ DE DROIT.

Première année.—Droit romain ; Droit civil.

Seconde et troisième année.—Droit civil ; Procédure ; Droit commercial et maritime.

FACULTÉ DE MÉDECINE.

Première année.—Chimie, Botanique, Anatomie descriptive et pratique, Histologie, Physiologie et Hygiène.—N. B. Les élèves admis à l'étude au printemps doivent de plus suivre la Matière médicale.

Deuxième année.—Chimie, Botanique, Anatomie descriptive et pratique, Histologie, Hygiène, Physiologie, Pathologie générale et Matière médicale.—N. B. Les élèves admis à l'étude au printemps doivent de plus suivre la Tocologie et les Cliniques du troisième terme.

Troisième année.—Matière médicale, Pathologie interne et externe, Médecine légale, Tocologie, Médecine opératoire pratique, Clinique interne, externe, ophthalmologique et otologique, et des accouchements.

Quatrième année.—Matière médicale, Pathologie interne et externe, Médecine légale, Tocologie, Médecine opératoire-pratique, Clinique interne, externe, ophthalmologique et otologique, et des accouchements.

REMARQUES.—1° Les cours sont obligatoires, dans l'ordre indiqué, pour tous les étudiants, élèves ou non élèves ; cet ordre ne peut être enfreint sans une permission expresse du Recteur. 2° Tous les étudiants sont obligés de subir les examens trimestriels sur ces cours. 3° Les élèves en Droit et en Médecine suivent au moins une fois en leur entier les cours publics de la faculté des Arts.

GRADUÉS DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

DEPUIS SA FONDATION JUSQU'À JUILLET 1877.

BACHELIERS.

1^o BACHELIERS ÈS SCIENCES. *

MESSIEURS

- 1856— Jean Delège.
Hammond Gowen.
1859— Hubert Beaudet.
Charles-A. Delège.
Narcisse Fortier.
François Gagné.
1861— Auguste Laverdière.
Hilaire Marceau.
Raphael Danis.
1862— Honoré Constantin.
O.-C. Godin.
1863— Wilbrod Couture.
Louis-David Larose.
Conrad Gill.
1864— Zéphirin Lorrain.
1865— Pierre Boily.
Paul Larocque.
Antoine Ouellet.
1866— Ernest Audette.
Elzéar Couture.
Philéas Lessard.
Herménégilde Dubé.
J.-O. Dubois.
Arthur Duval.
1867— Etienne Grondin.
William Sheehy.
François Cinq-Mars.
Joseph Marquis.
1868— Réal Guénard.
Nazaire Pâquet.
1869— Zoël Lambert.
1870— Eutrope Dionne.
James Ballantyne.
Joseph Dumas.
Louis Hébert.
Zéphirin Caron.
Pierre Genest.
Honoré Julien.
Napoléon Lemoine.
1871— Avila Cherrier.
Arthur Desjardins.
Charles-Phil. Richard.

MESSEIERS

- 1871— Lionel Lindsay.
Frédéric Thétreault.
Pierre Ruel.
Arsène Piché.
Arthur St. Louis.
Ferdinand Gauvreau.
1872— Raymond Caisso.
Antoine Lamy.
Ernest Duguay.
Philippe-Joseph Brady.
Edmond Duchesnay.
1873— Edouard Lamontagne (Qué.)
Alphonse Beaudet (Qué.)
Gabriel Cloutier (S. A.)
Jean-Baptiste Bérubé (Qué.)
Charles Lespérance (Qué.)
Joseph Bouliane (S. A.)
Joseph Drapeau (S. A.)
Jean Pelletier (S. A.)
1874— Norbert Proulx (Nic.)
Olivier Beauchesne (Nic.)
Olivier Mathieu (Qué.)
Edouard Pagé (Qué.)
Jules Quesnel (S. T.)
Adolphe Blondin (Nic.)
Anthime Carrières (S. T.)
1875— Joseph Brousseau (Qué.)
Stephen Proulx (Nic.)
Alfred Pâquet (Qué.)
Félix Pinault (Rim.)
1876— Philippe Hébert (Nic.)
Edouard Belleau (Qué.)
Louis Tremblay (S. A.)
Anatole Camiré (Nic.)
Charles Tossier (Nic.)
Zotique Legris (Nic.)
1877— Edmond Paradis (Qué.)
Philippe Déchêne (S. A.)
Herménégilde Bouffard (Qué.)
Etienne Gosselin (S. A.)
Louis Lessard (S. A.)

* Pour être BACHELIER ÈS SCIENCES, il faut avoir conservé au moins les deux tiers des points alloués à l'examen des Sciences, et au moins le tiers à celui des Lettres.

2° BACHELIERS ÈS LETTRES. *

MESSIEURS

- 1856— Richard Alley. Charles Dallaire. Isaïe Jodoin.
 1857— Joseph Nadeau.
 1859— Mathias Huot.
 1861— Pierre Mackay. Marcel Chabot. Patrick Doherty. Napoléon Laliberté. Henri-Thomas Taschereau.
 1864— Henri Pâquet.
 1865— Théodore Jobin.
 1866— Crawford Lindsay. Philippe Sylvain.
 1867— Henri Delagrave.
 1868— Isidore-Noël Belleau. Basile Desrochers. Anselme Dézel. Edouard Labrecque. Allyre Collet. Charles Darveau.
 1869— Henri Tétu. Apo linairé Gingras. Narcisse Proulx. Onésiphore Turgeon. Théodule Delagrave. Adjudor Turcotte. Frédéric Gauthier.
 1870— J.-Bte.-Honoré Chouinard.

MESSIEURS

- 1870— Charles Clément. Ernest Delisle. Félix Gendron.
 1871— Théophile Gonthier. Adalbert Blanchet. Cléophas Gagnon. Antoine Gobeil. Lawrence Cannon.
 1872— Narcisse Parant. Napoléon Bernier. Peter O'Leary.
 1874— Adjudor Samson (Qué.)
 1875— Jean Gosselin (Univ.) David Pampalon (Qué.) Emile Dionne (Univ.) Arthur Poliquin (Univ.) Charles Couture (Univ.) Eudore Poirier (S. T.)
 1876— Thomas Chapais (Univ.) Ls.-Jos. Bourassa (S. A.) Frs.-Xav. Gosselin (Et. pr.) René Labbé (S. A.) Joseph-Bergeron (Qué.) Abraham Paradis (Qué.) Olivier Moisan (Qué.)
 1877— Joseph Turcotte (Qué.) Victor Charland (Qué.) Joseph-Edmond Roy (Univ.) George Lemay (Qué.)

3° BACHELIERS ÈS ARTS. ¹

MESSIEURS

- 1854— Benjamin Pâquet. Pierre Roussel.
 1855— Thomas-Aimé Chandonnet. John O'Brien.
 1856— Pierre Audet. George Dormer. Honoré Lecours. Jean Matte. Côme Morisset. Hugh Gates Murray.
 1857— Napoléon Maingui. George Desbarats.
 1858— Gaspard Bourdages. Régis Gosselin. Charles-Narcisse Hamel. Charles Lindsay.

MESSIEURS

- 1858— Eugène Renault. Charles-François-Stanislas Langelier. Basile Routhier.
 1859— Laurent Catellier. Louis-Honoré Pâquet. Alexis Pelletier. Antonin Nantel.
 1860— Napoléon Cinq-Mars.
 1861— François Thérien.
 1862— Louis-Nazaire Bégin (avec prix du P. de Galles.)
 1863— Auguste Gosselin (avec prix du P. de Galles.) Cyrias Pelletier.
 1864— François Audet.

* Pour être BACHELIER ÈS LETTRES, il faut avoir conservé au moins les deux tiers des points alloués à l'examen des Lettres, et au moins le tiers à l'examen des Sciences.

¹ Pour être BACHELIER ÈS ARTS, il faut avoir conservé au moins les deux tiers des points alloués, tant à l'examen des Lettres qu'à celui des Sciences.

MESSIEURS

- 1864— Joseph Bédard.
Louis Gauthier.
- 1865— Joseph-Eudore Cauchon.
Louis Langis (avec prix du P. de Galles.)
Léon Vidal.
James-George Colston.
Jos.-Herménégilde Lecourt.
- 1866— George Côté.
François-Xavier Gosselin.
Philippe Landry.
Adrien Papineau (avec prix du P. de Galles.)
Louis Sanfaçon.
Félix Kavanagh.
Ed. Leclerc.
- 1868— Elzéar Bellemare.
Édouard Ling.
Joseph Dumont.
Clovis Laflamme.
● Malcolin Guay.
Phileas Fortier.
- 1869— Charles Bourque.
Edmond Marcoux.
- 1870— Benjamin Demers (avec prix du P. de Galles.)
Cyrille-Alfred Marois.
Phidime Giguère.
John O'Farrell.
Anastase Bernard.
Thomas Bérubé.
Nérée Beauchemin.
- 1871— Alphonse Pouliot (avec prix du P. de Galles.)
Anselme Rhéaume.
Salluste Duval.
Louis Asselin.
Phileas Boulet.
- 1872— Ernest Nadeau.
Victor Huart.
Auguste Bourbonnais.
Thomas-Michel Labrecque.
- 1873— Lindor Ethier (Nic.) (avec prix du P. de Galles.)
Placide Roy (Qué.)
Médéric Roy (Nic.)

MESSIEURS

- 1873— Téléphore Lafèche (Nic.)
Delphis Brochu (Qué.)
Arthur Belleau (Qué.)
Charles Fitzpatrick (Qué.)
Jean Gosselin (S. A.)
- 1874— Victor Livernois (Qué.)
Zéphirin Lahaye (Nic.)
Hyppolite Sirois (Qué.)
Alfred De La Chevrotière (Qué.)
Louis Suvard (Qué.)
Jean Chaisson (Qué.)
Alfred Pouliot (Qué.)
- 1875— Henri Cimon (Qué.)
Cyrille Noël (Qué.)
Grégoire Auclair (Qué.)
Médéric Tremblay (Qué.)
François Faguy (Qué.)
- 1876— Chs.-Eug. Pouliot (Qué.)
Felix Landry (Qué.)
Paul Chenard (S. A.)
Louis Pelletier (S. A.)
Evariste Prince (Nic.)
Joseph Girard (Qué.)
Édouard Pilon (S. T.)
Joseph Lemaitre (Nic.)
Joseph Feultault (Qué.)
Pierre Jutras (Nic.)
Alphonse Pelletier (S. A.)
William Verge (Qué.)
Israël Hamel (Nic.)
Joseph Roy (Qué.)
- 1877— Alphonse Lemieux (Qué.)
Henri Gouin (Qué.)
Athanase Biron (Nic.)
Louis St. Pierre (S. A.)
Joseph De Champlain (Rim.)
Arthur Chamberland (Rim.)
Louis-A. Lavoie (Rim.)
Gilbert Lemieux (Qué.)
Adolphe Michaud (S. A.)
Phileas Laberge (Univ.)
Joseph Savard (Qué.)
Eugène Gauvreau (Qué.)
Félix Blanchet (S. A.)
George Pelletier (S. A.)

4° BACHELIERS EN MÉDECINE. *

MESSIEURS

- 1857— Magloire Turcot.
B. Goulet.
- 1858— Romuald Gariépy.

MESSIEURS

- 1858— Elzéar Desjardins.
John Fitzpatrick.
- 1859— Louis-J.-Alfred Simard.

* Pour être BACHELIER EN MÉDECINE, il faut avoir subi avec succès le premier examen de la Licence en Médecine, ou avoir mérité au moins la note assez bien à tous les examens de terme pendant les neuf premiers termes.

MESSIEURS

- 1860— Alfred Lachaine.
 1861— Apollinaire-E. Grenier.
 1862— Laurent Catellier.
 Charles-Antoine Delage.
 Napoléon Dion.
 Charles Verge.
 1863— Ulric Arcand.
 1864— Olivier-Alphonse Hébert.
 1865— Conrad Gill.
 Edmond Héroux.
 Charles Lesage.
 1866— W.-Scifrid Larue.
 Henri-Josué Martin.
 1867— Jean-Baptiste Bolduc.
 Romuald Fiset.
 Paul-Etienne Grandbois.
 Jules-Guernon Lussier.
 George Matte.
 Albert Philion.
 1868— L.-J.-Laetance Archambault.
 Louis-Elie Beauchamp.
 Charles Gingras.
 1869— Ferdinand Doherty.
 Gustave Turcotte.
 Pierre-Arch.-Anaëst Collet.
 Michael Cote.
 1870— Wilbrod Mayrand.
 Malcolm Guay.
 Basile Desrochers.
 Benjamin Blouin.
 Emile Dubé.
 Adolphe Lemire.
 1871— Evans Rochette.
 Cyrille-Emile Vaillancourt.
 Ernest Delisle.
 Zéphirin Gravel.
 Michel Fiset.
 Arthur Vallée.
 Louis Gauvreau.
 1872— Narcisse-Eutrope Dionne.
 Moïse Rheault.
 Joseph-Philippe Ladrière.
 Louis-Napoléon Fortin.
 Richard-Philip Alleen.
 Richard-Tançrède Fortier.
 Joseph-Odilon Lauriault.
 William Maguire.
 Edwin Turcot.
 Joseph-Phidime Giguère.
 Honoré Labrègue.
 Pierre Lemieux.
 Louis-Ephrem Olivier.
 Louis Verner.
 Samuel Pouliot.
 Damase Rossignol.
 Auguste Ross.

MESSIEURS

- 1872— Amédée-Arthur Tousignant.
 1873— Nérée Beauchemin.
 Charles Clément.
 Philéas Boulet.
 Arthur Dasjardins.
 Thomas Tremblay.
 Cléophas Choquette.
 Eusébe Beaudry.
 Josué Pinault.
 Edouard Scallon.
 Onésime Mazurette.
 Wenceslas Bilodeau.
 Joseph-Eugène Turcot.
 Edmond Brun.
 Théodore Talbot.
 1874— Odilon Desjardins.
 Hugues-E. Desrosiers.
 Joseph-Côme Maranda.
 Patrick-G. Jennings.
 L.-J.-Amable Dostaler.
 David Lepage.
 Auguste Bourbonnais.
 J.-Fr.-Régis Latraverse.
 Tançrède Lamoureux.
 Joseph-Albert Alexander.
 Arthur-L. Smith.
 Alfred Dion.
 George Bolduc.
 Louis-Frémont Burroughs.
 C.-Horace-Miville Dechéne.
 Gabriel Lachance.
 G.-Philibert Tanguay.
 Thomas Laliberté.
 George-D.-B. Watters.
 1875— Michel-Delphis Brochu.
 Charles-Vivian O'Connor.
 Joseph-H.-A. Matte.
 Joseph-Paradis Lavoie.
 J.-G. Charles Lespérance.
 George-Stanislas Grégoire.
 Antoine-Emm. Belleau.
 Louis Crépault.
 Charles-Alphonse Dubé.
 Arsène-Alf. Mathias Falardeau.
 Joseph Godbout.
 Joseph-Adhémar Jeannotte.
 L.-N.-Emile Lacoursière.
 Abraham Laroche.
 Arthur-Frédéric Poulin.
 Alphonse Letellier de St. Just.
 George Fréchette.
 1876— Peter Conroy.
 Edouard Morin.
 Gasp.-Hya. Turcot.
 Pierre Blanchet.
 Patrick-Peter Delaney.

MESSIEURS

- 1876— Léon-Achille Gauvreau.
 Jos.-Edou.-Alphonse Méthot.
 Jos.-Edou.-Hercule Poisson.
 Jos.-Adjutor Samson.
 Israël Jones.
 Henri Trudel.
 Arthur-Alfred Watters.
 James-Henry Ward.
 1877— Eugène Bédard.
 Frs.-X. Gosselin (de St. Charles).

MESSIEURS

- 1877— Simon Grenier.
 L.-U.-Aurèle Noël.
 Hyppolite Sirois.
 J.-D.-Ernest Girard.
 Charles-E.-A. Côté.
 L.-Arthur Poliquin.
 L.-O.-Maxime Bellemare.
 Joseph-A. Langlois.
 H.-Philippe Rouleau.

5° BACHELIERS EN DROIT.*

MESSIEURS

- 1856— Richard Alleyn.
 Charles-Etienne Dallaire.
 Hammond Gowen.
 1857— George Desbarats.
 1858— Côme Morisset.
 Alexandre Fraser.
 * Guillaume Bossé.
 Arthur Casgrain.
 Pantaléon Pelletier.
 1859— Jean-Baptiste Hébert.
 1860— A. Blais.
 Gaspard Bourdages.
 Jean-Baptiste Delâge.
 Chs.-Frz.-St. Langelier.
 A.-Basile Routhier.
 1861— L.-A. Seers.
 Charles-Narcisse Hamel.
 F.-Régis Gosselin.
 Charles-P. Lindsay.
 Félix Rainville.
 1862— Henri-Thomas Taschereau.
 Joseph Etu.
 Jean Blanchet.
 Edouard Gauthier.
 René Casgrain.
 1863— Ludger Hould.
 Marcel-Hubert Chabot.
 1864— Pierre MacKay.
 Ivan-Tolkien Wotherspoon.
 Zéphirin Mayrand.
 1865— James-George Colston.
 Raphaël Danis.
 Louis-Honoré Huot.
 Cyrias Pelletier.
 Alfred Prendergast.
 Jules-Ernest Larue.
 1866— François-Xavier Audet.
 Jean-Alfred Charlebois.
 Tréfé Ouimet.
 Lucien-Amédée Turcotte.

MESSIEURS

- 1867— Joseph Bédard.
 Charles-Ignace Gill.
 Guillaume Languedoc.
 Léon Vidal.
 1868— Joseph-Eudore Cauchon.
 Elzéar-A. Déry.
 James-N. Humphrey.
 Théodore Jobin.
 Gaspard LeMoine.
 Crawford-W. Lindsay.
 Ferdinand Roy.
 1869— Hector Marchildon.
 Frs.-Eug.-Alfred Evanturel.
 1870— Henri Delagrave.
 Stanislas Perreault.
 René Dupont.
 Thomas Molony.
 1871— François-Fortunat Rouleau.
 Wilbrod Miller.
 Isidore-Noël Belleau.
 Godefroi Gourdeau.
 1872— Théodore Paquet.
 Joseph Maltais.
 François-Xavier Lemieux.
 Joseph-Alphonse Rouleau.
 Charles Chartré.
 1873— Jean-Narcisse Proulx.
 Honoré-J.-B. Chouinard.
 Thomas Nesbitt.
 Taschereau Fortier.
 Tancred Grondin.
 Edouard Bégin.
 1874— Albert-Jos.-Taché Bender.
 David-Rouleau Barry.
 C.-E.-Léonidas Dionne.
 Arthur Legaré.
 Jules Tessier.
 Robert-St. Barbe Young.
 1875— Jules-Alexandre LeMoine.
 Olivier-Eugène Rouillard.

* Pour être BACHELIER EN DROIT, il faut avoir mérité au moins la note assez bien à tous les examens de terme pendant tout le cours.

MESSIEURS

- 8175— Owen Barnard Devlin.
Jean-Charles-L.-T. Chapais.
Pierre-Paul-Ernest Smith.
Edward-Graves Meredith.
Joseph Allaire.
Henry-Sebastian O'Connor.
Edouard Philbert.
1876— Rob.-Peel-W. Campbell.

MESSIEURS

- 1876— Charles Fitzpatrick.
Auguste Tessier.
Thos.-Connolly Aylwin.
1877— Joseph-G. Couture.
A. Gustave Dionne.
Charles-Panet Angers.
Onésiphore-D. Labrie.

6° BACHELIERS EN THÉOLOGIE.*

MESSIEURS

- 1870— George-Pierre Côté.
Adrien Papineau.
1871— Joseph-Clovis Lafamme.
David Gosselin.
René Casgrain.
1872— Henri Tétu.
Edmond Mareoux.
Zoël Lambert.
Benjamin Demers.
Thomas Bérubé.
Honoré Leclerc.
Daniel McIntosh.
Cyrille-Alfred Marois.
1873— Anselme Rhéaume.
1874— Adalbert Blanchet (Qué.)
T.-Michel Labrecque (Qué.)
Edouard Carrier (Qué.)
Paul Dubé (S. A.)
Zéphirin Caron (S. A.)
Fortunat Pelletier (S. A.)
Narcisse Proulx (S. A.)
Octave Pelletier (S. A.)
John O'Farrell (S. A.)
Patrick Towhay (S. A.)
Joseph Lavery (S. A.)
Frs.-Xavier Garneau (S. A.)

MESSIEURS

- 1874— Charles Richard (S. A.)
1875— Lionel Lindsay (Qué.)
Cléophas Gagnon (Qué.)
Eric Audette (Qué.)
Frs-Honoré Bélanger (Qué.)
Ernest Nadeau (Qué.)
Jacques Gauthier (Qué.)
Joseph-Alph. Huart (Qué.)
John Hogan (Qué.)
Edward Walker (Qué.)
Patrick-M. O'Leary (S. A.)
Alphonse Carbonneau (Rim.)
1876— Michael McKenzie (Qué.)
William-B. McDonald (Qué.)
Arthur Caron (Qué.)
Félicite Roy (Qué.)
Jean Chaisson (Qué.)
Olivier Mathieu (Qué.)
Louis Guérin (Qué.)
Gabriel Cloutier (S. A.)
Jean-B. Gosselin (S. A.)
Arthur Belleau (Qué.)
1877— François-Xav. Bélanger (Qué.)
Laughlin McDonald (Qué.)
Joseph Quinan (Qué.)
William Hamilton (Qué.)

MAITRES OU LICENCIES.

1° MAITRES ÈS ARTS.

MESSIEURS

- 1857— Thos.-E. Hamel, *ad eundem*.
Cyrille.-E. Logaré, *ad eundem*.
1858— Louis Beaudet, *ad eundem*.
1859— Edouard-Michel Méthot.
Charles-Honoré Laverdière.
1863— François Desaulniers.
Louis Dagenais.

MESSIEURS

- 1863— Pierre Lagacé.
François-Ignace Paradis.
Antoine-Narcisse Bellemare.
Octave Audet.
1866— André Pelletier.
Irénee Douville.
1867— Antonin Nantel.

* Pour être BACHELIER EN THÉOLOGIE, il faut avoir mérité au moins la note assez bien à six examens de terme, comprenant au moins la moitié des manuels de dogme et de morale adoptés dans l'établissement affilié où l'on étudie.

MESSIEURS

- 1867— François-A.-Hubert LaRue.
 1868— J.-Elie Panneton.
 Isaac Gélinas.
 Bruno Leclerc.

MESSIEURS

- 1868— Achille Vallée.
 1871— Charles Bacon.
 1874— Thomas Maurault.
 1876— Charles Baillairgé.
 Elzéar Couture.

2° LICENCIÉS EN MÉDECINE.

MESSIEURS

- 1855— François-A.-Hubert LaRue, avec distinction.
 1856— Napoléon Lavoie, avec distinction.
 1860— Romuald Gariépy, avec distinction
 Louis-J.-Alfred Simard, avec grande distinction.
 1861— Alfred Lachaine, avec distinction.
 1863— Charles-Antoine Delâge, avec distinction.
 Napoléon Dion, avec distinction.
 Charles Verge, avec distinction.
 Laurent Catellier.
 1866— Damase Archambault.
 Charles Alexandre Lesage.
 1867— F.-X.-Edmond Héroux, avec distinction.
 Camille Lafontaine.
 Thomas-Godfrey McGrath, avec distinction.
 Lucien Moraud.
 1868— Solfrid-Wilbrod Larue.
 Romuald Fiset, avec distinction.
 Michael Ahern, avec distinction.
 Henri-Josué Martin.
 J.-Edouard Badeaux, avec distinction.
 1869— Jules-Guérmon Lussier, avec distinction.
 A.-George Matte, avec distinction.
 Paul-Etienne Grandbois, avec grande distinction.
 Cyrille Lacombe, avec distinction.
 J.-Bte. Bolduc, avec distinction.
 A.-Albert Phillon, avec distinction.
 Zotique Rousseau.
 Hubert Neilson.
 1870— Edmond Gauvreau.
 Charles Gingras.
 Ls.-J. Lactance Archambault, avec grande distinction.

MESSIEURS

- 1870— Alfred-Miville Dechéne, avec grande distinction.
 Chs. Delagrave, avec distinction.
 Edouard Rouleau, avec distinction.
 Wilbrod Mayrand.
 Louis-Elie Beauchamp.
 Napoléon Fiset.
 Antoine Larue.
 Edmond de Sales Laterrière.
 George Garon.
 Horace Crépault.
 Michael Coote.
 Adolphe Lemire.
 Cyrille-Emile Vaillancourt.
 1872— Joseph-Eusèbe Grondin.
 Basile Desrochers.
 Gustave Turcotte.
 Moïse Rheault.
 Joseph-Edouard Ladrière.
 Joseph-Benjamin Blouin.
 Evans Rochette, avec distinction.
 1873— William Maguire.
 1874— Edwin Turcot, avec distinction.
 Ephrem Olivier, avec distinction.
 Philippe Charest, avec distinction.
 Honoré Labrecque.
 Charles Clément.
 Odilon Lauriault.
 Chs.-Nérée Beauchemin.
 Théodore-A. Talbot.
 Thomas Tremblay.
 Richard-Ph. Alleen.
 Charles-A. Casgrain.
 M.-R.-A.-Tanocrède Fortier.
 Louis-Napoléon Fortin, avec distinction.
 Jules-Nelson Fraser.
 Pierre-E. Lemieux.
 Auguste Ross.
 1875— Fl.-Ch.-Tanocrède Lamoureux.
 Eusèbe Beaudry.
 Joseph-Eugène Turcot.
 George Bolduc.
 Léandre Hamelin.

MESSIEURS

- 1875— Narcisse-Arthur Desjardins.
Louis-Joseph Dostaler.
George-D.-B. Watters.
1876— Auguste Bourbonnais, avec distinction.
Mat.-Alf.-Arsène Falardeau.
Alfred Paquin.
G.-Al.-Philibert Tanguay.
André-David Lepage.
Chs.-Alphonse Dubé.

MESSIEURS

- 1877— Louis Crépault.
George Fréchette.
Joseph Godbout.
Adhémair Jeannotte.
Charles Lespérance.
Alphonse Letellier de St. Just.
Arthur-F. Poulin.
George-S. Grégoire.
Abraham Larochelle.

3° LICENCIÉS EN DROIT.

MESSIEURS

- 1860— Côme-A. Morisset, avec distinction.
1861— Chs.-Frs.-Stanislas Langelier, avec grande distinction.
1862— Charles-Narcisse Hamel, avec distinction.
1865— James-George Colston, avec grande distinction.
1868— Joseph Bédard, avec distinction.
Lucien Turcotte, avec grande distinction.
1871— Charles Darveau.
Ernest Cimon.
1872— Hubert-Edouard-Adjutor Turcotte.
1873— Edmund-James Flynn, avec distinction.

MESSIEURS

- 1874— Louis Asselin, avec distinction.
Lawrence Cannon.
Louis-Philippe Sirois, avec distinction.
Charles Langelier.
1876— Alphonse Pouliot.
1877— Thomas-Chase Casgrain, avec grande distinction.
Victor-A.-E.-Benoit Livernois, avec distinction.
P.-V.-Amédée Robitaille, avec distinction.
Philippe-H. Malouin.
J.-B.-Alfred Cloutier.
Urbain Lapointe.
Lawrence Stafford.

4° LICENCIÉS EN THÉOLOGIE.

MESSIEURS

- 1870— Rémi Faure, avec grande distinction.
1871— Louis Gauthier, avec grande distinction.
1872— Adrien Papineau, avec distinction.
Clovis Lafamme, avec grande distinction.
1873— Thomas Bérubé, avec grande distinction.

MESSIEURS

- 1873— Cyrille-Alfred Marois, avec distinction.
1875— Anselme-Napoléon Rhéaume, avec grande distinction.
1876— Edward Walker, avec distinction.
1877— Olivier Mathieu, avec grande distinction.
Jean Chaisson, avec distinction.

DOCTEURS.

1° DOCTEUR ÈS SCIENCES.

- 1857— M. Thomas-Sterry Hunt.

2° DOCTEURS ÈS LETTRES.

- 1857— M. Jean-Baptiste-Antoine Ferland.
1867— L'Hon. Pierre-J.-O. Chauveau.

3^o DOCTEURS EN MÉDECINE.

MESSIEURS

- 1854— Jean Blanchet.
Charles Frémont.
James-Arthur Sewell.
Jean-Zéphirin Nault.
Jean-Etienne Landry.
Alfred Jackson.
- 1858— Charles-Eusèbe Lemieux.
- 1859— François-A.-Hubert La Rue.
- 1865— Napoléon Lavoie.
Romuald Gariépy.
Louis-J.-Alfred Simard.
Alfred Lachaine.
Laurent Catellier.
Charles-Antoine Delâge.
Napoléon Dion.
Charles Verge.
Olivier-Alphonse Hébert.
- 1866— L.-Conrad Gill.
- 1867— David-Louis Larose.
L.-T.-Eugène Rousseau.
- 1870— Edmond Héroux.
Edouard Badeaux.
Paul-Etienne Grandbois.
Louis Jos.-Lactance Archambault.
Alfred-Miville Dechéne.
Alfred Beauchemin.
- 1871— Ferdinand Doherty.
Pierre-Achille-Anaclet Collet.
- 1872— Malcolm Guay.

MESSIEURS

- 1872— Félix-Emile Dubé.
- 1873— Zéphirin Gravel.
Ernest Delisle.
Michel Fiset.
Louis Gauvreau.
Arthur Vallée.
- 1874— Samuel Pouliot.
Narcisse-Eutrope Dionne.
Joseph-Phidime Giguère.
Josué-Nic. Pinault.
Onésime Mazurette.
Damase Rossignol.
- 1875— Joseph-Philéas Boulet.
Louis-Elzéar-Oâillon Desjardins.
Wenceslas Bilodeau.
- 1876— Jos.-Côme Maranda.
Jos.-Hu.-Amb. Matte.
Hugues-Ev. Desrosiers.
Louis-Frémont Burroughs.
J.-Fr.-Régis Latraverse.
Patrick-Ge. Jennings.
Arthur-Laphorn Smith.
Michel-Delphis Brochu.
Flavien-Alfred Dion.
Thomas Laliberté.
- 1877— Joseph-Paradis Lavoie.
L.-N.-Emile Lacoursière.
J.-E.-Hercule Poisson.
Antoine-Emmanuel Belleau.

4^o DOCTEURS EN DROIT.

- 1854— L'Hon. Augustin-Norbert Morin.
M. Jacques Crémazie.
- 1855— L'Hon. William Badgley.
L'Hon. Jean-Thomas Tasche-
reau.
L'Hon. Joseph-Ulric Tessier.
- 1857— M. Auguste-Eugène Aubry, *ad eundem.*
- 1864— M. George-D. Gibbs, *honoraire.*
- 1865— L'Hon. René-Edouard Caron.
L'Hon. John-Dewey Day.
L'Hon. Napoléon Casault.
M. Jean Langlois.
- 1870— M. James-George Colston.

5^o DOCTEURS EN THÉOLOGIE.

- 1852— M. Léon Gingras, *ad eundem.*
- 1853— M. Louis-Jacques Casault, *ad eundem.*
- 1856— Mgr. Elzéar-Alexandre Taschereau, en droit canonique, *ad eundem.*
- 1865— M. Benjamin Pâquet, *ad eundem.*
M. Ls.-Hon. Pâquet, *ad eundem.*
M. Ls.-Naz. Bégin, *ad eundem.*
- 1871— M. Rémi Faure.
M. Louis Gauthier.
- 1873— M. Joseph-Clovis Lafamme.
- 1877— M. D.-Edward Walker.
M. André-Albert Blais, en Droit canonique, *ad eundem.*

Prix du Prince de Galles. *

RHÉTORIQUE.

1873— Alfred Cloutier (Qué.)
 1874— Joseph Lemaitre (Nic.)
 1875— Alphonse Lemieux (Qué.)
 1876— Achille Routier (Qué.)
 1877— Gilbert Miville (S. A.)

PHILOSOPHIE.

1875— Ls.-Félix Pinault (Rim.)
 1876— Félix Landry (Qué.)
 1877— Henri Gouin (Qué.)

Prix Sewell.—(1877.)

Ex æquo. { M. Emile Lacoursière, M. D.
 M. Hercule Poisson, M. D.
 M. Antoine Belleau, M. D.

Prix Morrin.—(1877.)

2de Année.—1er Prix.—M. Ernest Girard, M. B.
 2nd do M. Aurèle Noël, M. B.
 4ème Année.—1er Prix.—M. Emile Lacoursière, M. D.
 2nd do M. Hercule Poisson, M. D.

Medailles Dufferin.—(1877.)

Médaille d'or.—M. Victor Livernois, LL, L.
 Médaille d'argent.—M. Thomas-Chase Casgrain, LL, L.

* Depuis qu'il n'est plus attaché au Baccalauréat.

Notices Biographiques.

I

JAMES-GEORGE, COLSTON, ÉCR., LL. D.,
PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE DROIT.

Le 4 septembre 1876, l'Université Laval avait la douleur de perdre, en la personne de M. James-George Colston, un de ses professeurs distingués : la mort le frappait à l'âge de 33 ans.

Peu de jeunes gens, croyons-nous, voyaient s'ouvrir devant eux les promesses d'un si bel avenir : au *High School* de Québec, il brilla au milieu de tous ses compagnons d'étude ; les connaissances qu'il avait acquises dans cette institution, il voulut leur donner une sanction publique, en obtenant avec succès le titre de Bachelier-ès-Arts, en 1865 ; la même année, il recevait, avec grande distinction, le titre de Licencié en Droit, et en 1870, celui de Docteur en Droit. Après avoir été perfectionner ses études à Londres et à Paris, il se vit ouvrir les offres les plus avantageuses d'un des bureaux d'Avocats les mieux posés de Québec ; depuis 1866, il occupa à l'Université la chaire de Droit criminel dans la Faculté de Droit. Là comm- ailleurs on voyait de suite l'homme que des études sérieuses servies par de brillantes facultés avaient rendu maître des plus grandes difficultés de la science. Avec de semblables titres, M. Colston pouvait, sans orgueil, compter sur une carrière honorable et facile. Dieu en a disposé autrement et voulait nous donner, en sa personne, un nouvel exemple de la fragilité des espérances humaines.

Mais ce n'est pas le seul enseignement qui ressortira de sa courte existence : M. Colston peut encore nous livrer le secret du véritable succès. Doué d'une grande lucidité d'intelligence, d'une mémoire heureuse, d'une singulière aptitude aux affaires, il aurait vu cependant toutes ces belles qualités se flétrir, s'il n'avait su les développer, les décupler, par l'application au travail. L'amour de l'étude, la persévérance dans les recherches, la détermination de ne reculer devant aucun labeur, fallut-il s'imposer de longues veilles et la privation des agréments d'une vie joyeuse, voilà ce que redira à nos jeunes gens le souvenir de notre regretté professeur.

Nous ne saurions non plus oublier les éloges qui se sont fait entendre sur sa tombe ouverte si prématurément : chacun s'est plu à reconnaître sa courtoisie, la droiture de son caractère, tout cet ensemble de qualités qui valent à son heureux possesseur le titre de gentilhomme. Avoir conquis ce titre, c'est pouvoir se montrer aux yeux de ses concitoyens avec la certitude de mériter leur respect et leur estime.

L'ABBÉ LOUIS-OVIDE BRUNET.

Louis-Ovide Brunet, prêtre de l'archidiocèse de Québec et professeur de Botanique à l'Université Laval, était le second fils de Jean-Olivier Brunet, écuyer, et de dame Cécile Lagueux, qui tenait honorablement une maison de commerce à Québec. Il naquit à la Basse-Ville, le 10 mars 1826. Après avoir fait un brillant cours d'études, au Petit Séminaire, il se consacra à l'état ecclésiastique, et fut ordonné prêtre le 1er octobre 1848.

Il fut successivement vicaire à Notre-Dame de Québec, à Saint-Joseph de Lévis, missionnaire à la station de la Grosse-Île et curé de Valcartier. En 1854, il passa à la cure de Saint-Lambert, où il resta jusqu'à son entrée au Séminaire de Québec.

Ses goûts très-prononcés pour la vie commune et sa rare aptitude pour les sciences lui faisaient depuis longtemps désirer d'être admis dans cette maison. Ses vœux furent enfin exaucés; en 1858, il entra au Séminaire comme prêtre auxiliaire, et fut immédiatement chargé de l'enseignement de la Botanique. Il s'occupa dès lors de l'organisation d'un musée; mais les difficultés qu'il y rencontra, les nombreuses lacunes d'une entreprise de ce genre à son début, lui firent désirer de faire un voyage en Europe, pour mieux se préparer à l'enseignement de sa science favorite. Il l'exécuta en 1861. La préparation qu'il en faisait, depuis deux ans, rendit ce voyage remarquablement avantageux et productif. Après son retour, M. Brunet fut nommé, en 1863, professeur ordinaire ou titulaire de la faculté des Arts, titre qu'il a gardé jusqu'à sa mort, bien que la maladie l'ait obligé de renoncer du travail en 1870, et de quitter le Séminaire en 1871.

Il se retira alors dans sa famille, auprès d'une mère et d'une sœur chéries. Madame Brunet a devancé son fils dans la tombe; mais Madame Giroux n'a cessé d'entourer son frère bien-aimé des soins les plus attentifs jusqu'à son dernier soupir.

Pendant sa carrière de professeur à la faculté des Arts, M. Brunet a rendu à l'Université Laval d'importants services, que cette institution ne saurait jamais oublier.

Il doit être, en effet, regardé comme le créateur du musée botanique. Les plantes canadiennes que renferme l'herbier, ont été cueillies, pour la plupart, par lui-même et sont le fruit de douze années d'herborisations. Toutes ont été étudiées et classées par lui. Il profita de son voyage en Europe pour donner toute l'authenticité possible à ses déterminations, en collationnant soigneusement les plantes présentant quelques difficultés avec les originaux qui se trouvent dans l'herbier de Michaux, à Paris, et de Sir W. Hooker, à Kew. Après son retour d'Europe, les plantes nouvelles ou douteuses étaient soumises, au fur et à mesure, à l'examen des botanistes américains les plus distingués, tels que MM. Asa Gray, Dr. Engellmann, et autres.

Pour les plantes de l'Amérique en dehors du Canada, aussi bien que pour l'herbier général renfermant les plantes des autres parties du monde, M. Brunet, toujours soucieux de donner à son musée une incontestable authenticité, se procura les plus célèbres collections, comme on pourra en juger par l'énumération suivante:

Collections de Parry, Hall et Harbour, nommées par Asa Gray et Engellmann. (Plantes des Montagnes Rocheuses)

Collection de Rield, déterminée par Stendel; et collection de Geyer. (Plantes des Illinois et du Missouri.)

Plantes de Leidenberg, nommées par W. Sonder, (Etat de New York.)

Collection de M. Vincent, (Texas et les lieux voisins.)

Collection des mousses d'Amérique, nommée par Sullivant et Lesquereux.

Il faudrait mentionner aussi un grand nombre de plantes fournies à M. Brunet par ses correspondants, à titre d'échanges amicaux, entre autres par MM. Moser, Smith et Durand, de Philadelphie.

Quant aux plantes de l'herbier général, il suffira de nommer MM. Puel, Maille, Borderey, Le Jolis, Verlot, E. Bourgeau, J. Carruel, Balansa, Mougeot et Nestier, pour faire comprendre la valeur d'un herbier qui se compose des collections de tous ces botanistes célèbres.

Dire que les herbiers de l'Université Laval, grâce aux soins intelligents de M. Brunet, se compose maintenant de plus de 10.000 plantes toutes nommées, étiquetées et classées, c'est donner une idée de la somme de travail faite par le regretté professeur, en dehors de son enseignement et de ses autres études.

En effet, à part la classification des herbiers, M. Brunet s'occupait à réunir, pour l'avantage des élèves, une collection aussi complète que possible de nos bois canadiens; il en fit façonner les échantillons de manière à faire voir depuis l'écorce jusqu'à la partie la plus intérieure du tronc. A cette collection, réunie par ses soins, s'en joignirent bientôt d'autres du même genre, mais de bois exotiques, que lui valurent les amis qu'il s'était faits en France et ailleurs.

Mais ces collections d'étude, naturellement composées d'échantillons de petites dimensions, étaient peu propres à frapper les regards, et par suite à attirer l'attention sur les ressources que présentent au commerce et à l'industrie nos magnifiques essences forestières. Chargé de préparer des collections de bois canadiens pour les expositions universelles européennes, M. Brunet profita des observations faites dans les expositions précédentes et réussit si bien qu'il obtint par deux fois la médaille d'honneur à Dublin, en 1865, et à Paris, en 1867. Ce sont les deux seules fois qu'il ait été appelé à participer au concours. Ces résultats, en faisant apprécier en Europe les ressources du Canada, n'en attestaient que mieux le mérite de l'humble professeur de l'Université Laval. Il va sans dire que la collection couronnée, en 1867, était semblable à celle qui fait encore l'admiration des étrangers qui visitent les musées de notre Université.

M. Brunet était avantageusement connu en Europe et aux Etats-Unis; membre de plusieurs sociétés savantes, il s'était fait des amis des principales sociétés de la science qu'il affectionnait. Il a composé ou publié plusieurs opuscules qui lui ont valu beaucoup d'éloges. Les voici par ordre de dates:

Notes sur les plantes recueillies en 1859, par l'abbé Ferland, sur les côtes du Labrador.

Voyage d'André Michaux au Canada. (Ce petit opuscule a été traduit en anglais par M. T. Sterry Hunt.)

Énumération des genres de plantes de la Flore du Canada.

Catalogue des plantes canadiennes contenues dans l'herbier de l'Université Laval. (Il est regrettable que M. Brunet n'ait pas pu continuer ce catalogue détaillé, qui en est resté à son premier fascicule.)

Histoire des *Picea* qui se rencontrent dans les limites du Canada.

Catalogue des végétaux ligneux du Canada.

Éléments de Botanique et Physiologie Végétale, suivis d'une petite flore.

Ce dernier ouvrage, était surtout destiné aux institutions religieuses d'éducation de filles. Malgré quelques incorrections de style, cet ouvrage a parfaitement atteint son but, et est encore très-estimé, parce que, sous un tout petit volume, il renferme, dans un cadre très-concis mais clair, tout ce qui peut intéresser les personnes auxquelles il s'adr-esse.

Pendant son séjour au Séminaire, M. Brunet sut concilier ses devoirs de professeur à l'Université avec des travaux beaucoup plus modestes, mais auxquels, cependant, il portait le même intérêt et le même zèle. Doué d'aptitudes très-diverses, il s'occupait volontiers de tout ce qui pouvait contribuer à développer l'intelligence et le goût chez les enfants.

Il enseigna le dessin au Séminaire pendant plusieurs années. Il avait profité de son voyage en Europe pour perfectionner un talent déjà notable chez lui, en étudiant les différents procédés de dessin, et il trouva bien des occasions de vérifier que dans une maison d'éducation, on ne peut jamais avoir de connaissances trop variées.

Soit qu'il fût chargé de diriger ces petites sociétés littéraires, si propres à instruire les enfants tout en les amusant, soit qu'il eût à s'occuper du soin plus important d'un catéchisme, ou de la conduite d'une retraite, il apportait à tout une attention allant quelquefois jusqu'à la minutie ; mais il ne croyait pas qu'on dût négliger les détails ni qu'on pût se donner trop de peines pour les enfants. Ce fut à son instigation que la retraite annuelle du Petit Séminaire fut partagée en deux divisions faisant simultanément mais séparément leurs exercices. La *grande* retraite comprend toutes les classes à partir de la Sixième ; la *petite* retraite, bien que ne comprenant que les deux plus basses classes, réunit néanmoins de 120 à 150 retraitants. Cette division permet aux prédicateurs de ces deux retraites de se mettre plus à la portée de leurs auditoires respectifs et de traiter d'une manière plus spéciale les sujets qui leur conviennent. M. Brunet fut l'organisateur et le premier prédicateur de la petite retraite. L'expérience a confirmé la justesse des prévisions qui avaient déterminé cette innovation.

Aimable et plein d'esprit, M. Brunet était d'une conversation agréable et e jouée qui lui faisait rechercher la société de ses confrères. La longue maladie qui l'a conduit au tombeau altéra ce côté de son caractère ; et, dans les dernières années de sa vie, il se renferma dans une solitude presque complète ; ses meilleurs amis devaient, pour ainsi dire, forcer la consigne pour arriver jusqu'à lui.

Le mal qui l'épuisait lentement n'a pris de caractère sérieux que peu de jours avant sa mort, et la nouvelle de celle-ci se répandant presque avant celle de l'aggravation de la maladie, a pris tout le monde par surprise. M. Brunet a conservé sa parfaite connaissance presque jusqu'à la fin. Il s'est endormi tout doucement dans le Seigneur, sans agonie pénible, le 2 octobre, à 8 heures du soir, muni de toutes les consolations et de tous les sacrements que la Sainte Eglise prodigue à ses enfants, pour les préparer au passage redoutable. Il avait cinquante ans, dont vingt-huit de prétrise accomplis la veille de sa mort. Ses restes mortels reposent dans la chapelle du Séminaire.

ERECTION CANONIQUE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL

SANCTISSIMI IN CHRISTO PATRIS ET DOMINI NOSTRI DOMINI
 PII DIVINA PROVIDENTIA PAPE IX
 LITTERÆ APOSTOLICÆ

QUIBUS UNIVERSITAS LAVALLENSIS NUNCUPATA

IN URBE QUEBECI

CANONICE ERIGITUR.

PIUS EPISCOPUS

SERVUS SERVORUM DEI

Venerabilibus Fratribus Elzearo Alexandro Taschereau Archiepiscopo Quebecensi ceterisque Episcopis Regionis Canadensis nec non Dilectis Filiis Thomæ Stephano Hamel Rectori aliisque Professoribus Catholicæ Universitatis Lavalensis in Urbe Quebeci.

SALUTEM ET APOSTOLICAM BENEDICTIONEM.

Inter varias sollicitudines, quibus pro injuncto Nobis Apostolico munere rite obeundo undique angimur, illam libenter amplectimur, per quam ubique locorum litterarum studio vacare cupientibus, illarum addiscendarum.

Traduction.

LETTRES APOSTOLIQUES

DE

NOTRE TRÈS-SAINT PÈRE LE PAPE PIE IX

ÉRIGEANT CANONIQUEMENT

L'UNIVERSITÉ LAVAL

DANS LA VILLE DE QUÉBEC.

PIE EVEQUE

SERVITEUR DES SERVITEURS DE DIEU

A nos Vénérables Frères Elzéar-Alexandre Taschereau, Archevêque de Québec, et autres Evêques du Canada, à Nos Bien-aimés Fils Thomas-Etienne Hamel, Recteur, et autres professeurs de l'Université Catholique Laval, dans la ville de Québec.

SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE.

Parmi les sollicitudes variées que Nous suscite de toutes parts l'accomplissement exact de Notre charge Apostolique, il en est une que nous

ocasio et commoda opportunitas tribuatur, ut errores, qui ob litterarum inscitiam plerumque enati, quique Sacram Christianæ Reipublicæ doctrinam deturpant, penitus si fieri possit, destruantur; quavis enim ætate experientia docet ad id obtinendum plurimum contulisse publicas studiorum Universitates.

Jamdudum Venerabiles Fratres Archiepiscopus Quebecensis Petrus Flavianus Turgeon, cæterique Episcopi Regionis Canadensis Nobis per Sac. Congregationem Christiano nomini propagando præpositam significaverunt, sibi in votis esse ut Catholica Universitas in Urbe Quebeci canonicè erigeretur.

Cum vero illa Universitas sub patrocinio B. M. Virginis sine labe conceptæ a Seminario Quebecensi viginti quatuor abhinc annis fundata si prævio S. Sedis beneplacito plerumque civilis potestatis consensu, ac nuperime Venerabilis Frater Elzéar Alexander Taschereau Archiepiscopus Quebecensis, necnon Dilectus Filius Thomas Stephanus Hamel ejusdem Universitatis Rector supplices Litteras pro canonica institutione impetranda Nobis porrexerint, Nos per eosdem Venerabiles Fratres S. R. E. Cardinales Sac. Consilii Christiano nomini propagando in generali conventu diei VIII Maii MDCCCLXXVI. coadunatos, compertum habentes, Quebeci Urbem Catholicæ Religionis in America Septentrionali veluti Metropolim habendam esse, ex eo quod sexaginta Dioccesum mater existat,

acceptons volontiers : c'est celle qui tend à fournir, en tout lieu, aux intelligences désireuses de se livrer à l'étude des lettres, l'occasion et l'opportunité de s'en rendre facilement maîtresses : afin de détruire entièrement, si c'est possible, les erreurs qui naissent le plus souvent de l'ignorance des lettres et qui défigurent la doctrine Sacrée de la République Chrétienne : or cet objet, l'expérience de tous les siècles Nous apprend que les Universités ont puissamment concouru à l'obtenir.

Depuis longtemps Nos Vénérables Frères l'Archevêque de Québec, Pierre-Flavien Turgeon et les autres Evêques du Canada, Nous avaient fait exprimer, par la Sacrée Congrégation préposée à l'extension du nom Chrétien, le vœu de voir ériger canoniquement une Université Catholique dans la ville de Québec.

Cette Université, mise sous la protection de la Bienheureuse Vierge Marie conçue sans péché, a été fondée, il y a vingt-quatre ans, par le Séminaire de Québec, qui s'était assuré du bon plaisir du Saint Siège et du plein appui du pouvoir civil. Dernièrement, Notre Vénérable Frère Elzéar-Alexandre Taschereau, Archevêque de Québec, et Notre Bien-aimé Fils Thomas-Etienne Hamel, Recteur de cette même Université, Nous ont présenté une supplique pour en obtenir l'institution canonique. Par le témoignage de Nos Vénérables Frères les Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine attachés à la Sacrée Congrégation préposée à l'extension du nom Chrétien et réunis en assemblée générale le 8ième jour de mai 1876, Nous sommes assuré de la certitude des faits suivants, à savoir : la ville de Québec doit être regardée comme la Métropole de la religion catholique

ac insuper facilem ad eam patere accessum ex omnibus Canadensis regionis partibus, compertum præterea habentes, Universitatem, cujus institutio canonica expostulatur, vastissimis ædificiis qua artis opificio, qua sumptus magnificentia admiratione dignis, copiosa bibliotheca variisque lectissimis museis in omnigenæ scientiæ subsidium exornari, ac sapientium virorum magisterio et moderatione gubernari, quorum plures in hac ipsa SS. Apostolorum Petri et Pauli Urbe apud Archigymnasium Gregorianum Societatis Jesu et S. Apollinaris. scholas doctrinam hauserunt, reique Christianæ ipsique civili Societati uberrimos fructus attulisse, adolescentibusque a morum corruptela cohibendis, magnis extractis ædibus ad eorundem institutionem sub sollertium Sacerdotum disciplina providisse, atque ampliora exin in Religionem et bonos mores commoda expectari posse, censuimus prædictam Universitatem canonice et celebriorum Universitatum pariformiter et æque principaliter erigere instituire et confirmare.

Ad mentem vero eorundem Venerabilium Fratrum Nostrorum volumus et decernimus, ut hæc institutio ea lege fiat, ut ejusdem Universitatis Protector sit Præfectus pro-tempore prædictæ Sac. Congregationis de Propaganda Fide, quo munere hodie auctus est Dilectus Filius Noster Alexander Tituli S. Mariæ Transthyberim S. R. E. Presbyter Cardinalis Franchi nuncupatus, et Cancellarii Apostolici munere fungatur Archiepiscopus Quebe-

dans l'Amérique Septentrionale, puisqu'elle est la mère de soixante diocèses ; cette ville offre un accès facile aux habitants de toutes les parties du Canada ; l'Université dont on demande l'institution canonique, est abondamment fournie de très-vastes édifices, dignes d'admiration par l'art qui y préside et par la grandeur des frais qu'ils ont occasionnés ; de plus elle renferme une riche bibliothèque, des musées variés et très-bien montés, capables d'aider à l'acquisition des sciences de tout genre ; elle est soumise au gouvernement et à la direction d'hommes pleins de sagesse, dont plusieurs ont puisé la doctrine ici même dans la ville des saints apôtres Pierre et Paul, dans Notre Université Grégorienne de la Société de Jésus et dans les classes de St. Apollinaire ; elle a produit les fruits les plus excellents et pour la religion chrétienne et pour la société civile elle-même, en protégeant les jeunes gens contre la corruption des mœurs, par la construction de vastes édifices où ils demeurent sous la surveillance et la discipline de prêtres expérimentés ; elle laisse à espérer des avantages plus grands encore et pour la religion et pour les bonnes mœurs : à ces causes, Nous avons décrété d'ériger, d'instituer et de confirmer la susdite Université canoniquement, sur les mêmes bases, aux mêmes titres et avec la même importance que les Universités les plus célèbres.

Suivant le désir de Nos mêmes Vénérables Frères, Nous voulons et décrétons que cette institution se fasse aux conditions suivantes, savoir : le Protecteur de la dite Université sera le Préfet *pro tempore* de la susdite Sacrée Congrégation de la Propagande, fonction remplie aujourd'hui par Notre Fils Chéri Alexandre Franchi, Cardinal Prêtre de la Sainte Eglise

censis, atque eidem Universitati jus sit Doctoratus lauream aliosque inferiores gradus academicos in singulis facultatibus ad consueta Universitatum Statuta conferendi, ac ut doctrinæ et disciplinæ, id est fidei ac morum suprema vigilantia penes Archiepiscopum et Episcopos omnes Provinciæ Quebecensis seu Canadæ inferioris extet, in cæteris vero omnia esse moderanda juxta sententiam Sac. Congregationis de Propaganda Fide editam (*) Die I. Februarii MDCCCLXXVI et juxta ipsius Universitatis leges, quarum congruentiam et utilitatem diuturna experientia probavit.

Cum vero Magnæ Britanniæ Regina Victoria jampridem Universitatem amplo adprobationis diplomate, cui in nulla re derogatum volumus, muniverit et coonestaverit, plenamque propterea Imagisterii libertatem concesserit; hinc censuimus ex eorumdem Venerabilium Fratrum Nostrorum consilio, ut eadem Regina et gubernia tum Fœderale tum Provinciale Quebecense, adductis de causis, debitis laudibus cumulentur.

Tandem vehementer hortamur Episcopos Quebecensis Provinciæ, ut eidem Universitati Lavallensi, quæ tam luculenta exhibuit et exhibet sanæ doctrinæ et integritatis fidei testimonium, eorum Seminaria et Collegia aggregare curent; ut ita alumni magis magisque idonei ad eandem frequentandam reddantur, omnibus vero Archiepiscopis et Episcopis Dominationis Canadensis commendamus, ut bonæ spei adolescentes in ipsam

Romaine, du titre de *Ste. Marie in Trastevere*; l'Archevêque de Québec remplira la fonction de Chancelier Apostolique; la dite Université jouira du pouvoir de conférer les honneurs du Doctorat et les autres degrés académiques inférieurs dans chacune des facultés, suivant les règles ordinaires des Universités; la haute surveillance de la doctrine et de la discipline, c'est-à-dire de la foi et des mœurs, sera confiée à l'Archevêque et à tous les Evêques de la Province de Québec ou du Bas-Canada; tout le reste devra être réglé d'après la décision donnée par la Sacrée Congrégation de la Propagande en date du 1er Février 1876 (*), et d'après les Règlements mêmes de l'Université, dont une longue expérience a prouvé la sagesse et l'utilité.

Mais comme la Souveraine de la Grande Bretagne, la Reine Victoria, a depuis longtemps doté et enrichi l'Université d'une Charte renfermant les plus amples privilèges et à laquelle Nous ne voulons déroger en rien; et comme Sa Majesté a laissé à la même institution l'entière liberté de se gouverner elle-même, Nous sommes heureux, d'après l'avis de Nos Vénérables Frères, de combler d'éloges mérités, pour les raisons données ci-dessus, Sa Majesté la Reine, le Gouvernement Fédéral et celui de la Province de Québec.

Enfin, Nous exhortons fortement les Evêques de la Province de Québec à faire en sorte que leurs Séminaires et Colleges soient affiliés à l'Université Laval, qui a fourni et fournit encore tant de preuves de sa saine doctrine et de l'intégrité de sa foi; afin que les élèves soient de mieux en mieux préparés à fréquenter cette institution. Nous recommandons aussi

(*) Voir plus loin cette Décision, à la suite de la Bulle.

Universitatem mittere studiorum causa satagant et parentibus suadeant ne filios suos propriae libertati permisos, in Quebeci urbe vagari sinant, sed potius in illis recipi hospitalibus aedibus unice ad eorum moralem institutionem facilioremque scientiarum progressum, tot tantisque sacrificiis per Seminarium Quebecense a solo extractis, quibusque manutendendis in studiosae juventutis commodum, summa liberalitate Professores ac Moderatores ipsi, majorum suorum exempla sequuti, concurrere non destiterunt.

Præsentés vero Litteras et in eis contenta, etiam ex eo quod in præmissis interesse habentes seu habere prætendentes, ad hoc vocati, citati et auditii non fuerint, aut ex quibusvis aliis causis occasionibus vel prætextibus de subreptionis vel obreptionis aut nullitatis vitio seu intentionis Nostræ, vel quovis alio defectu, notari impugnari aut alias infringi vel quomodolibet retractari suspendi restringi limitari, vel eis in aliquo derogari nullatenus posse, easque omnino sub quibusvis constitutionibus revocationibus limitationibus derogationibus modificationibus decretis vel declarationibus generalibus vel specialibus, etiam motu scientia et potestatis plenitudine similibus, minime comprehendî; sed semper ab illis exceptas et perpetuo validas firmas et efficaces esse et fore, suosque preparatos et integros effectus sortiri et obtinere, ac ab omnibus ad quos spectat

à tous les Archevêques et Evêques de la Puissance du Canada, de faire leur possible pour envoyer à cette Université les jeunes gens de bonne espérance qui pourront y faire leur cours d'études; pour persuader aux parents de ne pas laisser leurs fils jouir de leur propre liberté en leur permettant d'errer dans la ville de Québec, mais de les confier plutôt à ce pensionnat construit exclusivement et pour surveiller leur conduite morale et leur faciliter l'avancement dans l'acquisition des sciences; pensionnat élevé au prix de si grands et de si nombreux sacrifices par le Séminaire de Québec; pensionnat au soutien duquel ont contribué, avec une si grande libéralité et uniquement pour le bien de la jeunesse studieuse, les professeurs et directeurs eux-mêmes, à l'exemple de leurs devanciers.

Nous décrétons que les présentes et leur contenu ne pourront être d'aucune manière notées, combattues, entreintes, retirées, sursises, restreintes, amoindries, sujettes à dérogation en quelque point, ni parce que certains intéressés dans cette matière, ou ceux qui prétendraient l'être, n'auraient pas été appelés, cités ou entendus, ni pour toute autre cause, occasion ou prétexte provenant de subreption, obreption, nullité ou défaut d'intention de Notre part; Nous entendons de plus que les présentes Lèvres ne soient en aucune façon comprises dans les constitutions quelconques, révocations, restrictions, dérogations, modifications, ordonnances, déclarations, soit générales soit particulières, même que ce Siège Apostolique pourrait faire par son propre mouvement, science certaine et plénitude de pouvoir; mais qu'elles en soient toujours exceptées; qu'elles soient et demeurent à perpétuité valides, stables et efficaces; qu'elles sortent et produisent leurs effets pleins et entiers, et soient observées à perpétuité et inviolablement

et spectabit quomodolibet in futurum, perpetuo et inviolabiliter observari, ac dictæ Universitati, ut præfertur erectæ, illiusque personis perpetuis futuris temporibus plenissime suffragari debere : sicque in præmissis per quoscumque iudices ordinarios vel delegatos, etiam Causarum Palatii Apostolici Auditores ac etiam S. R. E. Cardinales, censi, sublata eis et eorum cuilibet quavis aliter judicandi et interpretandi facultate et auctoritate, judicari et definiri debere, ac si secus super his a quoquam quavis auctoritate scienter vel ignoranter contigerit attentari irritum et inane decernimus.

Quocirca Dilecto Filio Nostro Alexandro S. R. E. Presbytero Cardinali Franchi nuncupato Sac. Nostræ Congregationis de Propaganda Fide Præfecto, ejusque Successoribus pro-tempore existentibus, per Apostolica Scripta mandamus, eique facultatem auctoritatem omnimodamque jurisdictionem tribuimus et elargimur; ut ipse præsentés Nostras Litteras et in eis contenta exequi curet, eidemque Universitati et illius personis efficacis defensionis præsidio assistens, faciat Nostræ et Apostolicæ Sedis auctoritate ipsas præsentés et in eis contenta hujusmodi ab omnibus ad quos spectat et pro tempore spectabit, inviolabiliter observari, ipsamque Universitatem illiusque personas quas præsentés concernunt, omnibus et singulis harum tenore elargitis pacifice frui et gaudere, contradictores, servatis servandis, compescendo.

par tous ceux que cela concerne ou concernera d'une manière quelconque à l'avenir; qu'elles soient à tout jamais un appui souverain pour l'Université, érigée comme il vient d'être dit, ainsi que pour tous ses membres; et ainsi qu'il a été dit, devra-t-il être pensé, jugé et défini par les juges quelconques ordinaires ou délégués, même par les Auditeurs des causes du Palais Apostolique, ainsi que par les Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, tout pouvoir et autorité de juger et d'interpréter autrement leur étant enlevé à tous et à chacun d'eux, de telle sorte que, s'il arrivait à quelqu'un, sciemment ou par ignorance, de vouloir attenter à ce qui est ci-dessus statué, son jugement serait nul et de nulle valeur, quelle que fût d'ailleurs son autorité.

C'est pourquoi Nous enjoignons, par Rescrit Apostolique, à Notre Bien-aimé Fils Alexandre Franchi, Cardinal Prêtre de la Sainte Eglise Romaine, Prêtre de Notre Sacrée Congrégation de la Propagande, et à ses successeurs *pro tempore*, de faire exécuter Nos présentes Lettres et leur contenu, et à cet effet Nous lui donnons et accordons toute faculté, autorité et jurisdiction de toute nature, afin qu'il devienne pour l'Université et tous ses membres un appui et un défenseur efficace; qu'il veille à ce que les présentes Lettres et leur contenu soient inviolablement observés par ceux que cela concerne ou concernera plus tard; qu'il fasse que l'Université elle-même et ses membres jouissent en paix et se félicitent des avantages qui leur sont assurés par la teneur des présentes, et qu'il réprime au besoin les contradictores, en observant ce que de droit.

Nonobstant, autant que de besoin, Notre Règle et celle de Notre Chan-

Non obstantibus, quatenus opus sit, Nostra et Cancellariæ Nostræ Regula *de jure quæsito non tollendo*, aliorumque prædecessorum Nostrorum Romanorum Pontificum editis generalibus vel specialibus constitutionibus et ordinationibus, dictæque Universitatis Statutis, Indultis quoque et Litteris Apostolicis sub quibuscumque tenoribus et formis; quibus omnibus et singulis, etiamsi de illis eorumque totis tenoribus specialis specifica expressa et individua, non autem per clausulas generales idem importantes, mentio seu quævis alia expressio habenda, aut alia quævis exquisita forma servanda foret ad hoc, illorum omnium et singulorum tenores præsentibus pro plene et sufficienter expressis et insertis habentes, illis alias in suo robore permansuris, ad præmissorum effectum, hac vice dumtaxat, latissime et plenissime derogamus, cæterisque contrariis quibuscumque.

Volumus autem quod earumdem præsentium transumptis, etiam impressis, manu tamen alicujus notarii publici subscriptis et Sigillo Personæ in ecclesiastica dignitate constitutæ munitis, eadem prorsus fides adhibeatur, quæ ipsis præsentibus adhiberetur si forent exhibitæ vel ostensæ.

Nulli ergo omnino hominum liceat hanc paginam Nostræ erectionis institutionis confirmationis subjectionis Indulti hortationis mandati derogationis et voluntatis infringere, vel ei ausu temerario contraire. Si quis

cellerie de jure quæsito non tollendo; nonobstant les édits généraux de Nos Prédécesseurs les Pontifes Romains, ou Leurs constitutions et ordonnances spéciales; nonobstant les Règlements de la dite Université ou les Indults et Lettres Apostoliques de quelque teneur et forme que ce soit; auxquels documents, et à chacun d'eux, nous dérogeons pour l'effet des présentes, pour cette fois seulement, aussi largement et pleinement que possible, quand même il serait nécessaire pour cela d'en insérer ici la teneur totale, d'en faire mention spéciale, spécifique, expresse et individuelle et non pas seulement par des clauses générales comportant cet effet, ou bien de les exprimer de quelque autre manière et d'employer quelque forme particulière; toutes lesquelles teneur, mentions, clauses, expressions et formes, Nous voulons par la teneur des présentes, être regardés comme pleinement et suffisamment exprimés et insérées, tout en leur conservant leur force ailleurs, et nonobstant toutes les autres choses contraires.

Nous voulons en outre qu'on ajoute aux copies des présentes Lettres, soit manuscrites, soit imprimées, pourvu qu'elles soient contresignées de la main d'un officier public, et revêtues du sceau d'un dignitaire ecclésiastique, absolument la même foi que l'on accorderait aux présentes Lettres si elles étaient exhibées et montrées.

Que nul homme donc ne se permette d'enfreindre ou de contredire, par une audace téméraire, cet écrit par lequel Nous érigeons, instituons, confirmons, soumettons, accordons, exhortons, ordonnons, dérogeons et exprimons notre volonté. Si quelqu'un se rend coupable d'une telle présomp-

autem hoc attentare præsumpserit, indignationem Omnipotentis Dei et beatorum Petri et Pauli Apostolorum ejus, se noverit incursum.

Datum Romæ apud S. Petrum Anno Incarnationis Dominicæ Millesimo Octingentesimo Septuagesimo Sexto-Idibus Maii-Pontificatus Nostri Anno XXX.

F. CARDINALIS ASQUINIUS.

C. GORI SUBDATARIUS,

VISA

DE CURIA J. DE AQUILA E VICOMITIBUS.

Loco ✠ *Plumbi*

I. CUGNONIUS.

Reg. in Secretaria Brevium.

tion, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu Tout-Puissant et des Bienheureux Pierre et Paul ses Apôtres.

Donné à Rome, auprès de St. Pierre, l'an de l'Incarnation de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-et-seize, le 15 de mai, de Notre Pontificat l'an XXX.

F. CARDINAL ASQUINI.

C. GORI, SOUSDATAIRE.

VISA.

J. DE AQUILA, un des Vicomtes de la Curie.

Place ✠ *de la Bulle de plomb.*

I. CUGNONI.

Enregistré dans la Secrétairerie des Brefs.

LETTRE
DE
S. E. LE CARDINAL A. FRANCHI

DU 9 MARS 1876,

TRANSMETTANT A

MGR. L'ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC,

LA DÉCISION DE LA S. C. DE LA PROPAGANDE

DU 1^{er} FÉVRIER 1876.

(Texte.)

Illmo e Rmo Signore,

Nella Congregazione Generale del giorno 1 Febbrajo testè decorso si prese nuovamente ad esame l'istanza del Vescovo di Montreal per la erezione di una università nella Sua Diocesi, e gli Emi e Rmi SS. Cardinali risposero quanto appresso vengo a trascrivere alla S. V.

Al I. dubbio se e quale provvedimento convenisse adottare in ordine alla surriferita istanza del Vescovo di Montreal, *ad mentem. Mens est*, che si scriva all' Arcivescovo di Quebec una lettera da comunicarsi a tutti i suoi suffraganei, nella quale gli si dica che essendosi preso nuovamente ad esame il progetto di fondare una università a Montreal, se ne è riconosciuta l'impossibilità, specialmente per la ragione che tale fonda-

(Traduction.)

Illustrissime et Révéréndissime Seigneur,

Dans la Congrégation du premier de février dernier, on a mis de nouveau à l'examen l'instance de l'Evêque de Montréal pour l'érection d'une Université dans son Diocèse, et les Eminentissimes et Révéréndissimes SS. Cardinaux ont répondu de la manière que je viens ci-après transcrire à Votre Seigneurie.

Au I. doute, savoir si et quelle mesure il conviendrait d'adopter relativement à la susdite instance de l'Evêque de Montréal, *ad mentem. Mens est*, que l'on écrive à l'Archevêque de Québec une lettre qui devra être communiquée à tous ses suffragants, dans laquelle on lui dise qu'ayant mis de nouveau à l'examen le projet de fonder une Université à Montréal, on en a reconnu l'impossibilité, spécialement pour la raison qu'une telle fondation compromettrait l'existence de l'Université Laval, laquelle, à cause des services rendus à l'Eglise et à la société et des sacrifices pécuniaires qu'elle a faits, doit être soutenue et conservée. Que néanmoins,

zione comprometterebbe l'esistenza dell' università Laval, la quale pei servigi resi alla Chiesa ed alla società, ed anche pei sacrifici pecuniarii, che ha fatti, deve essere sostenuta e conservata. *Che* però dovendo questa università servire in particolar modo per tutte le Diocesi della Provincia Quebecense, si è ravvisato giusto che i suoi suffraganei vi abbiano un ingerenza, la quale sia nel tempo stesso una garanzia per essi, ed un vantaggio per l'università medesima. *Che* tale scopo si potrà ottenere lasciando intatte le disposizioni fondamentali di Laval, la sua amministrazione finanziaria e tutto ciò che riguarda le relazioni frà la detta università ed il Seminario Arcivescovile, col concedere ai Vescovi sotto la presidenza dell' Arcivescovo l'alta sorveglianza sopra quanto concerne la disciplina e la dottrina sia relativamente ai Professori, sia in ordine ai giovani studenti. *Che* perciò dovrà il Rettore dell' università in una annuale riunione dei Vescovi far conoscere esattamente lo stato della medesima sotto i due mentovati rapporti, ed i Vescovi avranno il diritto di fare le loro osservazioni, e di proporre le mutazioni ed i miglioramenti che giudicheranno opportuni, salvo come sopra le disposizioni fondamentali dell' università. *Che* in generale sarà sempre libero, anzi dovere pei Vescovi l'esercitare quest' alta sorveglianza, richiamando l'attenzione dell' Arcivescovo e del Rettore dell' università sopra tutto ciò che crederanno di consigliare, escluso sempre di ricorrere al mezzo della pubblica stampa, la quale d'ordinario, come l'ha provato nel caso una triste esperienza, più che a rimediare al male serve per inasprire gli animi e le questioni, e riesce di pregiudizio all' onore dell' università, e sovente anche della causa cattolica. *Che* si riconosce la necessità di provvedere

cette Université devant servir d'une manière particulière pour tous les Diocèses de la Province de Québec, on a reconnu comme une chose juste que ses suffragants y aient un contrôle, lequel soit en même temps une garantie pour eux, et un avantage pour l'Université elle-même. Que ce but pourra s'obtenir, en laissant intactes les dispositions fondamentales de Laval, son administration financière et tout ce qui regarde les relations entre la dite Université et le Séminaire Archidiocésain, et en accordant aux Evêques, sous la présidence de l'Archevêque, la haute surveillance sur tout ce qui concerne la discipline et la doctrine, soit relativement aux Professeurs, soit par rapport aux élèves. Que pour cela le Recteur de l'Université, dans une réunion annuelle des Evêques, devra faire connaître exactement l'état de la même Université sous les deux rapports mentionnés, et les Evêques auront le droit de faire leurs observations, et de proposer les changements et les améliorations qu'ils jugent opportuns, sauf, comme dit plus haut, les dispositions fondamentales de l'Université. Qu'en général il y aura toujours liberté, même obligation, pour les Evêques, d'exercer cette haute surveillance, en réclamant l'attention de l'Archevêque et du Recteur de l'Université sur tout ce qu'ils jugeront à propos de conseiller, sans jamais cependant recourir au moyen de la presse, laquelle d'ordinaire, comme l'a prouvé dans le cas actuel une triste expérience, sert plus à aigrir les esprits et les questions, qu'à remédier au mal, et aboutit à causer préjudice à l'honneur de l'Université, et souvent même à l'honneur de la cause catholique. Que l'on reconnaît la nécessité de pourvoir en quelque manière à l'instruction supérieure de ces jeunes gens de Montréal qui ne peuvent fréquenter l'Université Laval, comme aussi d'empêcher que les

in qualche modo all'istruzione superiore di quei giovani di Montreal che non possono frequentare l'università Laval, non che d'impedire che le scuole di diritto e di medicina esistenti in detta Città continuino ad essere affiliate ad università protestanti, e molto più che gli studenti cattolici frequentino tali università. Che per altro essendo evidente l'impossibilità per parte di Laval di concedere l'affiliazione alle dette scuole, la quale equivarrebbe alla erezione di una università quasi distinta ed indipendente a Montreal, così per provvedere alla svenunciata necessità, non si presenta altro spediente che quello di stabilire in Montreal una succursale dell'università Laval, all'esecuzione del quale progetto dovranno provvedere i Vescovi in unione con Laval sulle seguenti basi:

1°. Che tutte le spese occorrenti per la succursale dovranno essere a carico della Diocesi di Montreal.

2°. I corsi saranno uniformi a Laval ed a Montreal, tanto per la durata, quanto per la distribuzione delle materie in ciascuna facoltà ed in ciascun anno; ed ove si riconoscesse la stretta necessità di fare qualche cambiamento, ciò si faccia senza pregiudizio nè al merito di Laval, nè alla istruzione dei giovani col facilitare e rendere più sollecito il conseguimento della laurea dottorale.

3°. Che i Professori di Diritto e di Medicina a Montreal faranno parte della rispettiva facoltà stabilita a Laval in forza della carta reale.

4°. Che dovendo il Consiglio Universitario a tenore della stessa carta esser composto dei Direttori del Seminario di Quebec e dei tre più antichi Professori di ciascuna facoltà per ordine di nomina, così dovranno farne parte anche i Professori di Montreal al loro turno.

écoles de droit et de médecine, existant dans la dite ville, ne continuent d'être affiliées à des Universités protestantes, et beaucoup plus encore que les étudiants catholiques ne fréquentent de telles Universités. Que du reste, comme il est évidemment impossible de la part de Laval d'accorder l'affiliation aux dites écoles, laquelle équivaldrait à l'érection d'une Université, pour ainsi dire distincte et indépendante à Montréal, afin de pourvoir cependant à la nécessité énoncée plus haut, il ne se présente pas d'autre expédient que celui d'établir à Montréal une succursale de l'Université Laval, projet à l'exécution duquel les Evêques, en union avec Laval, devront procéder sur les bases suivantes :

1°. Que toutes les dépenses nécessaires pour la succursale devront être à la charge du Diocèse de Montréal.

2°. Les cours seront uniformes à Laval et à Montréal tant pour la durée que pour la distribution des matières dans chaque faculté et dans chaque année; et là où l'on reconnaîtrait la stricte nécessité de faire que quel changement, que cela se fasse sans préjudice ni au mérite de Laval, ni à l'instruction des jeunes gens en rendant plus facile et plus prompte l'obtention du Doctorat.

3°. Que les professeurs de Droit et de Médecine à Montréal feront partie de la faculté respective établie à Laval en vertu de la charte royale.

4°. Que comme le Conseil Universitaire, en vertu de la même charte, doit être composé des Directeurs du Séminaire de Québec et des trois plus anciens Professeurs de chaque faculté par ordre de nomination, les Professeurs de Montréal à leur tour devront faire partie de ce Conseil.

5°. Les Professeurs de chaque faculté à Montréal formeront, comme

5°. I Professori di ciascuna facoltà in Montreal formeranno come quelli di Laval un consiglio permanente per tutto ciò che riguarda, non solamente la sezione di Montreal, ma la facoltà in generale.

6°. Risisterà a Montreal un vice Rettore nominato dal Consiglio Universitario ed approvato dal Vescovo di Montreal, il quale supplirà il Rettore nell' ammettere o nell' espellere gli studenti. Questa sorveglianza è relativa solamente all' osservanza dei regolamenti universitarii, giacchè quanto alla condotta morale e religiosa provvederà intieramente il Vescovo di Montreal.

7°. I Professori di Montreal saranno nominati come quelli di Laval dal Consiglio Universitario, sarà però prima consultata la sezione di Montreal.

8°. L' emolumento pei singoli Professori sarà a Montreal eguale a quello di Laval.

9°. Così sarà eguale a Montreal come a Laval la tassa che gli studenti devono pagare pei corsi.

10°. I diplomi saranno dati da Laval, ed a questa Università saranno pagati i relativi diritti.

In fine dovrà nella lettera raccomandarsi a tutti i Vescovi di fare che i loro Seminarii e Collegii si affilino all' università Laval, poichè in tal modo gli studii saranno meglio coordinati, ed i giovani saranno preparati pei corsi universitarii.

Al' altro dubbio poi se e quale ulteriore provvidenza abbia luogo relativamente ai professori acattolici dell' università Laval, gli Emi e Rmi SS. Cardinali risposero: " *Attentis noviter deductis, dilata et si opus fuerit suo loco et tempore providebitur.*"

ceux de Laval, un Conseil permanent pour tout ce qui regarde non seulement la branche de Montréal, mais la faculté en général.

6°. Il y aura à Montréal un Vice-Recteur résident, nommé par le Conseil Universitaire et approuvé par l'Evêque de Montréal, lequel Vice-Recteur suppléera le Recteur dans l'admission ou l'expulsion des étudiants. Cette surveillance est relative seulement à l'observation des règlements universitaires, attendu que, pour la conduite morale et religieuse, l'Evêque de Montréal y pourvoira entièrement.

7°. Les Professeurs de Montréal seront nommés, comme ceux de Laval, par le Conseil Universitaire, la branche de Montréal, ayant été préalablement consultée.

8°. Les émoluments pour chacun des Professeurs seront à Montréal égaux à ceux de Laval.

9°. Egalement la somme que les étudiants doivent payer pour les cours, sera la même à Montréal qu'à Laval.

10°. Les diplômes seront donnés par Laval, et à cette Université seront payés les droits y annexés.

Enfin on devra, dans la lettre, recommander à tous les Evêques de faire en sorte que leurs Séminaires et Collèges s'affilient à l'Université Laval, puisque de cette manière les études seront mieux co-ordonnées, et les jeunes gens seront préparés pour les cours universitaires.

Quant à l'autre doute, savoir si et quelle mesure ultérieure on doit prendre relativement aux professeurs non catholiques de l'Université Laval, les Eminentissimes et Révérendissimes SS. Cardinaux ont répondu: " *Attentis noviter deductis, dilata et si opus fuerit suo loco et tempore providebitur.*"

Tale risoluzione fù portata, nel giorno 13 Febbraro nell' udienza del S. Padre, il quale si degnò approvarla in tutte le sue parti.
E intanto prego il Signore che la conservi lungamente e la prosperi.
Roma, dalla Propaganda li 9 Marzo 1876.

Di V. S.

Affettuosissimo per servirla,

ALESS. CARD. FRANCHI, Pr.
G. B. AGNOZZI, Pro-Segret.

Illmo. e Rmo. Signor
Monsig. ARCIVESCOVO DI QUEBEC.

Cette résolution fut, dans l'audience du 13 février, présentée au S. Père, qui a daigné l'approuver dans toutes ses parties.
Et maintenant je prie le Seigneur qu'il vous accorde longue vie et bonheur.
Rome, de la Propagande, le 9 mars 1876.

De V. S.

Le très-affectionné serviteur,

ALEX. CARD. FRANCHI, Préf.

J. B. AGNOZZI, Pro. Secrét.

L'Illustrissime et Révérendissime Seigneur
Monseigneur L'ARCHEVEQUE DE QUÉBEC.

MANDEMENT
DE
MONSEIGNEUR E.-A. TASCHEREAU
ARCHEVÊQUE DE QUÉBEC
PROMULGUANT LA BULLE *INTER VARIAS SOLLICITUDINES* QUI ERIGE CANONIQUEMENT
L'UNIVERSITÉ LAVAL.

ELZÉAR-ALEXANDRE TASCHEREAU,

Par la miséricorde de Dieu et la grâce du Saint-Siège Apostolique Archevêque de Québec, Assistant au Trône Pontifical, Chancelier Apostolique de l'Université Laval,

Au clergé Séguélier et Régulier, aux Communautés Religieuses et à tous les Fidèles de l'Archidiocèse de Québec, Salut et Bénédiction en Notre Seigneur.

Depuis dix-huit siècles, Nos Très-Chers Frères, Rome présente aux regards de l'humanité un spectacle vraiment admirable. De tous les parties du monde, les intelligences comme les cœurs s'y donnent rendez-vous et viennent y puiser la lumière et la force. Quelle est, en effet, l'œuvre chrétienne qui n'ait aimé à solliciter ses paroles d'encouragement ? Quelle est l'association pieuse qui n'ait voulu s'épanouir sous son égide tutélaire ? Quelle est la compagnie religieuse qui oserait compter sur une longue vie, si elle ne voyait ses constitutions examinées et approuvées par la sagesse romaine ? Quelle est enfin la doctrine qui pourrait se promettre une expansion durable, si elle n'était un écho fidèle des oracles du Vatican ? Tous les catholiques, en tous les temps, semblent donc avoir entendu l'invitation que St. Augustin met sur les lèvres des successeurs de St. Pierre : " Venez, mes frères, venez tous, si vous voulez être greffés sur Celui qui est la vigne."

Cet appel du Vicaire de Jésus-Christ, c'est notre bonheur, à nous, peuple canadien, de l'avoir entendu à toutes les époques, et par nos actes nous lui avons bien souvent répété ce que l'Apôtre St. Pierre disait au Fils de Dieu lui-même : "*A qui irions-nous, Seigneur ? Vous avez les paroles de la vie éternelle*" (St. Jean, VI, 69.). Voyez, N. T. C. F., comment, depuis l'aurore de notre colonie jusqu'à nos jours, Dieu s'est plu à diriger les événements ; admirez avec nous les voies de la Providence : cette facilité

donnée à notre Eglise dans ses communications avec le Saint-Siège ; cet empressement avec lequel les Evêques de Québec se sont rendus *ad limina Apostolorum*, lorsque les circonstances le leur ont permis ; ce respect et cette vénération qu'ils en ont remportés pour la personne sacrée du Souverain Pontife ; ce soin filial de lui soumettre, comme à un Père, la solution de toutes leurs difficultés. N'est-ce pas le temps de le proclamer bien haut ? tous nous avons suivi, en cela, les précieux exemples que nous a légués le premier Evêque de la Nouvelle-France, l'illustre François de Laval-Montmorency ! C'est lui qui, guidé par les lumières de sa belle intelligence, les intuitions de sa foi, la connaissance profonde qu'il avait de la constitution de l'Eglise, c'est lui qui a voulu placer le berceau de notre foi à côté même de la chaire de St Pierre. C'est lui qui a déployé une énergique vigilance contre l'introduction de certaines propositions imposées tyranniquement à l'enseignement des séminaires français par la volonté de Louis XIV. C'est lui qui, en faisant accepter à son clergé la belle liturgie romaine, nous a épargné les ennuis d'une lutte pénible qui ne fait que de s'étendre en France. C'est lui, en un mot, qui le premier a fait acclamer par notre peuple catholique cette parole à jamais gravée dans tous nos cœurs : *Ubi Petrus, ibi Ecclesia* ; Là où est Pierre, là est l'Eglise.

Fidèles héritiers de l'esprit catholique de leur fondateur, les membres du Séminaire de Québec, après s'être chargés de la création de l'Université Laval, à la demande de l'Episcopat Canadien, n'eurent rien de plus à cœur que de s'assurer de l'appui du Saint-Siège. Ils savaient bien que de Rome devaient leur venir leurs plus solides espérances de succès. Comment l'auraient-ils ignoré, quand ils se rappelaient qu'aux beaux siècles de la foi, en Europe, les Universités étaient établies par l'autorité réunie des papes et des souverains ? L'histoire leur redisait la gloire qui avait resplendi sur les écoles de Paris et de Bologne, et les noms des Papes Innocent III et Honorius couvraient de leur protection ces institutions qui fournirent tant de docteurs à l'Eglise, et à l'Etat tant d'hommes éminents.

Le premier Recteur de l'Université Laval, M. Louis-Jacques Casault, d'illustre mémoire, se rendit donc à Rome, et sollicita la faveur d'une érection canonique. Tout semblait favoriser ses vœux : Sa Majesté la Reine Victoria, sur la recommandation de Lord Elgin et de ses ministres, allait accorder une charte vraiment royale. Rome appiaudit au projet de création, l'encouragea de paroles bienveillantes, donna même un Rescrit qui permettait la collation des diplômes en Théologie ; mais la Bulle d'érection, la prudence demandait que l'on attendit pour l'accorder. Le gouvernement civil avait bien voulu compter sur l'avenir ; Rome aimait mieux avoir à consacrer un passé plein de mérite. L'Etat consentait à mettre à l'épreuve les plus belles promesses et donnait à l'Université tout pouvoir de se faire reconnaître et de se mouvoir au sein de la société ; l'Eglise voulait voir l'Université à l'œuvre et attendre le moment où elle aurait le bonheur de lui dire : Vous avez bien mérité de la religion et de votre pays ; à moi maintenant de confirmer de ma haute autorité le bien qui a été opéré et d'en assurer, au sein du Canada, l'avenir et la prospérité.

L'épreuve a duré vingt-quatre ans et cet espace de temps a suffi pour permettre à l'Université de s'asseoir sur des bases vraiment solides. Il nous a été donné, N. T. C. F., de la voir naître et grandir, et quand Nous songeons à son développement progressif, Nous sentons naître en Notre cœur, envers la divine bonté, les sentiments d'une reconnaissance que vous ne manquez pas de partager avec Nous. *Deus incrementum dedit* : c'est bien Dieu seul qui a pu lui donner cet accroissement (1 Cor. III, 6).

Jugez-en vous-mêmes, N. T. C. F. : une somme de plus d'un million de piastres consacrée à cette œuvre ; des édifices, construits dans des proportions qui étonnent même les étrangers ; six nouveaux musées créés et les autres considérablement enrichis ; la bibliothèque triplant le nombre de ses volumes ; les facultés de Théologie, de Droit, de Médecine et des Arts offrant un cours complet de plus de cinq mille trois cents leçons ; des cours publics suivis par un auditoire qui s'est souvent maintenu au chiffre de plus de cinq cents ; six prix fondés par la munificence de généreux bien-faiteurs ; six petits séminaires ou collèges et trois grands séminaires affiliés ; des règlements si bien mûris que nous les avons vus qu'ilquesfois adoptés par des institutions, même de l'ancien monde ; le goût de l'étude et les lois de la morale sauvegardés par l'établissement d'un pensionnat, où la fondation de vingt demi-bourses permet à un plus grand nombre un accès facile ; plus de quarante-vingt étudiants qui ont fréquenté les cours dans les quatre facultés de Théologie, de Droit, de Médecine et des Arts, et figurant pour la plupart dans la liste des sept cents gradués ; et, à part cette prospérité que nous pouvons appeler temporelle et dont nous nous reconnaissons redevables à la Providence, il y a une autre insigne faveur pour laquelle nous ne saurions jamais avoir assez de reconnaissance, c'est cette assistance que Dieu a bien voulu donner à l'enseignement de notre Université. Nous le proclamons bien haut : l'Université Laval n'a jamais dévié et ne déviara jamais, nous en avons la ferme conviction, de sa fidélité à suivre en tout la direction qui lui vient de Rome. Elle est trop persuadée qu'une Université vraiment catholique ne peut trouver ailleurs un point d'appui solide !

Voilà, N. T. C. F., le noble résultat où peuvent conduire le dévouement et le patriotisme, le desir du bien et l'attachement à la foi. Mais ce que nos regards ont contemplé, Rome aussi a pu le voir. Oui, grâce à une succession de difficultés qui entraînent, sans doute, dans les vues de la Providence, Rome, depuis vingt-quatre ans, a pu suivre comme pas à pas, la marche de notre Université. Son enseignement, elle l'a connu et elle s'en est fait rendre un compte particulier ; ses règlements, elle les a étudiés ; les avantages qu'elle offre à la jeunesse studieuse, elle les a appréciés ; son droit de cité en dehors de Québec, elle l'a décrié et maintenu. Aussi pouvons-nous dire que l'Université a grandi sous les yeux de Rome, comme sous la surveillance de notre sollicitude. Oh ! quelle ne doit pas être notre joie, en voyant aujourd'hui le Souverain Pontife Pie IX, si bien informé, reconnaître solennellement notre Université Laval comme digne de tous les privilèges conférés aux Universités les plus célèbres ! Si notre bonheur était grand lorsque l'Etat lui donnait l'existence civile, de combien s'accroît ce bonheur, lorsque l'Eglise à son tour l'admet à vivre de sa propre vie ! Jusqu'ici les grades académiques avaient une valeur incontestable sans doute ; mais cette valeur deviendra bien plus grande encore, puisqu'ils seront conférés par une main autorisée tout à la fois par l'Eglise et par l'Etat. Nos gradués pouvaient être fiers de faire valoir leurs diplômes aux yeux de tous les sujets de tout l'Empire Britannique ; ils seront plus fiers encore de pouvoir dire aux catholiques de tous les pays, que ces diplômes leur ont été donnés en vertu d'un pouvoir qui vient de Rome même, le centre de la catholicité.

Unissons-nous donc, N. T. C. F., pour faire parvenir aux pieds de Sa Sainteté un concert de reconnaissance et d'amour. Malgré la multiplicité de ses embarras et de ses travaux, Notre Saint Père le Pape a trouvé des heures pour s'occuper de notre Université : plusieurs fois, les questions

ce
ré
l'
qu
si
fr
ve
re
so
de
ici
l'e
la
qu
qu
vie
mo
vag
la
on
on
St.
cert
mer
cell
et b
C
du
plus
nos
N
Lett
22 m
"
" No
" glo
" La
" ins
" exp
" l'en
" que
" rap
" vol

qui la concernaient ont été soumises à sa haute sagesse ; plusieurs fois il a émis son opinion souveraine sur les moyens de les résoudre, et toujours notre soumission à ses ordres a été pleine et entière. Il ne restait plus qu'un seul acte que Sa Sainteté pût faire en faveur de notre Université, celui de lui conférer, d'une manière définitive, le droit de cité parmi les Universités Catholiques et cet acte, Sa Sainteté vient de le réaliser, en Nous adressant à Nous et aux autres Evêques de la Province Ecclesiastique de Québec, au Recteur et aux Professeurs de l'Université, la Bulle solennelle, *Inter varias sollicitudines*, qui l'érige canoniquement.

Mais le moyen de témoigner notre reconnaissance au Saint Père, n'est-ce pas d'écouter ses avis et de nous rendre à ses exhortations ! Rien ne réjouira son cœur, comme d'apprendre que sa parole a opéré autour de l'Université Laval un ralliement de toutes les volontés. Qu'est-ce donc qui pourrait entraver cet élan ? Sera-t-ce le malaise suscité par des discussions inopportunes ? Mais, N. T. C. F., il y a un fait qui Nous a toujours frappé : c'est l'attitude pleine de soumission qu'a toujours gardée l'Université Laval vis-à-vis le Saint-Siège. Qu'avons nous à craindre puisqu'elle rejette ce que Rome condamne, puisqu'elle est toujours prête à soumettre son enseignement à celui de Rome ? Ne l'oublions pas, et c'est le moment de le rappeler aux chères ouailles qui Nous sont confiées : à Rome comme ici, pour faire condamner une Institution, il faut avoir à lui reprocher l'enseignement de quelque proposition erronée, malsonnante, contraire à la doctrine commune des docteurs de l'Eglise. Et, croit-on, N. T. C. F., que Nous resterions muet Nous-mêmes, en présence de l'erreur ? Pourquoi donc, à propos de questions où la religion n'a rien à démêler, viendrait-on passionner les esprits en leur faisant croire que la foi et les mœurs sont en danger ? Pourquoi ferait-on entendre de ces accusations vagues et sans précision, qui ne pourraient que jeter un doute injuste sur la doctrine de toute une faculté, de toute une école ? Pourquoi éveillerait-on des soupçons indignes de la charité chrétienne ? Pourquoi ébranlerait-on la confiance que le public doit reposer en des hommes qui la méritent ? St. Augustin nous a tracé, il y a longtemps, notre ligne de conduite : *in certis unitas, in dubiis libertas, in omnibus caritas*. Etudions sérieusement les questions où nous devons nous tenir unis, admettons loyalement celles où la liberté d'opinion peut se maintenir sans compromettre la foi, et bientôt la charité la plus parfaite règnera dans nos cœurs.

C'est sans doute pour contribuer à cet heureux résultat, que les Evêques du Canada et le Saint Père lui-même ont déjà enjoint à nos journaux la plus stricte réserve, quand il s'agit de traduire devant l'opinion publique nos maisons d'éducation.

Nous croyons nécessaire, N. T. C. F., de rappeler ici les paroles de la Lettre Pastorale des Pères du Cinquième Concile de Québec, en date du 22 mai 1873.

" Et puisque l'occasion s'en présente, disent les Pères de ce Concile, " Nous vous dirons aussi un mot d'une institution catholique qui fait la " gloire de la ville de Québec. Nous avons vu avec peine l'Université " Laval exposée à des accusations fort graves en fait de doctrine. Sur les " instances de ceux qui en ont la direction, Nous leur avons demandé des " explications sur bon nombre de points importants et fondamentaux de " l'enseignement catholique, et Nous avons la joie de constater ici publi- " quement que les réponses Nous ont paru tout-à-fait satisfaisantes sous le " rapport de l'orthodoxie et de la volonté de se conformer en tout aux " volontés du Saint-Siège. Sans juger ici le passé, Nous voulons qu'à

“ l'avenir, quiconque croirait devant Dieu avoir un grief contre cette institution catholique ou quelqu'autre, le fasse non pas devant le tribunal incompetent de l'opinion publique, par la voie des journaux, mais devant ceux que les saintes lois de la hiérarchie catholique ont constitués les juges et les gardiens de la foi. Nous ne sommes pas, nous catholiques, tellement forts que nous puissions, sans danger, rendre nos frères séparés témoins de nos divisions intestines; et d'ailleurs la charité qui doit unir les membres de la grande famille catholique, nous prescrit des règles que nous ne saurions violer sans offenser Dieu. ”

Nous avons dit, N. T. C. F., que le Saint Père lui-même désire cette sage réserve prescrite par les Evêques de la Province Ecclésiastique de Québec. En effet, dans un décret, à Nous adressé par S. E. le Cardinal Franchi, en date du 9 mars 1876, et approuvé par Sa Sainteté, Son Eminence demande que l'on ne recoure pas, pour traiter les affaires de l'Université, à la presse, “ laquelle, ajoute Son Eminence, laquelle d'ordinaire, comme l'a prouvé dans le cas actuel une triste expérience, sert plus à aigrir les esprits et les questions qu'à remédier au mal et aboutit à causer préjudice à l'honneur de l'Université, et souvent même à l'honneur de la cause catholique. ”

Au reste, N. T. C. F., la Bulle *Inter varias sollicitudines* renferme une clause qui est de nature à calmer l'inquiétude des esprits : c'est celle qui donne, à perpétuité, à Rome même, un Protecteur à l'Université, dans la personne du Cardinal Préfet de la Propagande. Ce haut dignitaire ecclésiastique, en rapports fréquents avec les autorités de l'Université, se fera un devoir non-seulement de protéger ses intérêts, mais au besoin, il redresserait les abus et connaîtrait des accusations portées contre elle. Nous sommes heureux de dire ici publiquement combien Nous Nous félicitons de voir cette charge honorable occupée pour la première fois par Son Eminence le Cardinal Franchi : sa prudence, sa haute sagesse, sa singulière connaissance des affaires, la confiance dont l'honneur le Souverain Pontife, sont une garantie de l'habileté et de l'impartialité avec lesquelles il saura remplir ses importants devoirs.

Notre Saint Père le Pape demande encore, dans la Bulle *Inter varias sollicitudines*, que les Evêques de la Province de Québec et ceux de toute la “ Puisse ” invitent les parents à envoyer leurs fils au Pensionnat de l'Université. Pour Nous, N. T. C. F., qui connaissons quelle garantie peut offrir à la foi et aux mœurs des jeunes gens, le séjour dans cette maison, c'est un vrai bonheur de Nous rendre à ce désir. Nous exhortons de tout Notre pouvoir, les pasteurs des âmes et les directeurs de nos maisons d'éducation, à user de toute leur influence pour remplir les vues de Sa Sainteté. Par là, ils contribueront à donner au barreau, à la médecine et aux autres professions libérales, des hommes instruits, pleins d'honneur et attachés à tous leurs devoirs de citoyens et de chrétiens.

Avant de terminer, N. T. C. F., Nous Nous permettrons d'unir Notre faible voix à celle du Souverain Pontife, pour témoigner de Notre reconnaissance envers Sa Majesté, la Reine Victoria, et envers le gouvernement d'Ottawa et celui de Québec. Grâce à la bienveillance de toutes nos autorités civiles, bien des difficultés, depuis vingt-quatre ans, se sont trouvées aplanies, et une parfaite entente a toujours régné entre les différents ministères qui se sont succédé et l'Université elle-même. Nous serait-il permis d'indiquer une des causes de cette heureuse harmonie ? Sans doute le gouvernement de Sa Majesté, ainsi que le gouvernement d'Ottawa et celui de Québec ont toujours été per-

suadés que l'Université Laval travaille, dans la mesure de ses forces, à la cause sacrée de l'éducation; et c'est ce qui explique en partie leur bon vouloir à son égard. Mais ce qui lui a concilié l'esprit du plus grand nombre, n'est-ce pas la stricte neutralité où elle s'est tenue vis-à-vis les divers partis politiques de notre pays, attitude du reste que Rome a bien voulu approuver. Il y a treize ans, tous les membres catholiques des deux Chambres du Parlement, sans distinction de drapeau politique, s'unissaient pour présenter au Séminaire de Québec une adresse de félicitation sur ses deux siècles d'existence. Aujourd'hui encore, nous n'en doutons nullement, tous les hommes publics, auxquels l'Université Laval reconnaîtra toujours une entière liberté d'opinion sur les matières purement civiles, tous nos hommes publics se réjouiront en apprenant l'honneur insigne qui vient d'être conféré à la première institution du pays.

Ce sera donc, N. T. C. F., pour tous les rangs de la société, un beau jour que celui où la voix de Notre Saint Père le Pape sera entendue et confirmera l'existence de notre Université! Aux accents de cette voix solennelle, Québec tressaillera entre toutes les villes, Québec, cette antique capitale que le Souverain Pontife veut bien appeler la métropole du catholicisme dans l'Amérique Septentrionale. Qu'elle se réjouisse comme autrefois Sion, lorsque David chantait les bienfaits de Dieu : *Labor ego super eloquia tua, sicut qui invenit spolia nulla. Tu parole me fait tressaillir de bonheur, comme celui qui s'empare d'un riche butin.* (Ps. CXVIII. 162). Qu'elle bénisse enfin la Vierge Immaculée, patronne de l'Université Laval! c'est elle qui lui a obtenu tant de faveurs insignes. A notre Mère et Bienfaitrice, louange et remerciement à jamais!

A ces causes, le saint nom de Dieu invoqué, nous avons réglé et ordonné ce qui suit :

- 1° Sera le présent mandement avec la traduction de la Bulle *Inter varias sollicitudines*, lu aujourd'hui même en séance solennelle à laquelle seront convoqués tous les professeurs, membres et élèves de l'Université Laval.
- 2° Il sera lu également et publié au prône de toutes les églises ou chapelles paroissiales et autres, où l'on fait l'office public, ainsi qu'en chapitre dans les communautés religieuses, le premier dimanche après sa réception, et un *Te Deum* solennel sera chanté à la suite de la messe ou de l'office où cette lecture aura été faite.
- 3° Et comme cette faveur insigne du Souverain Pontife tend d'une manière spéciale au bonheur de la jeunesse, nous invitons les élèves de notre Université, de nos Séminaires et Collèges, de nos Communautés religieuses et des écoles de notre Archidiocèse, à faire une communion pour rendre grâces à Dieu de ce bienfait et pour attirer ses bénédictions et sa protection sur Notre Saint Père le Pape, sur tous les Cardinaux de la Sainte Eglise Romaine, et en particulier sur le Cardinal Protecteur de l'Université.

Donné à Québec, sous notre seing, le sceau de l'Archidiocèse et le contre-seing de notre Secrétaire, le treize septembre mil-huit-cent-soixante-seize.



E.-A., ARCH. DE QUEBEC.

Par Monseigneur,

C.-A. COLLET, P^{TRE}.

Secrétaire.

**Adresse de l'Université Laval à Son Excellence Mgr. Conroy,
Evêque d'Ardagh, Délégué Apostolique du Saint-Siège
au Canada.**

Son Excellence, Mgr. Conroy, est arrivé à Québec le 24 mai dernier, jour où avait été renvoyée, à la demande de Mgr. l'Archevêque de Québec, la fête préparée par l'Université Laval pour célébrer le 50^e anniversaire de la consécration épiscopale de Sa Sainteté Pie IX.—Mgr. Conroy voulut bien honorer la séance de sa présence; et l'Université profita de cette solennelle occasion pour présenter à Son Excellence une adresse de bienvenue, que nous reproduisons ici.

**A SON EXCELLENCE MONSIEUR CONROY, EVÊQUE D'ARDAGH,
DÉLÉGUÉ APOSTOLIQUE DU SAINT SIÈGE AU CANADA.**

EXCELLENCE,

L'Université Laval se trouve grandement honorée par la condescendance que daigne lui montrer, en ce moment, le Délégué du Saint-Siège au Canada, et elle est heureuse de lui en témoigner sa profonde reconnaissance.

Nous osons l'espérer, Votre Excellence ne saurait se considérer comme une étrangère au sein de notre Institution: l'illustre Evêque d'Ardagh se trouve ici dans une maison fondée à la demande de l'Episcopat Canadien; le fils de la Catholique Irlande rencontre ici des frères de sa foi et de sa croyance; le sujet de Sa Majesté la Reine Victoria aime à se rappeler que l'Université Laval tient sa charte civile des mains de Sa Gracieuse Souveraine; enfin l'Envoyé de Pie IX rencontre partout des cœurs mille fois reconnaissants des bienfaits de Sa Sainteté.

Aussi est-ce un grand bonheur pour nous de jouir de la présence de Votre Excellence dans une solennité destinée à payer notre humble tribut d'hommage envers l'auguste Vieillard, notre Père commun, qui, des hauteurs du Vatican et en dépit de sa captivité, préside aux destinées du monde religieux et intellectuel, et, malgré ses innombrables soucis, daigne s'occuper avec tant d'affection de ses lointains enfants du Canada.

Peut-être le savons-nous plus que personne, nous, ses enfants de l'Université Laval, que sa Paternelle sollicitude a toujours suivis avec tant de bonté et qu'elle a comblés de tant de faveurs!

Nous sommes donc tout particulièrement heureux de pouvoir dire aujourd'hui à l'illustre Représentant de Pie IX au Canada, les sentiments de dévouement et d'amour filial qu'il ne nous est pas donné d'exprimer en personne à Sa Sainteté.—Aussi les citoyens de Québec, qui encombrant cette salle, nous ont-ils pardonné d'avoir retardé de quelques jours cette

démonstration dans l'espérance que Votre Excellence en rehausserait l'éclat par l'honneur de sa présence.

Veillez donc agréer les vœux bien sincères que nous formons avec toute la Puissance du Canada pour le succès de l'importante mission que le Souverain Pontife a confiée à votre sagesse.

Le choix que le Saint-Siège a fait de votre personne, au milieu de tant de prélats illustres sur lesquels il pouvait jeter les yeux, est une preuve trop manifeste des grandes qualités qui vous distinguent, pour que tous ne soient pas heureux de vous faciliter la tâche délicate que vous avez à accomplir. L'Université Laval, qui a toujours fait profession spéciale d'obéissance et de dévouement au Saint-Siège, ne saurait rester indifférente dans cette circonstance pas plus que dans toutes celles qui ont précédé ; elle espère bien toujours se montrer et être en effet fille humble, soumise et dévouée du Saint-Siège Apostolique et spécialement de l'Immortel Pontife, glorieusement régnant, qui l'a dotée avec tant de munificence de son Institution Canonique.

RÉPONSE DE SON EXCELLENCE.

I receive with great pleasure the address in which the Catholic University of Laval welcomes to its Halls the Delegate of the Apostolic See.

The history of the great ancient Universities of Europe shows that they are indebted for their origin and growth to the fostering care of the Roman Pontiffs. Unhappily, however, many, if not all, of them have departed from the plan on which they were first established, and, following the irreligious tendencies of the age, have abandoned the Christian traditions of the schools that created European civilization.

The results of this change have been most injurious to the interests of learning, of morality, and, consequently, to the best interests of society at large.

Traduction.

Je reçois avec grand plaisir l'adresse par laquelle l'Université Catholique Laval accueille dans son enceinte le Délégué du Siège Apostolique.

L'histoire des anciennes grandes Universités de l'Europe montre qu'elles doivent à la sollicitude paternelle des Souverains Pontifes leur origine et leur progrès. Malheureusement toutefois, plusieurs d'entre elles, pour ne pas dire toutes, ont abandonné le plan sur lequel elles avaient primitivement été établies ; elles ont suivi les tendances irreligieuses du siècle et ont mis de côté les traditions chrétiennes des écoles qui créèrent la civilisation européenne.

Les résultats de ce changement ont été très-nuisibles aux intérêts des lettres, de la morale et, par suite, aux meilleurs intérêts de la société en général.

Through it, the domain of science has been arbitrarily curtailed. The science of Theology which treats of God, and the science of Philosophy which deals with the intellectual and ethical sides of man's nature, have been altogether expelled from the Academy, or at best degraded from their high estate to a place of inferiority, while the purely material sciences have been unduly exalted as the sole object worthy of attention. Or, if metaphysical studies have been, in some instances, retained, they seem to have been retained for the purpose of sapping the foundations of Christianity by destroying those truths of the natural order which constitute what St. Thomas calls the *Preambles to Faith*, and without which a rational demonstration of the doctrines and facts of Revelation becomes impossible.

From this to the subversion of the moral order there is but a single step. It has been well said that the speculative theories of one generation become the ethics of the second, and the popular practice of the third. Hence it is that the corruption of the Universities affects the entire body of society. Hence, too, the pernicious idea now so prevalent that science and Faith are antagonistic, and that eminence in the various professions open to educated men is incompatible with sincere devotion to Religion.

To remedy this evil it was necessary to return to the old type of the University and to reconstruct places of general study on the large and free plan conceived by the Church. This nineteenth century has beheld with

Le domaine de la science en a subi un amoindrissement arbitraire. La Théologie qui traite de Dieu, et la Philosophie qui étudie le côté intellectuel et moral de la nature de l'homme, ont été complètement bannies de l'Académie, ou du moins ont perdu leur place d'honneur pour prendre un rang inférieur, tandis que les sciences purement matérielles ont été injustement exaltées comme étant seules dignes d'attirer l'attention. Ou bien, si, dans certains cas, on a maintenu les études métaphysiques, on semble l'avoir fait dans le dessein de saper les fondements du Christianisme par la destruction de ces vérités de l'ordre naturel qui constituent ce que St. Thomas appelle les *Preambles de la Foi*, et sans lesquelles il devient impossible de démontrer rationnellement les doctrines et les faits de la Révélation.

De là à la subversion de l'ordre moral il n'y a qu'un pas. On a dit avec raison que les théories spéculatives d'une génération deviennent les principes moraux de la génération suivante, et la pratique populaire de celle qui vient en troisième lieu. C'est ce qui explique comment la défaillance des Universités affecte tout le corps de la société. C'est ce qui explique encore les progrès croissants de cette idée pernicieuse, à savoir qu'il y a antagonisme entre la science et la Foi, et que les hommes instruits ne peuvent avoir un dévouement sincère à la religion sans renoncer à briller dans les professions qui leur sont ouvertes.

Pour remédier à ce mal il est nécessaire de retourner au type primitif des Universités, et de reconstruire des sanctuaires d'études générales sur le plan libre et large conçu par l'Eglise. Notre dix-neuvième

surprise splendid Universities start into being at the bidding of the Roman Pontiff wherever liberty of education was permitted to exist. And with still greater surprise it has seen their halls thronged by the generous youth of the rising generation.

It shall ever be ranked among the imperishable glories of Catholic Canada that she has created a Catholic University worthy of the name, in which the fulness of religious truth shall ever be happily united with the unfettered pursuit of knowledge. I cannot refrain from expressing here my admiration of the ecclesiastical corporation of the Seminary of Quebec, which, instead of employing its resources in securing for its members the luxuries of a life of learned ease such as that which has rendered some of the older Universities a by-word among scholars, has expended them in erecting, endowing and equipping with all the necessary appliances a seat of learning that would do honour to a king's munificence.

With the blessing of the Sovereign Pontiff, under the guidance and loving care of the illustrious Episcopate of this Province, with the confidence and support of this Catholic population, the University of Laval shall undoubtedly become a source of true blessing to Canada and to the Church of North America. Already many Colleges and Seminaries have been affiliated to it, to the great benefit of education, and the circle of its affiliates will become larger from year to year. I shall account it an honour

siècle a contemplé avec surprise la création des splendides Universités, au premier signal du Souverain Pontife, partout où la liberté de l'éducation a eu la permission d'exister. La surprise a été plus grande encore lorsqu'il a vu l'ardente jeunesse de la génération actuelle se presser dans l'enceinte de ces grandes écoles.

Parmi les gloires impérissables du Canada catholique, l'une d'elles sera toujours d'avoir créé une Université Catholique digne de ce nom, dans laquelle la plénitude de la vérité religieuse sera sans cesse heureusement unie aux libres recherches de la science. Je ne puis m'abstenir d'exprimer ici mon admiration pour la corporation ecclésiastique du Séminaire de Québec : au lieu d'employer ses ressources à assurer pour ses membres les délicatesses d'une vie où la science n'a plus qu'à se reposer tranquillement, comme l'on fait de quelques-unes des anciennes Universités, devenues proverbiales parmi les savants, le Séminaire de Québec a tout dépensé pour ériger, doter et fournir de toutes les ressources nécessaires un sanctuaire d'étude qui ferait honneur à la munificence d'un roi.

Avec la bénédiction du Souverain Pontife, sous la surveillance et la tendre sollicitude de l'illustre Episcopat de cette Province, grâce à la confiance et à l'appui de cette catholique population, l'Université Laval deviendra indubitablement une source de véritable bonheur pour le Canada et pour l'Eglise de l'Amérique du Nord. Déjà plusieurs Collèges et Séminaires lui ont été affiliés, au grand avantage de l'éducation, et le cercle de ces affiliations s'agrandira d'année en année. Ce sera pour moi un hon-

and a happiness to be allowed to serve its interests, and I pray that it may abound in every good and perfect gift that cometh down from the Father of Light.

neur et un bonheur d'être appelé à servir ses intérêts, et je prie le Ciel de la combler de tous les dons bons et parfaits qui découlent du Père des Lumières

Dons faits à l'Université Laval durant l'année 1876-77.

ARCHÉOLOGIE.

Archevêque, Mgr. l', de Québec.

Calotte en soie doublée de laine ayant appartenu à Mgr. de Laval.
[Cette relique faisait partie d'un grand nombre d'effets anciens appartenant à M. Etienne Legaré, Charlesbourg].

Blais, M. l'abbé A. A., du Séminaire de Québec.

Un vase en terre cuite trouvé dans les catacombes de St. Sébastien, à Rome.

4 lampes en terre cuite trouvées, l'une dans les catacombes de St. Calixte et les 3 autres dans celles de St. Sébastien, près des corps de saints martyrs, à Rome.

Fragments du monogramme du *St. Nom de Jésus*, qui se trouvait au-dessus de la grande porte d'entrée du Collège Romain, démolie par les Piémontais.

Fragments de porphyre et de serpentine ayant fait partie des parquets primitifs du Colysée et des Thermes de Caracalla.

Une lampe en terre cuite provenant des catacombes de Ste. Agnès à Rome.

Fragments de verres et de marbres antiques provenant des mosaïques du temple de Mercure à Baïes.

Murray, M. M.

Fragment d'un canon de bronze d'un des vaisseaux de Jacques-Cartier.

Sasseville, Rév. M. Jérôme, curé de Ste. Foye.

Signatures autographes de Bigot et autres personnages historiques.

BIBLIOTHÈQUE.

Académie commerciale catholique de Montréal.

Année académique 1876-77.

Albert College University.

Calendar for 1877.

Archevêché de Québec.

Circulaires et Mandements de l'année.

- Association of American Medical Colleges.
History of its organisation, &c.
- Australie du Sud, Commission de l', à l'Exposition de Philadelphie.
South Australia, its history, its resources and productions, by
Wm. Harens, Esq., J. P.
- Bell, Robert, Esq., de la Commission Géologique du Canada.
State of the iron manufactures in Sweden.
- Blais, M. l'abbé A. A., du Séminaire de Québec.
Manuscrit de l'an 1629. Histoire de la vie, des vertus et des miracles du Bienheureux Pape Grégoire X. (Ce livre a fait partie de la Bibliothèque privée du Pape Urbain VIII).
- Guides divers, 4 volumes et 3 cartes.
- Della Vita*..... Vie du B. Benoit-Joseph Labre, publiée à l'occasion de sa Béatification, par l'ordre de la S. C. des Rites.
- Document inédit sur Samuel de Champlain, 1875.
- Collection complète des catalogues du *British Museum*, à Londres.
14 brochures.
- Guide et catalogue du Jardin Zoologique à Londres.
- Seconde lettre à Minghetti, par Mgr. d'Orléans (avec l'autographe de l'auteur).
- Le Rév. P. Libermann, histoire abrégée de sa vie par le P. Eschbach, Sup. du Sémin. Fran. de Rome.
- Catéchisme en images.
- Le Prisonnier du Vatican. Réfutation par M. l'abbé Dellestable.
- Della resurrezione dei corpi.
- L'era novella par la Chiesa Catolica.
- Les cataractes du *San Francisco* Brésilien, par l'abbé Durand.
- Les explorateurs du centre de l'Afrique, par le même.
- Essai sur l'orographie du Brésil.
- Bolduc, Rév. M. J. B. Z., procureur de l'Archevêché.
Perçement de l'Isthme de Suez, par Ferd. de Lesseps.
L'instrument de la revanche. 3 brochures par M. Frédéric Godefroy.
- North Shore Railway—Engineer's Report, 1872.
- Nautical Almanac, 1877.
- Bouffard, M. Herm., Etud.
Captivité de Louis XVI, journal de Cléry, édit. de Québec, 1798.
- Capitulations et extraits des traités concernant le Canada.
Adjudication de la maison de M. Cachelièvre à M. François Parant, en 1766. (Manuscrit).
- Brésil, Commission du, à l'Exposition de Philadelphie.
L'empire du Brésil à l'Exposition de Philadelphie.
Brazilian Biographical Annual, by Joaquim Manoel de Macedo, 3 vols.
- Cazeau, Mgr. C. F.
Laying of the corner stone of the new public buildings, Philadelphia.
- Chevenier, M. l'abbé J., de l'Institution des Chartreux de Lyon.
La science et l'athéisme (don de l'auteur).
- Clark, M. E., Calcutta.
Compositæ Indicæ (don de l'auteur).
- Cloutier, M. J.-B., professeur à l'Ecole Normale.
Devoirs grammaticaux, 2e édit. (don de l'auteur).

- Cobden Club, Londres.
Russia, Turkey and England, by Richard Cobden.
- Collège de St. Césaire.
Annuaire 1876-77.
- Congrégation N.-D. de Montréal.
Vie de la mère Ste. Madeleine, de la même Congrégation, 1876.
- Dallet, M. l'abbé Charles, du Sém. des Miss. Et. de Paris.
Questionnaire pour obtenir les matériaux nécessaires à une histoire générale des Miss. Étrang. de Paris.
- Desaulniers, M. F.-L.
Réunion des paroissiens de Yamachiche le 18 octobre 1876 (don de l'auteur).
- Detroit Medical College.
Announcement and catalogue, 1877-78.
- Eaton, l'Hon. John, commissaire de l'éducation à Washington.
Special Report on public libraries in the United States.
- Entomological Society of Ontario.
Annual Report for 1876.
- Evêché de Montréal.
Circulaires et Mandements de l'année.
- Evêché d'Ottawa.
Circulaires et Mandements de l'année.
- Evêché de Sherbrooke.
Circulaires et Mandements de l'année.
- Evêché de St. Germain de Rimouski.
Circulaires et Mandements de l'année.
- Evêché de St. Hyacinthe.
Circulaires et Mandements depuis janvier 1876.
- Faucher, M. Henri, Etud.
Rights of the Kingdom.
- Faucher, Narcisse, Ecr., avocat.
A sermon on impenitence, by Seth.
- France, Commission de la, à l'Exp. de Philadelphie.
France : Œuvres d'art et produits industriels.
- Fréchette, M. Ovide, libraire.
6 volumes.
- Garneau, l'Hon. P., Commissaire des Terres de la Couronne.
Notice abrégée de l'Imprimerie Nationale de Lisbonne.
Programme des cours de l'Institut Industriel et Commercial de Lisbonne.
Notice sur le port artificiel de Ponta Delgada.
Catalogue des collections des musées technologiques de l'Institut industriel et commercial de Lisbonne.
List of awards to Canadian exhibitors, Philadelphia exhibition.
Catalogue des exposants italiens : Exp. de Philadelphie.
Notice on domestic manual labor in Russia.
- Gouvernement Fédéral du Canada.
Documents de l'année.
- Gouvernement de la Province de Québec.
Documents de l'année.
- Hianveux, M. Charles, relieur.
Almanach de Jersey, 1818.

- Hodgins, Dr. George, LL. D., Député Ministre de l'Éducation,
Special Report on the Ontario Exhibit at Philadelphia. (Don de
l'auteur).
- Huguet-Latour, M. L.-A.
Onzième livraison du Supplément à l'Annuaire de Ville-Marie
(don de l'auteur).
- Institut Canadien de Québec.
Annuaire No. 3.
- Japon, Son Excellence le Ministre de l'Instruction Publique du.
Annuaire de l'Université impériale de Tokio, pour 1875, texte
anglais.
Résultats d'expériences faites au Japon sur la résistance des bois,
textes japonais et anglais.
Rapport du Ministre de l'Inst. Pub. au Japon pour 1873, texte
japonais.
Tableaux statistiques sur le fonctionnement des écoles au Japon
pour 1873 et 1874, texte anglais.
An outline history of Japanese education prepared for the Phila-
delphia Exhibition by the Japanese Department of Education,
1876.
- Juneau, F.-E., Ecr.
Trois brochures.
- Kingsford, Wm., Ecr., du Département des Travaux Publics, Ottawa.
2 albums comprenant 190 gravures.
- Kunzé, Richard-E., M. D.
Cereus grandiflorus and *Cereus Bonplandii* (don de l'auteur).
- Lafrance, M. G.-A., relieur.
Photographie de l'album canadien envoyé à N. S. P. le Pape.
- Lamontagne, M. Louis.
L'Instruction Publique au Canada, par l'Hon. P.-J.-O. Chauveau.
- Langelier, C.-F.-S., Ecr., Professeur à l'Université Laval.
Œuvres d'Euclide, édition latine de Henri Estienne, 1516.
- Le Doré, Rév. R.-A.
Le Rév. Père Jean Eudes, par le Rév. P. Horambourg, édit. A. Le
Doré. (En souvenir de l'amitié qui unissait Mgr. de Laval et le
Ven. Jean Eudes).
- Lefavre, M. Albert, Consul de France.
Conférences sur le Canada Français (don de l'auteur).
- LeMoine, M. Robert.
Rules, orders and forms of proceedings of the Senate of Canada.
- London Hospital and Medical College.
Calendar for 1876-77.
- Louvain, Université de.
Publications académiques de 1875-76.
- Massue, Dame Veuve.
Questions sur le gouvernement ecclésiastique de Montréal, par
M. Chaboillez.
Lettre à M. Chaboillez.
Observations sur les Questions.
Réponse de M. Chaboillez.
Mémoire sur les grèves du Séminaire de Québec.
Mémoire sur le Séminaire de Montréal.

- Mémoire du Clergé sur l'admission des Notables aux assemblées de Fabrique.
- Maurault, Rév. M., du Séminaire de Nicolet.
Discours prononcé à la distribution des prix, en 1876 (don de l'auteur).
- McGill University.
Calendar and examination papers, 1876-77.
Calendar for 1877-78.
- Michaud, M. Thomas, libraire.
Rituel romain, 1761.
Un lot de brochures.
- Ministère de l'Intérieur, Ottawa.
Exploration géologique. Rapport de 1874-75.
- Montreal College of Pharmacy.
Ninth annual announcement.
- Munich, Académie Royale de.
Une monographie botanique.
- Murray, John O'Kane, Esq.
A popular history of the Catholic Church in the United States (don de l'auteur).
- North Eastern Dispensary of New York.
15e Rapport annuel, pour 1876.
- Notre-Dame, Collège, Côte des Neiges.
Distribution solennelle des prix le 26 juin 1876.
- Nouvelle Galles du Sud, Commission de la, à l'Exposition de Philadelphie.
Mines and Mineral Statistics of New South Wales.
Mineral map and general statistics of New South Wales.
- O'Farrell, John, Esq.
Nouveau Testament, texte et caractères irlandais.
Timothy O'Sullivan's pious miscelany, by Pat. Denn, manuscrit, texte et écriture irlandais.
- Panet, M. Philippe, Etud.
Une carte de Manitoba.
- Proulx, Rév. M. L.-A., curé de St. Valier.
Transactions of the Literary and Historical Society of Quebec.
Sessions 1876-77.
The Card currency of Canada, during the French Domination, by James Stevenson.
- Queen's College and University.
Calendar for 1877.
- Raymond, Mgr., Sup. du Sém. de St. Hyacinthe.
De l'intervention des prêtres dans l'ordre intellectuel et social.
- Richmond and Gordon, Sa Grâce le Duc de, Lord président du Conseil d'éducation.
Catalogue with commercial guide of the British section at the International Exhibition.
- Sax, Rév. M. Pierre, curé de St. Romuald.
Livre d'Heures à l'usage de Rome : volume magnifiquement enluminé, imprimé sur parchemin.
- Scott, Captain, R. N., du Département de la Marine et des Pêcheries de la Nouvelle-Ecosse.
A guide book to the local Marine Board examination, by T. L. Ainsley.

- Secrétaire d'Etat pour les Colonies, par l'entremise du Gouverneur Général.
Nomenclature of Diseases.
Rapport sur l'instruction scientifique.
- Simard, Dr. L.-J.-A., professeur à l'Université.
Annales d'oculistique—3 années—1874-1876.
- St. John's College, Fordham.
Catalogue 1876-77.
- St. Laurent, Collège.
Distribution solennelle des prix, le 26 juin 1876.
- Société St. Louis de Gonzague, au Petit Séminaire de Québec.
Règlements.
- St. Sulpice, Séminaire de, Montréal.
Vie de M. Mollevaut, Prêtre de St.-Sulpice, 1875.
- Ste. Thérèse, Petit Séminaire de.
Annuaire 1876-77.
- Taché, J.-C., Ecr., Député Ministre de l'Agriculture, Ottawa.
Le Grand Coutumier de France, 1537.
Décision d'un cas de Patentes.
- Tremblay, P.-A., Ecr.
Contestation de Charlevoix.—Factum des appelants à la Cour Suprême.
- Turcotte, M. L.-P.
Deuxième partie au 3e supplément de la Bibliothèque de la Législature de Québec.
- Union Allet.
Rapport à l'Union Allet pour 1875-76, par M. Alfred Larocque, président général.
- University College, Toronto.
Annuaire pour 1876-77.
- Université de Halifax.
Regulations for the Matriculation in Arts, in Laws and in Medicine.
- Walsh, M. M.-P.
Constitution and By-Laws of the St. Patrick's Litterary Institute of Quebec.
- Young, James, et Smith, Angus, MM., Edinburg.
Graham's Chemical and Physical researches.
- Donateur inconnu.
Denomination or free christian schools in Manitoba, by Archbishop Taché.

BOTANIQUE.

- Blais, Révd. M. A.-A., du Séminaire de Québec.
Fruits de platane chinois.
Rameau de cèdre indien.
- Côté, Révd. M. Geo.
Une curiosité végétale.

ETHNOLOGIE.

- Blais, Révd. M. A.-A., du Séminaire de Québec.
Boucle de cheveux en verre filé que portent les actrices véniennes.

Collier et bracelets en coquillages du golfe de Venise, montés sur perles bleues de la manufacture de Murano (ornements portés par les paysannes vénitienes).

Casault, Révd. M. Edouard, curé de Tadoussac.

Objets recueillis par lui-même dans un ancien cimetière sauvage antérieur à 1747 à Tadoussac.

Gauvreau, M.

Une pipe des Sauvages de l'Ouest.

GÉOLOGIE.

Antonucci, M. l'abbé Jos., Chanoine de l'Eglise Cathédrale de Subiaco, Italie. Une petite caisse de fossiles.

MINÉRALOGIE.

Blais, Révd. M. A.-A., du Séminaire de Québec.

Fragments de pétrifications recueillis sur les bords du lac *dei Tartari* et de la fontaine de *Terni*, aux environs de Rome.

Belle stalagmite provenant d'une grotte de *Monte Cavo*.

Fragments de pétrifications recueillis à Tivoli, Italie.

Fragments de pétrifications recueillis sur les bords de la mer Adriatique.

Magnifiques échantillons de soufre cristallisé, de la solfatare de Girgenti (antique Agrigente), Sicile.

Fragments de la pierre ponce sous laquelle fut ensevelie la ville de Pompéi, lors de l'éruption du Vésuve en 79.

Lacasse, Révd. M. A.

Un échantillon de sulfate de chaux.

Lespérance, M. P.

Deux échantillons de cuivre natif du lac Supérieur.

NUMISMATIQUE.

Audet, M. A.

Une pièce d'argent du Mexique.

Aubin, M. Joseph.

Une pièce d'argent.

Beaudet, Révd. M. A.

Une pièce du Portugal.

Bélangier, M. Emile.

Deux jetons de Victoria.

Bernier, Révd. M. A., curé de Ste. Emmélie.

Cinq pièces de monnaie.

Bérubé, M. Damase.

Un 10 ore de Suède.

Billion, Révd. M. L.-L., du Séminaire de St. Sulpice.

Un centin du Canada, 1876.

Blais, Révd. M. A.-A.

2 dragmes, 1 dragme, 50 lepta, argent de George I, roi de Grèce.

Un billet de 50 centimes, banque nationale de Turin.

Cinq médailles précieuses et plusieurs pièces de monnaie.

Quatre petits billets de papier-monnaie italien.

- Six médailles ou pièces de monnaie aux effigies respectives des papes Alexandre VI, Urbain VIII, Clément X, Alexandre VII, Clément XIII et Grégoire XVI.
- Une médaille en bronze portant l'effigie de Canova.
- Deux médailles en bronze à l'effigie du pape Urbain VIII.
- Un doub on en cuivre aux armes de Clément XI.
- Trois pièces d'argent grecques à l'effigie de George, roi des Hellènes.
- Une pièce d'argent turque de l'an 1277.
- Une pièce d'argent de la Roumanie.
- Une pièce de monnaie à l'effigie de Guillaume IV d'Angleterre.
- Une médaille de Pie IX, commémorative du cinquantième anniversaire de son Episcopat.
- Blouin, M. N.
Une médaille.
- Boily, Révd. M. R.
Une médaille.
- Boissonnault, M. Alphonse.
Cinq pièces de monnaie.
- Bon Pasteur de Québec.
Une médaille de la commission canadienne à Philadelphie, 1876.
- Bouchard, M. (de la Banque Nationale.)
Trois pièces d'argent.
- Boucher, Révd. M. Ans.
Un 2 Ropèques de Russie.
Un centin de Hollande, 1864.
Un penny de George III, 1807.
Un centin des Indes, 1845.
Un 5 centimes de Louis-Philippe, etc.
- Bouffard, M. H., Etud.
Deux médailles de tempérance.
- Bouliane, Rév. M. Jos.
Une pièce de Christian VII, de Danemark.
- Brophy, M. Michael, Etud.
Un sou de Charles XIV de Suède.
- Campeau, Rév. M. A.
Une médaille.
- Cantin, M. N.
Une pièce de Portugal.
- Caouette, M. Cyr.
Un centin, 1817, Etats-Unis.
- Caron, Rév. M. A.
Deux médailles.
- Casault, Son Honneur le juge Nap.
Treize pièces de monnaie.
- Casgrain, Rév. M. René.
Deux médaillons, portiques de St. Jean de Latran et Sts. Cécile.
- Cazeau, Mgr. C.-F., V. G.
Deux médailles de piété.
Une médaille de Pie IX.
- Chaisson, M. Jean, Diacre.
Un 5 soldi de Napoléon I, Italie.

- DeBlois, M. Eug., Etud.
Un farthing de Victoria, 1838.
Un 2 cents, Etats-Unis.
- Denis, M. Hyacinthe.
Un $\frac{1}{2}$ penny de Victoria.
- Dionne M. J.
Une médaille anglaise.
- Fabre, Mgr. Chs.-Ed., Evêque de Montréal.
Dix-sept médailles.
Sept autographes.
Deux médailles de Pie IX.
- Faguy, M. Frs., Eccl.
Modèle de demi-souverain du Prince de Galles.
Une pièce de monnaie.
- Fraser, M. Joseph, Etud.
Un sou d'Isabelle II d'Espagne, et une médaille.
- Fraser, Rév. M. George.
Une médaille de plété.
- Gaumont, M. Alf.
Une pièce de monnaie turque.
- Gaumont, M. Walston.
Un 2 Ropèques, 1869.
- Gauvreau, Rév. M. A.
Deux médailles.
- Gendron, Rév. M. Félix.
Un 5 ore de Christian IX.
- Gingras, Rév. M. J.-N.
Vingt-six pièces de monnaie.
- Giroux, Rév. M. Guillaume.
Un shilling de George I, 1723.
- Gouvernement Canadien.
Médaille commémorative de la Confédération.
- Guay, M. Almanzor, Etud.
Un 40 Réis de Jean VI de Portugal.
- Guérin, M. Ls, Eccl.
Une pièce de monnaie.
- Hamel, Rév. M. Ths.-E., V. G.
Une pièce d'Espagne.
Trois médailles.
- Hardy, M. N.
Une médaille.
- Henchey, M. P.-H.
Dix pièces de monnaie rares.
- Hudon, M. Jos., Etud.
Trois pièces d'argent.
Huit pièces de cuivre.
- Jennings, M. Jas.
Une pièce d'argent et une de cuivre.
- Kelly, M. Peter, Eccl.
Une médaille.
- Kingsford, William, Ecr.
Trente-huit jetons américains.
Carte de commerce.

- Deux livres de numismatique, l'un sur le Vexator Canadensis, et l'autre sur des jetons américains (manuscrits).
- Labrie, M. Isaïe, Etud.
Un 10 Soldi, Pie IX.
- Laflamme, Révd. M. J.-Cl.-K.
Deux pièces américaines.
- Laliberté, Révd. M. Nap.
Le Trade dollar des Etats-Unis.
Un $\frac{1}{2}$ gulden de Wurtemberg.
Un $\frac{1}{2}$ Roupie, argent des Indes.
Neuf sous différents.
Onze médailles, dont 4 bronzes de Pie IX; etc.
- Langelier, C., Ecr.
Une pièce d'argent de Sierra Leone.
- Langlois, M. A.
Un 10 centins. greenback.
- Legaré, Révd. M. A.-I.-L.
Trois médailles.
- Legaré, M. Et., Etud.
Une pièce de Frédéric-Guillaume III de Prusse.
Un sou de Sir Isaac Brock.
- Lemoine, Ed., Ecr.
Une pièce d'argent.
Quatorze pièces de cuivre.
- Lemieux, M. Al., Etud.
Une pièce de monnaie.
- Lemieux, M. N.
Une pièce de monnaie russe.
- Lindsay, Révd M. L.
Un 10 Réis de Marie I de Portugal.
- Marcoux, Révd. M. J.-E.
Deux pièces de monnaie.
- Marquis, Révd. M. C.
Vingt-neuf pièces de monnaie.
- Massé, M. Pierre, Isle du Pads.
Une monnaie de carte de 1749 (15 sols).
- Matthieu, M. Ls., Etud.
Un sou.
Un 6 pence de George III.
- McGill University de Montréal.
Sept spécimens en bronze des médailles de l'institution.
- Monier, M. Alph.
Un penny d'argent de George III.
- Montminy, Révd. M. Th.
Une pièce d'argent de Palestine.
- Morin, M. Ant.
Une pièce de monnaie.
- Morisset, Révd. M. F.
Trente-deux pièces de monnaie.
- Murphy, M. Edw.
Une médaille de bronze.
- Murray, M. Marshal.
Une médaille de Guillaume I de Hollande.

- Myrand, M.
Treize médailles de piété.
- O'Farrell, John, Ecr.
Une roupie des Indes.
Au-delà de 300 pièces de monnaie.
Un lot de centins américains et autres pièces.
Un 2 Annas des Indes, 1862.
- Pagé, M. Ed., Eccl.
Deux pièces de monnaie.
Un jeton ; cinq pièces de cuivre.
Un 10 tornési de Ferdinand II, Deux Siciles, 1840.
- Pagé, M. Gust.
Dix pièces de monnaie.
- Papineau, Rév. M. A.
Un billet d'une piastre de la banque British North America.
Une collection de sous.
- Paquet, M. Chs., ex-zouave pontifical.
Une pièce de monnaie à l'effigie de Pie IX, 1869.
- Paradis, Rév. M. P.-F.-X.-A.-O.
Sept pièces de monnaie.
- Pelletier, l'Hon. Pantaléon, Ministre de l'Agriculture.
Un exemplaire de la médaille de bronze de la Commission du Centenaire.
Deux exemplaires d'argent et deux de bronze de la médaille de la Commission Canadienne.
- Préfontaine, M. P.-H., ex-zouave.
Un 5 baïoques de 1852.
- Reed, Dame James, Inverness.
Quatre pièces anciennes.
- Renaud, M. David.
Un jeton de Louis XIV.
- Roussel, Rév. M. P.
Un 15 centins américain (greenback).
- Roy, Rév. M. Jos.-Ed.
Une pièce de monnaie.
- Samson, M. Adjutor.
Deux pièces de monnaie.
- Sasseville, Rév. M. J.
Une pièce d'argent d'Oscar II, Suède.
- Sax, Rév. M. Pierre, curé de St. Romuald.
Une demi-couronne d'argent de Guillaume et Marie, 1689.
- Shaw, M.
Un half-Anna.
- Simard, M. Arthur, Etud.
Trente-sept pièces de monnaie, plusieurs rares.
- Stafford, M. Lawrence.
Une piastre de Maximilien, Mexique.
- Taschereau, Mgr. E.-A., Archevêque de Québec.
Quatre pièces canadiennes.
- Tessier, Cyr., Ecr.
Une médaille de bronze, commémorative du centenaire américain.
Un médaillon doré.

Walker, M. Edward, diacre.
Une médaille de piété.

Donateur inconnu.

Une pièce d'argent de Frédéric VII, du Danemark.

PEINTURE.

Blais, Rév. M. A.-A., du Séminaire de Québec.

Extase de Ste. Magdeleine pénitente, tableau original de l'école bolonaise, par Francesco Albani (l'Albane).

Hincks, Sir Francis.

Copie réduite du portrait en pied de feu Lord Elgin par Th. Hamel.—Copie faite par l'auteur du tableau original détruit dans l'incendie du parlement de Québec.

VARIÉTÉS.

Blais, Rév. M. A.-A., du Sém. de Québec.

Corbeille en verre filé et tissé de la manufacture vénitienne de Murano.

Blais, M. Jacques.

Une hache à deux tranchants, telle qu'usitée en Californie.

Cauchon, l'Hon. Jos., président du Conseil Privé.

Brouette qui a servi à l'inauguration du Chemin de-fer de la Rive Nord.

ZOOLOGIE.

Bernier, Révd. M. A., curé de Ste. Emmélie.

Un oursin.

Blais, Révd. M. A.-A., du Séminaire de Québec.

Cinq chevaux de mer d'un lac d'Italie.

Coquilles recueillies sur les bords du lac de Fusaro.

Grande coquille recueillie sur les rivages de la Calabre,

Blais, M. Jacques.

Un magnifique perroquet blanc.

Bruzelles, Musée royal de, Belgique.

Trente-trois oiseaux exotiques.

Un grand lézard de l'Archipel Indien.

Un bocal contenant la plupart des reptiles de la Belgique.

Fiset, Louis, Ecr., protonotaire.

Une très-belle perruche.

Fiset, Dr. Rom., M. P.

Une monstruosité physiologique.

Lacasse, Révd. M. A.

Un mollusque marin.

Langlais, M., libraire.

Une chauve-souris.

Larue, E.-Panet, Ecr.

Un hibou et un geai.

Leclerc, M. A., pharmacien.

Une scie de Pristis antiquorum.

Lethierry, M. L., Lille, France.

Environ 250 espèces d'hyménoptères.

- Marquis, Madame, Lévis.
Une taupe.
- Marquis, M., Isle d'Orléans.
Trois spécimens de *corvus americanus*.
Environ 30 œufs de cet oiseau.
Trois hirondelles de cheminée.
- Martel, feu M. J.-Bte., secrétaire de la Commission du Havre.
Un faucon de grande taille.
- Panet, M. Phi.
Une chauve-souris.
- Pettit, M. J., Ontario.
Deux boîtes de coléoptères américains.
Un lot considérable d'hyménoptères.
- Xambeu, M., Romans, France.
Une boîte d'insectes européens.

—

OMISSIONS DES LISTES PRÉCÉDENTES.

BIBLIOTHÈQUE.

- Hamel, Dame Veuve A.-R.
Traité de l'abus, par Feuret, in-fol.
- Napoléon III, Sa Majesté l'Empereur, par l'entremise de M. Frédéric Gauthier, consul.
Histoire de Jules César (don de l'auteur).
- Ontario, Gouvernement de la Province de.
Les Documents Parlementaires de l'année.
- Sherbrooke, Séminaire St. Charles Borromée de.
Annuaire No. 2.
- Verreau, M. l'abbé, principal de l'Ecole Normale Jacques-Cartier.
Mémoire du P. Lafitau.

L'UNIVERSITÉ LAVAL.

L'Université Laval a été fondée en 1852, par le Séminaire de Québec. La Charte Royale, qui lui a été accordée par S. M. la Reine Victoria, a été signée à Westminster, le 8 décembre 1852.

L'année dernière, par la Bulle *Inter varias sollicitudines* du 15 mai 1876, le Souverain Pontife glorieusement régnant Pie IX donnait à l'Université Laval son complément en lui accordant l'érection canonique solennelle avec les privilèges les plus étendus.

En vertu de cette Bulle, l'Université a pour protecteur à Rome, auprès du Saint-Siège, Son Eminence le Cardinal Préfet de la Propagande.

La haute surveillance de la doctrine et de la discipline, c'est-à-dire, de la foi et des mœurs, est dévolue à un Conseil Supérieur composé de NN. SS. les Evêques de la Province ecclésiastique de Québec, sous la Présidence de Sa Grâce Mgr. l'Archevêque de Québec, nommé lui-même Chancelier Apostolique de l'Université.

En vertu de la Charte Royale, le Visiteur de l'Université Laval est toujours l'Archevêque Catholique de Québec, qui a droit de *veto* sur tous les règlements et sur toutes les nominations.

Le Supérieur du Séminaire de Québec est de droit le Recteur de l'Université.

Le Conseil de l'Université se compose des Directeurs du Séminaire de Québec et des trois plus anciens professeurs titulaires de chacune des facultés.

Il y a quatre facultés, qui sont les facultés de Théologie, de Droit, de Médecine et des Arts. Les professeurs de la faculté de Théologie sont nommés par le Visiteur. Tous les autres sont nommés par le Conseil, ils sont révocables *ad nutum*. Les degrés auxquels peuvent arriver les élèves, dans chacune des facultés, sont ceux de Bachelier, de Maître ou Licencié, et de Docteur. La bonne conduite est une condition essentielle pour l'obtention des degrés.

L'Université Laval, dès le principe, s'est placée sous la protection spéciale de la Très-Sainte Vierge Marie, et a choisi pour sa fête patronale la fête de l'Immaculée Conception. Le 20 juin 1873, l'Université s'est consacrée solennellement au Sacré Cœur de Jésus.

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT.

L'année académique comprend dix mois et se divise en trois termes. Le premier commence le mercredi qui suit le 8 de septembre et finit à Noël ; le second finit à Pâques, et le troisième finit au commencement de juillet.

L'enseignement se donne par des professeurs *titulaires*, par des professeurs *agrégés* et par des professeurs *chargés de cours*. Les premiers sont seuls professeurs proprement dits, peuvent seuls être membres du Conseil Universitaire et avoir voix délibérative dans les conseils des facultés. Un professeur titulaire dans une faculté ne peut plus, depuis l'année 1871-72, être nommé professeur titulaire dans une autre ; mais il peut y être professeur agrégé ou chargé de cours.

Les cours sont privés dans les facultés de Théologie, de Droit et de Médecine. Cependant tout prêtre peut être admis aux cours de Théologie ; il en est de même à l'égard des hommes de loi, pour les cours de Droit, et à l'égard des médecins et des chirurgiens, pour les cours de Médecine. Dans la faculté des Arts, il y a des cours publics et des cours privés : ceux-ci ne sont que pour les élèves ou étudiants de la faculté.

Une fois par semaine, dans les cours privés, le professeur consacre le temps d'une leçon à un examen de ses élèves sur les matières étudiées pendant la semaine.

A la fin de chaque terme, tous les élèves sont examinés sur les différentes matières qui leur ont été enseignées durant ce terme. Cet examen, qui est oral, se fait devant des jurys de trois professeurs. Les résultats, qui sont consignés dans les registres, se traduisent par l'une des six notes *Très-bien, Bien, Assez-Bien, Médiocre, Mal, Très-Mal*, selon le cas. Tout examen partiel qui mérite l'une des trois dernières notes, est entaché d'un vice qui s'oppose à l'obtention des degrés, jusqu'à ce qu'il soit remplacé, à un terme ultérieur, par un examen suffisant.

Il y a deux classes d'élèves : les *élèves inscrits*, ou *élèves* proprement dits, qui ont subi avec succès les examens de l'Inscription dans la faculté des Arts ; et les *élèves étudiants*, qui n'ont pas subi cet examen. Pour les facultés de Droit et de Médecine, les jeunes gens qui se proposent de pratiquer comme avocats, notaires ou médecins dans la Province de Québec, doivent, même pour être reçus à titre d'*élèves étudiants*, avoir été admis à l'étude par les bureaux respectifs du Barreau, de la Chambre des Notaires, et du Collège des Médecins de la Province de Québec. Ces deux classes d'élèves sont absolument sur le même pied, toute la différence consistant en certains avantages pécuniaires faits aux premiers. C'est une triste nécessité à laquelle il a fallu malheureusement se plier, à cause du peu de protection accordée dans ce pays aux jeunes gens qui ont fait de sérieuses études. L'Université Laval a fait ce qu'elle a pu pour lutter contre un tel état de chose. Mais que pouvait-elle *seule* ? Elle a dû reculer, et mettre tous les élèves sur le même rang, se contentant de faire plus de sacrifices, en exigeant moins de compensation pécuniaire de la part de ceux qui ont fait un cours d'étude.

Faculté de Théologie.

Les professeurs de Théologie sont nommés par l'Archevêque de Québec, Visiteur et Chancelier apostolique de l'Université, sur présentation du Conseil Universitaire.

L'enseignement se donne en quatre années et comprend les matières suivantes :

- Morale, 160 leçons par année,
- Dogme, 280 leçons par année.
- Ecriture Sainte, 80 leçons par année.
- Histoire ecclésiastique, 80 leçons par année.
- Eloquence, 20 leçons par année.
- * Langues sacrées, 40 leçons par année.
- Rites, 20 leçons par année.
- * Institutions canoniques, 80 leçons par année.
- * Décrétales, 160 leçons par année.

* Les cours marqués d'une astérique * sont facultatifs pour le moment et ne se donnent que s'il se présente un nombre suffisant d'élèves.

Aucun élève en Théologie n'est admis à moins qu'il n'ait exhibé au Recteur la permission et les lettres testimoniales de son évêque.

L'inscription comme élève s'obtient en subissant avec succès les examens requis par la faculté des Arts. Cet examen est de rigueur pour le diocèse de Québec, en vertu d'une décision de l'Archevêque de Québec. Les ecclésiastiques des autres diocèses peuvent, d'ici à septembre 1878, obtenir leur inscription sur un simple certificat d'études complètes faites avec succès.

Pour obtenir le Baccalauréat en Théologie, il faut être élève inscrit, avoir suivi les cours durant six termes à l'Université ou dans un Grand Séminaire affilié, et avoir obtenu au moins la note *Assez bien* pour toutes les matières de ces examens, qui doivent embrasser la moitié des manuels de dogme et de morale adoptés par les établissements où l'on étudie, ainsi que les autres matières obligatoires qui s'enseignent dans cet intervalle de temps.

La Licence en Théologie peut s'obtenir à la fin de la troisième année par les Bacheliers en Théologie qui ont, eu au moins la note *Assez bien* sur toutes les matières, aux examens des deux premiers termes de cette troisième année, ou qui ont réparé un examen défectueux par un examen subséquent, et qui, à la fin du troisième terme, subissent 1° l'examen du terme avec le même succès sur les matières autres que la Théologie dogmatique et morale; 2° une double épreuve spéciale, l'une écrite, l'autre orale, sur la partie de la Théologie dogmatique et morale vue dans cette troisième année.

La langue latine est la seule dont on puisse faire usage dans ces épreuves. L'épreuve orale dure une heure et peut être publique. Il est accordé six heures pour l'épreuve écrite; dans cette dernière, on remet au candidat un exemplaire de la Vulgate sans notes et le Concile de Trente. L'épreuve écrite peut se faire dans les Séminaires affiliés, mais l'examen oral se fait régulièrement à Québec.

Chacune des matières de l'examen, tant écrit qu'oral, est appréciée au moyen de l'une des six notes *Très-bien, Bien, Assez bien, Médiocre, Mal, Très-mal*. Une quelconque des trois dernières notes est éliminatoire.

Le candidat est licencié avec grande distinction s'il n'a que des notes *Bien* et *Très-bien*, et que les *Très-bien* dominent. Il est reçu avec distinction si, dans le même cas, les *Bien* sont en aussi grand nombre ou en plus grand nombre que les *Très-bien*, et même s'il y a quelques *Assez bien*, pourvu que ces derniers soient rachetés par un nombre double de *Très-bien*. Dans les autres cas il est simplement admis.

Le Doctorat en Théologie peut s'obtenir par les Licenciés en Théologie au bout de la quatrième année d'étude, par une série d'examens de terme et d'examens spéciaux analogues à ceux qu'il faut subir à la Licence, en y ajoutant la partie du Droit canonique qui concerne les empêchements de mariage. Seulement l'examen tout entier se fait à l'Université, l'épreuve orale est toujours publique et doit durer au moins une heure et demie.

Droit canonique.

Le Baccalauréat en Droit canonique s'obtient à la fin des *Institutions*, aux conditions ordinaires. Ceux qui commencent l'étude du Droit canonique après un cours complet de Théologie, sont considérés *ipso facto* comme Bacheliers en Droit canonique.

La Licence et le Doctorat en Droit canonique s'obtiennent à la fin de la troisième année du cours de Droit canonique. Les élèves qui n'ont que les notes *Bien* et *Très-bien* pour toutes les matières sont admis au Doctorat; celui qui a quelque autre note est admis à la Licence ou est renvoyé suivant le cas.

Faculté de Droit.

1° ENSEIGNEMENT.

L'enseignement se donne en trois ans et comprend les matières suivantes :

- Droit romain, 228 leçons.
- Droit civil, 684 leçons.
- Procédure civile, 144 leçons.
- Droit commercial et Droit maritime, 108 leçons.
- Droit criminel, 108 leçons.
- Droit administratif, 150 leçons.
- Droit international, 72 leçons.

Pour arriver aux degrés il n'est pas nécessaire d'être élève inscrit, mais il faut avoir suivi les cours avec régularité.

Le Baccalauréat s'obtient à la fin de la troisième année par ceux qui ont subi avec succès tous les examens de termes, ou qui ont réparé les examens defectueux. Comme on le voit, le Baccalauréat en Droit n'est donné, à l'Université Laval, qu'aux étudiants qui ont assisté à 1300 leçons de Droit, et subi avec succès 9 examens sur toutes les branches du Droit. De plus les certificats d'assiduité aux cours, qui sont donnés aux étudiants en Droit qui n'ont pas obtenu un degré, doivent contenir les notes détaillées, bonnes ou mauvaises, de leurs examens de termes.

La Licence peut s'obtenir, à la même époque que le Baccalauréat, par ceux qui, ayant droit d'ailleurs au Baccalauréat, remplacent le neuvième examen de terme par un double examen spécial, l'un oral, l'autre écrit, embrassant toutes les matières de l'enseignement.

Les Licenciés en Droit ne peuvent se présenter aux épreuves du Doctorat qu'une année au moins après la Licence. Les épreuves consistent à soutenir publiquement en présence des Docteurs et des Professeurs titulaires de la faculté, une thèse sur un sujet pris dans la matière de l'enseignement de la faculté, et un certain nombre de propositions appartenant aux principales parties de cet enseignement.

2° PRIX DANS LA FACULTÉ DE DROIT.

MÉDAILLES DUFFERIN.

Son Excellence le Comte de Dufferin, Gouverneur Général de la Puissance du Canada, a offert annuellement au concours, durant son séjour au Canada, aux élèves de dernière année de la faculté de Droit, une Médaille d'or et une Médaille d'argent, formant un premier et un second prix.

Le concours se fait par écrit et est absolument analogue aux épreuves écrites de la Licence en Droit. La séance ne doit pas dépasser six heures.

* Ce cours ne forme pas partie obligée de l'enseignement. Cependant les élèves sont obligés de le suivre, lorsqu'il se donne.

Les concurrents signent leur ouvrage d'un pseudonyme, et mettent leur véritable nom avec leur pseudonyme dans une enveloppe cachetée, qui n'est ouverte qu'après la correction. (1)

Les épreuves faites pour les Médailles Dufferin, même celles qui ne sont pas couronnées, peuvent tenir lieu de l'une des épreuves écrites de la Licence en Droit, si le jury trouve le travail suffisant.

PRIX TESSIER.

L'Honorable Juge Tessier, Doyen de la faculté de Droit, donnera, à compter de l'année courante 1877-78, et tant qu'il vivra, un premier et un second Prix annuels, destinés à encourager le travail habituel, dans la faculté de Droit, pendant tout le cours d'études.

Pour atteindre ce but, un Premier Prix de \$30, et un Second Prix de \$20, seront donnés tous les ans à ceux des élèves ou étudiants de troisième année, qui auront obtenu la plus grande somme de bonnes notes aux examens de terme ordinaires durant les trois années d'étude. Les notes seront évaluées en chiffres.

Les reprises d'examen ne pourront compter dans cette somme. Les examens de Licence auront une valeur plus grande que les examens correspondants de ceux qui ne se présenteraient pas à la Licence.

Si plusieurs élèves ont la même somme de bonnes notes, ils feront une composition écrite d'une heure sur une question de Droit, et les meilleurs concurrents auront les Prix.

A chaque Prix sera ajouté un ouvrage de Droit avec inscription du nom du Candidat heureux et mention sommaire du Prix.

Faculté de Médecine.

1^o ENSEIGNEMENT.

L'enseignement de la faculté de Médecine se donne en quatre années. Cependant, en faveur des élèves peu fortunés, les leçons sont tellement distribuées que, absolument parlant, un élève de grande bonne volonté peut les suivre toutes en trois ans; mais cet arrangement n'est pas un avantage au point de vue des études, et les élèves ne devraient s'y résigner que lorsqu'ils ne peuvent absolument faire autrement.

L'enseignement de la faculté de Médecine comprend les matières suivantes, divisées en deux sections, les Primaires et les Finales :

Primaires.

- Anatomie descriptive et topographique, 240 leçons.
- Anatomie pratique, 180 leçons de deux heures.
- Anatomie microscopique ou Histologie, 120 leçons.
- Physiologie, 160 leçons.
- Pathologie générale, 80 leçons.
- Hygiène, 60 leçons.

(1) Voir, plus haut, les noms des lauréats des Médailles Dufferin, pour 1877.

Les élèves doivent en outre suivre, à la faculté des Arts, les cours suivants :

Chimie, 240 leçons.
Botanique, 60 leçons.

Finales.

Matière médicale et Thérapeutique générale, 240 leçons.
Pathologie externe et Médecine opératoire théorique, 240 leçons.
Pathologie interne et Thérapeutique spéciale, 240 leçons.
Tocologie, 240 leçons.
Médecine légale, 60 leçons.
Toxicologie, 60 leçons.
Maladies des yeux et des oreilles, 60 leçons.
Médecine opératoire pratique, 40 leçons.
Clinique externe, 180 leçons.
Clinique interne, 180 leçons.
Clinique des maladies des yeux et des oreilles, 60 leçons.
Clinique des accouchements : chaque élève assiste à au moins six cas.

COURS PRATIQUES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

Cliniques.

Convaincue qu'il est d'une nécessité urgente de préparer les jeunes médecins à l'exercice de leur art, non-seulement par des cours théoriques étendus et très-développés, mais encore par des leçons pratiques et l'étude constante des diverses maladies aux lits mêmes des malades, l'Université a cru devoir aller beaucoup au-delà des exigences de la loi pour le nombre de ses Cliniques. Ainsi, outre que le nombre des leçons de Clinique qui se donnent à l'Hôpital de la Marine et à l'Hôtel-Dieu, dépasse de moitié celui qui est exigé par la loi provinciale, (c'est-à-dire est de 360 par année au lieu de 240), les élèves de l'Université ont, au Dispensaire, une Clinique interne et externe facultative et une Clinique obligatoire sur les maladies des yeux et des oreilles, et à la Morgue, des leçons de Médecine légale pratique.

Clinique du Dispensaire.

Le Dispensaire de Québec a été ouvert le 19 février 1866. A cet établissement, tous les pauvres de la ville sans distinction de croyances ou d'origines, reçoivent gratuitement les soins et remèdes que requiert leur état. Monsieur le Curé de Québec et le Recteur de l'Université sont les Directeurs de l'établissement.

Les Docteurs H. Blanchet, F.-A.-H. LaRue, L.-J.-A. Simard, C. Verge, L. LaRue, T.-A. Venner, T.-E.-Arthur Vallée, Edw. Turcot et Jos.-P. Lavoie sont chargés du service médical ; les Sœurs de Charité veillent à l'entretien des salles et reçoivent les malades.

Le Dispensaire est ouvert tous les jours depuis 1 h. P.M., jusqu'à 2 h. ou 3 h., suivant le besoin.

Les élèves assistent à l'examen des malades, reçoivent des Médecins de service des explications ou leçons cliniques, et sont chargés de la prépara-

tion et distribution des remèdes, et des pansements. Les élèves de quatrième année visitent à domicile, sous la direction des Médecins de l'établissement, ceux des malades qui ne peuvent se rendre au Dispensaire. (1)

Le docteur Simard, professeur du cours des Maladies des yeux et des oreilles à l'Université, est chargé spécialement et exclusivement du traitement de ces maladies. Le docteur Venner est chargé exclusivement du traitement des maladies dentaires.

Expertises Médico-Légales.

Avec la bienveillante permission de Monsieur le Coroner Belleau, les élèves de l'Université sont admis à assister aux diverses enquêtes qui se font à la Morgue, et peuvent profiter des avantages considérables que leur offre cet établissement pour l'étude de la Médecine légale pratique. Le nombre des enquêtes qui se font chaque année à la Morgue, est considérable et très-varié.

MUSÉES DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

Ces musées se composent de plusieurs collections des plus complètes et des plus intéressantes du continent américain. Ils comprennent :

1° Les différentes affections pathologiques du système osseux, les monstruosités et l'anatomie comparée. Cette collection renferme plus de 600 pièces naturelles préparées en France avec le plus grand soin par des médecins et des naturalistes. Plusieurs de ces pièces sont uniques.

2° Un grand nombre de pièces réservées dans l'alcool et présentant les états pathologiques divers des parties molles. Cette collection est due aux professeurs de l'Université et à la générosité d'un certain nombre d'autres médecins qui ont bien voulu faire profiter l'Université des précieux résultats de leur expérience.

3° Des pièces artificielles servant à l'étude des maladies de la peau et des affections syphilitiques. Cette partie se compose de 250 pièces, faites

(1) *Arrêté disciplinaire relatif au Dispensaire.*

I. Les étudiants en Médecine doivent fréquenter régulièrement le Dispensaire, conformément aux dispositions suivantes :

Pour les maladies des yeux et des oreilles, ils suivent l'ordre qui leur est indiqué par M. le Professeur. Pour les autres jours de la semaine, les élèves de quatrième année viennent par groupes de dix, suivant l'ordre de doyen à l'Université. Les groupes se succèdent à tour de rôle tous les mois.

II. Tous doivent se montrer respectueux et obéissants envers les Médecins de service et envers les Dames Religieuses.

III. Ils doivent se tenir dans la salle de consultation ou dans la Pharmacie et, sous aucun prétexte, ne doivent aller dans la salle d'attente des malades.

IV. Ils ne doivent engager aucune conversation avec les malades.

V. Ils ne doivent prescrire pour les malades ou faire les visites à domicile que sur l'ordre des Médecins.

VI. Ils ne doivent prendre pour leur propre usage aucun des médicaments de la Pharmacie non plus que des instruments de Chirurgie.

VII. Ils ne doivent ni fumer, ni crier, ni siffler, ni même parler haut dans aucune des Salles du Dispensaire.

VIII. Les Médecins du Dispensaire et les Dames Religieuses ont toute l'autorité nécessaire pour faire observer les divers articles de ce règlement.

à Paris. La finesse du modelé, le nombre et l'exactitude des détails, font de ces pièces artificielles de pathologie, des spécimens authentiques tellement instructifs, qu'il suffit de les avoir vues une fois pour connaître immédiatement, sur la nature, les altérations qu'elles représentent.

4° Une collection d'instruments d'une rare beauté, et qui ne le cède en rien, pour le nombre, l'utilité et le fini des pièces, aux plus belles collections des grandes institutions européennes. Ces instruments ont été fabriqués à Paris, par M. Mathieu, expressément pour l'Université Laval et sous les yeux de M. le professeur Landry.

5° Une collection très-étendue et très-complète d'échantillons de Matière médicale préparés avec soin, et servant aux démonstrations du professeur de cette partie des sciences médicales.

2° DEGRÉS EN MÉDECINE.

Pour obtenir le Baccalauréat dans la faculté de Médecine, il suffit d'avoir suivi les cours conformément aux règlements durant neuf termes (trois ans), et d'avoir obtenu, à tous les examens de ces neuf termes, l'une des notes *Assez bien*, *Bien* ou *Très-bien* pour toutes les matières, ou d'avoir réparé les mauvaises notes par des examens subséquents suffisants. On peut encore obtenir le Baccalauréat en Médecine après six termes seulement (deux ans), aux conditions exprimées plus haut, pourvu que le sixième examen de terme soit remplacé avec succès par le premier examen de la Licence ou du Doctorat en Médecine.

La Maîtrise ou Licence en Médecine, et à plus forte raison le Doctorat, donne droit de pratiquer la Médecine, la Chirurgie et l'Art obstétrique; seulement le Licencié ou le Docteur en Médecine est tenu de faire reconnaître légalement son diplôme par le Bureau provincial de Médecine.

Pour être admis aux épreuves de la Licence et du Doctorat, le candidat doit 1° avoir suivi régulièrement l'enseignement complet de la faculté (cependant les étudiants qui ont suivi des cours dans une autre institution, peuvent, en exhibant au Recteur des certificats convenables, être admis à compléter leur cours); 2° avoir subi avec succès les examens de termes sur toutes les matières de l'enseignement, ou avoir réparé les examens défectueux.

Les épreuves spéciales de la Licence et du Doctorat sont au nombre de deux et se subsistent régulièrement: la première, sur les *Primaires*, à la fin de la seconde année; la seconde, sur les *Finalés*, à la fin du Cours. Ces épreuves sont orales et par écrit.

Il est accordé six heures pour chaque composition écrite, dont le sujet est pris dans une partie quelconque de l'enseignement de la faculté. L'examen oral ne dure pas moins d'une heure à chaque épreuve. Il y a en outre un examen clinique, au lit des malades, à l'Hôtel-Dieu ou à l'Hôpital de la Marine, sur la Pathologie interne et sur la Chirurgie.

Une seule note *Mau* ou *Très-mal* est éliminatoire, et même une note *Médiocre* à l'examen final. Une note *Médiocre* à l'examen des *Primaires* ne fait pas interrompre la séance; seulement le candidat est tenu, pour être admis, de réparer sa mauvaise note en subsistant avec succès un nouvel examen sur la même matière lors de la seconde épreuve.

Si le candidat, aux deux épreuves, n'a que des notes *Bien* ou *Très-bien*, il est admis au grade de Docteur en Médecine. Il l'est encore si, ayant eu quelques notes *Assez bien* à la première épreuve, il répare cet échec relatif

en subissent un nouvel examen sur les mêmes matières avec les notes *Bien* ou *Très-bien*, lors de la seconde épreuve.

S'il reste des notes *Assez bien*, non rachetées au second examen, le candidat n'est admis qu'au grade de Licencié en Médecine. Il est Licencié avec distinction, s'il a deux fois plus de *Très-bien* que d'*Assez bien*; sinon il est simplement admis à la Licence.

3° PRIX DANS LA FACULTÉ DE MÉDECINE.

PRIX MORRIN.

M. le Dr. Joseph Morrin a légué à l'Université une somme de \$2,000 dont la rente doit être employée en prix en faveur des élèves en Médecine. Cette rente est partagée en quatre parts, savoir : 1° deux parts d'un tiers chacune pour former deux premiers prix ; 2° deux parts d'un sixième chacune pour former deux seconds prix.

Un premier et un second prix sont mis à la disposition des élèves de seconde année ; deux prix semblables sont offerts aux élèves de dernière année. Les élèves de première année sont admis à concourir avec ceux de seconde ; et les élèves de troisième année, avec ceux qui terminent leur cours.

Le concours se fait par écrit et il est absolument analogue à l'épreuve écrite de la Licence et du Doctorat en Médecine ; la séance ne doit pas dépasser six heures. Les concurrents signent leur ouvrage d'un pseudonyme, et mettent leur véritable nom avec leur pseudonyme dans une enveloppe cachetée, qui n'est ouverte qu'après la correction. Les prix sont donnés en argent et au mérite absolu.

PRIX SEWELL.

Depuis huit ans, M. le Dr. Sewell, Professeur de Pathologie interne, donne un premier et un second prix en argent aux élèves de son cours qui réussissent le mieux dans une composition écrite conduite comme celle du Prix Morrin, mais sur un sujet de Pathologie interne. (*)

4° AFFILIATION DE L'UNIVERSITÉ LAVAL AU COLLÈGE ROYAL DES CHIRURGIENS DE LONDRES.

L'effet de cette affiliation est de donner à l'Université Laval les privilèges suivants :

1° L'examen de l'Inscription est reconnu comme équivalent de l'examen préliminaire du Collège Royal des Chirurgiens de Londres.

2° Les certificats d'assiduité aux cours de Médecine suivis à l'Université

(*) Voir, plus haut, les noms des lauréats du Prix Morrin et du Prix Sewell, pour 1877.

Laval par les élèves *inscrits*, après leur inscription, sont reconnus pour autant par le même Collège.

3° Les Docteurs en Médecine de l'Université Laval sont admissibles à l'examen pour le Diplôme de Membre du Collège Royal des Chirurgiens de Londres.

Faculté des Arts.

1° ENSEIGNEMENT.

L'enseignement complet de la faculté des Arts, conduisant à la Maîtrise des Arts, n'est pas encore organisé, faute d'élèves. Vu le peu de ressources que présente le pays comme encouragement à la recherche de ce grade, il est peu probable que cet enseignement soit organisé de sitôt d'une manière sérieuse.

En attendant, et jusqu'au 1er septembre 1883, les professeurs et officiers des Collèges affiliés à l'Université Laval, peuvent être promus au grade de Maître des Arts, sans examen, pourvu qu'ils aient été chargés, pendant toute la durée de huit années scolaires, d'un ou de plusieurs des emplois suivants : ceux de Préfet des études, de professeur de Philosophie, de professeur de Rhétorique, de professeur de Belles-Lettres, de professeur de Mathématiques, de professeur de Physique et de professeur de Chimie.

Les cours qui se donnent actuellement sont de deux sortes, les cours privés et les cours publics.

COURS PRIVÉS.

Les cours privés comprennent toutes les matières exigées pour le Second examen de l'Inscription et du Baccalauréat des Arts. Cet enseignement dure deux ans et embrasse les matières suivantes :

- Philosophie, 260 leçons.
- Mathématiques, 200 leçons.
- Physique, 160 leçons.
- Chimie, 120 leçons.
- Botanique, 40 leçons.
- Astronomie, 40 leçons.
- Minéralogie, 20 leçons.
- Géologie, 20 leçons.
- Architecture, 10 leçons.

Ces cours sont suivis en entier par les élèves en Philosophie du Petit Séminaire de Québec, qui sont censés élèves de la faculté des Arts ; et partiellement par les élèves en Médecine de première et de seconde année, qui sont aussi réputés élèves de la faculté des Arts pour la Chimie et la Botanique.

Peuvent encore être admis à ces cours les élèves et autres jeunes gens déjà admis à suivre les cours de Droit et de Médecine ; les jeunes gens, non élèves du Séminaire, mais qui ont subi avec succès le Premier examen de l'Inscription (ils sont réputés élèves) ; enfin les jeunes gens qui étudient la Pharmacie, le Génie civil, l'Arpentage, l'Architecture, etc.

COURS PUBLICS. (*)

Ces cours, qui se donnent à 8 heures du soir, pour la commodité du public, n'ont pas de durée limitée et varient d'une année à l'autre, de manière que le même sujet ne revienne pas avant une période d'au moins trois ans, bien que le titre d'un cours puisse rester le même pendant les trois années. Les sujets sont variés et choisis parmi ceux qui offrent le plus d'attrait et d'utilité pour le public.

La partie scientifique de ces cours est surtout expérimentale, bien que les calculs faciles n'en soient pas exclus. Les capitalistes, et en général les hommes instruits, sont spécialement invités à ces cours.

Les étudiants en Droit et en Médecine, les élèves de l'École Normale et les élèves de dernière année de Philosophie du Petit Séminaire, qui forment comme l'auditoire obligé de ces cours, peuvent y puiser une foule de notions utiles, qu'ils contribueront à disséminer plus tard dans tout le pays, comme prêtres, médecins, avocats, notaires ou instituteurs.

Ces cours ont déjà produit des résultats très-satisfaisants. Outre les leçons données sur un grand nombre de sujets importants par plusieurs professeurs titulaires ou agrégés de la faculté des Arts, leçons dont notre population québécoise a pu apprécier le mérite, mais qui n'ont pas été livrées à la publicité, il en est d'autres qui ont été imprimées et qui ont attiré à leurs auteurs et à l'Université Laval des éloges très-flatteurs et très-encourageants de la part des plus savantes Revues du monde catholique.

MUSÉES DE LA FACULTÉ DES ARTS.

Cabinet de Physique.

Le cabinet de Physique maintenant à l'usage de la faculté des Arts est un des plus complets de l'Amérique. Il renferme sur toutes les branches de la Physique plus de 1,000 instruments, comprenant la plupart des appareils qui servent à démontrer les découvertes les plus récentes.

Il y a en outre les instruments nécessaires à l'enseignement des Mathématiques et de l'Astronomie.

Musée de Minéralogie et de Géologie.

Les collections de provenances diverses, qui composaient l'ancien cabinet de Minéralogie du Séminaire de Québec, ainsi que des additions considérables renfermant un grand nombre de substances rares, ont été fondues en une seule collection arrangée systématiquement par M. Th.-Serry Hunt. Indépendamment de cette collection générale, plusieurs autres, plus petites mais très-complètes, servent à montrer certaines propriétés spéciales, v. g. l'échelle de dureté, les propriétés optiques, électriques, organoleptiques des minéraux; le chivage, ainsi que les différents modes de composition et de structure. Il y a en tout au-delà de 4,000 échantillons.

Le Musée Géologique, composé d'environ 1,500 échantillons, renferme :

1° Une belle collection de roches représentant toutes les couches qui se distinguent par quelques particularités remarquables de structure ou de composition :

2° Une collection considérable de fossiles de tous les terrains, et surtout des terrains silurien et dévonien du Canada. Ces derniers viennent en

(*) Les hommes seuls sont admis à ces cours.

grande partie de la Commission Géologique de la Province. Il y a aussi un grand nombre de fossiles donnés par des particuliers, amis de la science.

Musée Botanique.

Ce musée occupe les salles qui se trouvent à la suite des collections minéralogiques. Les deux premières salles renferment les échantillons du règne végétal qui ne peuvent trouver place dans les herbiers. Ces collections se divisent comme suit :

1° Une collection des bois canadiens employés dans l'industrie et ayant une valeur commerciale.

2° Plusieurs collections de bois préparés spécialement pour l'étude. La principale est celle de nos végétaux ligneux indigènes, qui est une des plus complètes de l'Université.

3° Plusieurs collections de bois exotiques : entre autres, une collection très-remarquable des bois de commerce qui se vendent sur les marchés d'Angleterre.

4° Une collection de fruits artificiels d'une rare beauté, auxquels on peut rapporter les nombreuses variétés de pommes, poires, prunes, pêches, etc.

5° Une collection de champignons artificiels, comprenant les champignons comestibles, les champignons suspects et les champignons vénéneux.

La dernière salle contient l'herbier, ou plutôt la collection des herbiers de provenances diverses, tous authentiques, qui composent 1° l'herbier américain (plantes du Canada et des Etats-Unis), 2° l'herbier général (plantes d'Europe, d'Asie, etc.). Ces herbiers contiennent environ 10,000 plantes toutes nommées et classées.

Musée de Zoologie.

Le Musée Zoologique compte près de 1400 oiseaux, comprenant au moins 600 espèces différentes, sans les variétés, et dont plus de 300, obtenus et nommés par l'entremise de l'Institution Smithsonianne de Washington, proviennent des différentes parties de l'Union Américaine.

La collection canadienne outre les oiseaux, compte de plus une centaine de quadrupèdes et une centaine de poissons, reptiles, etc.

La collection d'insectes se monte maintenant à plus de 13,000 individus, la plupart nommés, et renferme plusieurs échantillons types d'espèces nouvelles, vérifiées par les premiers entomologistes des Etats-Unis.

Nous devons mentionner aussi une collection d'œufs d'oiseaux en voie de progrès, ainsi qu'une collection déjà considérable de mollusques canadiens et exotiques.

Musée Ethnologique.

Le Musée Ethnologique, dont la partie principale est le Musée Huron de M. Taché, consiste en antiquités canadiennes et européennes de toutes sortes. Ce musée malheureusement n'est pas beaucoup susceptible d'augmenter à prix d'argent. Il ne peut guères s'accroître qu'avec le temps et par la bienveillance des amis de la science. On reçoit avec reconnaissance tout ce qui rappelle l'industrie ou les mœurs des premiers habitants du Canada et de l'Amérique en général.

Musée de Peinture.

Ce Musée se compose, en grande partie, de la magnifique galerie de peintures réunie avec autant de soin que d'habileté par feu l'Hon. Joseph Legaré, un de nos premiers artistes canadiens. Cette collection renferme

environ 150 tableaux originaux, dont plusieurs sur cuivre et une trentaine sur panneau. Les amateurs et les visiteurs étrangers sont étonnés à bon droit de trouver à Québec un aussi riche trésor contenant, entre autres, un Lanfranc, un L. Sueur, deux Parrocel, un Romanelli, deux Salvator Rosa, trois Téniers, un Joseph Vernet, un Simon Vouet, un Tintoret, un Poussin, un Puget, un Albane, etc.

Le séminaire de Québec, en ouvrant cette galerie de peintures au public, y a transporté plusieurs tableaux de premier ordre, dispersés auparavant dans les différentes parties de l'établissement. Espérons que quelques riches amateurs, imitant de généreux exemples, voudront aussi contribuer à l'augmentation de ce petit trésor national, tout en faveur du public.

Voir, dans la liste des bienfaiteurs, les dons faits à ce Musée.

Musée Numismatique.

Ce Musée a reçu ces dernières années une augmentation considérable : il renferme aujourd'hui plus de 200 Médailles commémoratives, rémunératoires, etc., 400 Médailles de piété, 3000 Monnaies de 89 pays différents, formant en tout au delà de 3,600 pièces : de ce nombre, 26 sont en or, plus de 600 en argent, les autres en bronze ou en cuivre. Les plus intéressantes comme les plus rares remontent aux empereurs romains : le Musée en compte 141.

Comme on le verra par la liste des bienfaiteurs, le Musée Numismatique doit une bonne partie de son développement à l'intérêt que lui portent un grand nombre d'amateurs. (1)

2° DEGRÉS DANS LA FACULTÉ DES ARTS.

Le seul degré qui offre quelque intérêt actuel dans la faculté des Arts est celui de Bachelier, puisque c'est le seul qui se donne sur examen.

Il y a trois Baccalauréats dans la faculté des Arts : le Baccalauréat ès Arts, le Baccalauréat ès Lettres et le Baccalauréat ès Sciences. Tous trois, ainsi que l'Inscription, sont des certificats de bonnes études secondaires, mais faits avec des succès différents.

Tout candidat à l'Inscription ou au grade de Bachelier dans la faculté des Arts, doit subir deux examens, l'un ordinairement après la Rhétorique, l'autre à la fin du cours de Philosophie. Ces examens se font par écrit, en français ou en anglais, au choix du candidat. Cependant une partie de l'examen, généralement une des questions d'histoire, doit se faire dans l'autre langue. Le travail est divisé en six séances au Premier examen (examen des Lettres), et en quatre au Second (examen des Sciences).

Les sujets de l'examen des Lettres, avec les nombres de points à gagner, sont :

- 1° Une version latine, 18 points ;
- 2° Une version grecque, 18 points ;
- 3° Un thème latin, 18 points ;
- 4° L'Histoire universelle, l'Histoire du Canada et la Géographie, 24 points ;
- 5° Les principes et l'histoire de la Littérature et de la Rhétorique, 24 points ;
- 6° Une composition littéraire, 36 points.

(1) Le nombre des visiteurs des Musées de la faculté des Arts, depuis le 1er janvier jusqu'au 12 juillet s'est élevé à 3,947.

Les matières de l'examen des Sciences sont :

- 1° Philosophie intellectuelle et morale, 30 points ;
- 2° Physique et Chimie, 18 points ;
- 3° Mathématiques et Astronomie, 18 points ;
- 4° Histoire naturelle, 9 points.

Les Mathématiques ne supposent que l'Arithmétique, l'Algèbre jusqu'aux équations du second degré inclusivement, la Géométrie élémentaire et la Trigonométrie rectiligne. En Histoire naturelle on ne demande que la Botanique, la Minéralogie et la Géologie.

La durée de ces divers examens forme un total de *trente-sept heures*. Les candidats n'apportent avec eux ni livres, ni notes, ni même de papier ; on leur fournit ce qui leur est indispensable, et ils trouvent des dictionnaires dans le lieu des séances. Leurs noms ne doivent pas se trouver sur les copies de leur travail ; ils le remplacent par un pseudonyme, qui n'est connu qu'après toute correction faite. Les candidats ne peuvent sortir pendant le temps des séances, que pour des raisons majeures approuvées par celui qui préside. S'ils étaient soupçonnés de s'être procuré en sortant le secours de quelque personne ou de quelque ouvrage, leur travail ne serait pas apprécié.

Les candidats, à chaque examen, sont distribués en trois catégories : la première se compose de ceux qui ont conservé au moins les deux-tiers de leurs points en somme, sans avoir été au-dessous du sixième en aucune matière ; la seconde comprend ceux qui, sans avoir les deux-tiers, ont au moins le tiers de leurs points en somme, et au moins le neuvième sur chaque matière ; enfin, la troisième catégorie renferme ceux qui n'ont pas conservé le tiers de la somme des points. Ceux qui ne peuvent être classés dans la première ou la seconde catégorie que parce qu'il leur manque le sixième ou le neuvième dans quelques matières, sont tenus de reprendre ces matières avec un succès suffisant, à un examen subséquent, faute de quoi, ils perdent leur droit à être classés.

Les candidats de la première catégorie aux deux examens sont Bacheliers ès Arts.

Ceux de la première catégorie à l'examen des Lettres et de la seconde à celui des Sciences, sont Bacheliers ès Lettres.

Les candidats de la seconde catégorie à l'examen des Lettres et de la première à celui des Sciences, sont Bacheliers ès Sciences.

Enfin, ceux de la seconde catégorie aux deux examens sont *inscrits*.— Cette *Inscription*, qui se trouve acquise, à plus forte raison, par ceux qui sont Bacheliers, équivaut à la *Matriculation* des Universités anglaises.

L'Inscription de l'Université Laval est reconnue comme correspondant à l'examen préliminaire du Collège Royal des Chirurgiens de Londres.

Pour être admis, en dehors des Collèges affiliés, à subir les examens de l'Inscription et du Baccalauréat ès Arts, il faut en faire la demande au Recteur par écrit, quinze jours au moins avant le commencement de l'examen, et lui envoyer en même temps un certificat de bonnes mœurs signé par le Supérieur du Collège où l'on étudie. S'il y a plus de deux mois qu'on a cessé de fréquenter un collège, il faut un second certificat signé par son curé ou son ministre.

Les élèves des Collèges affiliés ne sont pas tenus de faire cette demande, ni d'envoyer le certificat ci-dessus ; ils ne se déplacent pas pour composer. Les compositions sont corrigées dans les collèges affiliés respectifs. Les résultats ainsi que les devoirs corrigés sont envoyés à l'Université, pour y être conservés comme pièces de record. Ces pièces sont constamment

accessibles aux délégués des Collèges, qui peuvent les examiner chaque fois qu'ils le désirent. (1)

3^e PRIX DANS LA FACULTÉ DES ARTS.

CONCOURS DE POÉSIE ET D'ÉLOQUENCE.

Ces deux concours sont ouverts à tous les compétiteurs de bonne volonté résidant dans la Puissance, qui ne sont ni membres ni officiers de l'Université Laval, ni élèves des collèges et des écoles.

Ils sont essentiellement en langue française.

Les travaux du concours d'éloquence ne doivent pas exiger moins d'une demi-heure de lecture, ni plus d'une heure, à moins qu'une dérogation à cet égard ne soit permise formellement par la faculté des Arts.

Trois médailles, frappées aux armes de l'Université Laval, avec l'inscription « Prix d'Eloquence » ou « Prix de Poésie » et la date, sont proposées aux Lauréats : l'une en or, la seconde en argent, la troisième en bronze.

Ces prix sont donnés au mérite absolu, et proclamés en séance solennelle de l'Université.

L'œuvre des concurrents doit être adressée en double copie et *franco*, au Secrétaire de la faculté des Arts, avant le 31 mai de l'année du concours, et porter une épigraphe ou devise reproduite dans un pli cacheté contenant le nom et la demeure de l'auteur, avec la déclaration signée que l'ouvrage est inédit. Chaque concurrent est libre de ne concourir que pour la médaille d'or. Il suffit pour cela qu'il exprime son désir en tête de son travail.

Toutes les pièces présentées au concours deviennent la propriété de la faculté des Arts, qui, seule, peut permettre de les publier.

Ces pièces sont soumises à l'appréciation d'un jury choisi par cette même faculté.

Les compétiteurs qui se sont connus directement ou indirectement avant la proclamation des Lauréats, sont exclus du concours.

PRIX DU PRINCE DE GALLES.

Son Altesse Royale le Prince de Galles; à l'occasion de sa visite à l'Université Laval, le 22 août 1860, a daigné faire don à cette institution de la somme de \$800 pour fonder un ou des prix en faveur des élèves.

La rente de cette somme, divisée en deux parties égales, forme les deux prix appelés *Prix du Prince de Galles*.

Sont admissibles à concourir pour ces prix les élèves de la première catégorie, à l'une ou à l'autre des deux épreuves du Baccalauréat ès Arts, qui depuis les vacances d'été de l'année précédente, ont conservé au moins les quatre-cinquièmes de la somme de leurs points.

Les candidats admissibles font, pour le prix de l'épreuve des Lettres, une composition spéciale, française ou latine; pour le prix de l'épreuve des Sciences, une dissertation sur quelques questions de Philosophie. Ces compositions spéciales sont corrigées à Québec par des comités de délégués des différents Collèges affiliés.

(1) Voir, page 108, la matière des épreuves, en juin 1877.

L'élève qui réussit le mieux dans la composition spéciale, soit pour les Lettres, soit pour la Philosophie, pourvu qu'il y ait conservé au moins les deux-tiers des points alloués, a droit au prix correspondant.

Comme il s'agit d'un concours, ces prix ne peuvent pas être gagnés par une reprise d'examen ou par un second essai.

Si, quelque année, aucun élève n'est admissible, soit à l'examen de Rhétorique, soit à celui de Philosophie, ou ne conserve les deux tiers des points alloués à la composition spéciale, la rente correspondante de cette année est ajoutée au capital.

AVANTAGE FAIT AUX BACHELIERS ÈS ARTS PAR LE SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

Tout Bachelier ès Arts qui conserve en somme, dans ses deux examens, 170 points ou plus, peut suivre gratuitement les cours d'une des facultés, tant qu'il obtient la note *Très-bien* aux examens de terme.

Bibliothèque.

La Bibliothèque, qui renferme aujourd'hui environ 55,000 volumes sur toutes les branches des Lettres et des Sciences, est ouverte aux professeurs et aux élèves tous les jours, dimanches et jeudis exceptés, de 9 h. à 11 h. A. M. ; de 3 h. à 5 h. P. M. ; et de 8 h. à 9 h. P. M. Elle est fermée pendant les vacances.

Discipline.

1^o DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

Nul n'est réputé *élève inscrit* de l'Université à moins qu'il n'ait obtenu son inscription comme tel. Le Recteur, qui accorde cette inscription, peut exiger de l'aspirant de nouvelles preuves de moralité, s'il s'est écoulé plus de six mois depuis qu'il a subi son dernier examen.

L'inscription ne vaut que pour l'année courante, et doit se renouveler au commencement de chaque année universitaire. Ce renouvellement ne s'accorde cependant qu'à ceux qui s'en sont montrés dignes par leurs talents, leur travail et leur bonne conduite.

Les élèves de tous degrés doivent signer, en entrant, l'engagement d'observer toutes les règles de l'Université.

Tous les élèves doivent remplir avec exactitude les devoirs de la religion. Les catholiques assistent aux offices de leur paroisse les dimanches et les jours de fête. On leur recommande instamment le fréquent usage des sacrements.

Le Recteur peut faire donner des conférences religieuses aux élèves catholiques, lorsqu'il le trouve opportun. Tous doivent y assister avec régularité.

L'assiduité au travail, la subordination et le respect à l'égard des officiers et des professeurs de l'Université, des procédés honnêtes envers tout le monde, et enfin l'observation de toutes les règles de l'Université, sont pour les élèves des devoirs dont l'infraction est toujours réprimée.

Les blasphèmes, les paroles obscènes, les actions et les propos qui pourraient faire juger un élève coupable d'irréligion ou d'immoralité, ou

compromettre l'honneur de l'Université, exposent à une peine encore plus sévère et même à l'expulsion.

La fréquentation des théâtres, des maisons de jeu et de celles où l'on vend à boire, est rigoureusement interdite, de même que l'entrée de celles dont la réputation serait mauvaise ou équivoque.

Les élèves, ayant à leur disposition, dans la bibliothèque de l'Université, les ouvrages dont ils ont besoin, ne doivent s'abonner à aucune autre. Il leur est défendu de fréquenter les salles de lecture de la ville, où plusieurs trouveraient l'occasion de perdre leur temps et de négliger leurs études. Pour la même raison, ils doivent s'abstenir de prendre une part active dans les affaires politiques et de se charger de la correspondance des journaux.

Ils ne peuvent former d'associations, ni faire de démonstrations collectives sans en avoir obtenu la permission.

Ils sont tenus de fréquenter les cours avec exactitude. Les professeurs prennent note des absences, et celles-ci sont enregistrées. Outre qu'elles exposent à des peines, lorsqu'elles se font sans raison suffisante, les élèves courent risque de se voir refuser, à la fin du cours, les certificats d'assiduité dont ils auront besoin.

Les élèves ne peuvent s'absenter des leçons, ni sortir de la ville pour un ou plusieurs jours, sans autorisation, et lorsque, pour cause de maladie, ils sont retenus au logis, ils doivent en informer au plus tôt.

Lorsqu'un élève a eu de longues ou de fréquentes absences, il peut en faire insérer les motifs au registre de l'Inscription, pourvu qu'il les fournisse par écrit et en très-peu de mots.

Les peines autorisées, à l'égard des élèves de l'Université, sont :—

- 1° L'admonition particulière ;
- 2° L'admonition devant tous les élèves de la faculté ;
- 3° La suspension du droit de fréquenter les cours, ou l'un d'eux ;
- 4° Le renvoi temporaire ;
- 5° Le renvoi illimité ;
- 6° L'exclusion ou le renvoi définitif.

Les trois dernières peines, lorsqu'elles ont été prononcées par le Conseil d'une faculté ou par le Modérateur, ne s'infligent que du consentement du Recteur. S'il croit devoir le refuser, il est tenu de porter l'affaire devant le Conseil de l'Université, qui maintient ou annule la décision des premiers juges.

L'élève condamné au renvoi illimité ou à l'exclusion, peut appeler lui-même de cette sentence au Conseil de l'Université.

Les élèves simplement inscrits et les étudiants non élèves ont une robe semblable à celle des Bacheliers, sauf les manches, qui sont sans aucune bordure.

Les élèves et les étudiants des facultés de Droit et de Médecine sont tenus de porter le costume universitaire 1° aux cours de leurs facultés respectives ; 2° lorsqu'ils assistent en corps aux offices de la cathédrale ; 3° dans toutes les autres circonstances où le Recteur le juge convenable. Cependant les élèves et les étudiants en Médecine sont dispensés du costume pour assister aux leçons qui se font dans l'amphithéâtre de démonstration pratique, et lorsqu'ils vont suivre les leçons Cliniques qui se donnent dans les hôpitaux.

2° CONDUITE A L'UNIVERSITÉ.

Le vestibule sert de salle d'attente ; les élèves ne doivent néanmoins s'y trouver qu'un quart d'heure au plus avant l'heure des leçons ou de l'ouverture de la bibliothèque. Ils peuvent y parler pourvu qu'ils le fassent de manière à ne déranger personne dans la maison, et à n'être pas entendus dans la rue.

Les élèves et les étudiants non élèves des facultés de Droit et de Médecine doivent être en costume complet pour assister aux leçons des professeurs. L'appariteur peut refuser l'admission à ceux qui se présentent sans costume. Il n'y a d'exceptions que celles mentionnées plus haut pour les étudiants en Médecine.

Les externes prennent et déposent leur costume au vestiaire. C'est là aussi que doivent être déposés, pendant les leçons, leur chapeau, leur canne et les habits qu'ils laissent pour revêtir leur costume. Les internes peuvent avoir leur costume à leur chambre et s'en revêtir là. Les uns et les autres ne doivent avoir sous leur robe que leurs habits ordinaires et non pas ceux qui ne sont destinés qu'à les préserver du froid ou du mauvais temps lorsqu'ils sortent. Dans les occasions solennelles, ces habits ordinaires doivent être noirs, à l'exception de la cravate qui est blanche.

Les élèves ne sont admis dans la salle des leçons qu'après le signal donné par l'appariteur, et ils doivent en sortir aussitôt que la leçon est terminée. Ils y occupent, pendant tout le terme, la place qu'ils ont prise ou qu'on leur a assignée au commencement du terme. Ils demeurent assis pendant les leçons, et peuvent se couvrir, s'ils sont en costume. Néanmoins, celui à qui le professeur s'adresse nommément, ou qui s'adresse lui-même au professeur, doit demeurer découvert aussi longtemps que le professeur lui parle, ou qu'il parle au professeur. A la rentrée et à la sortie du professeur, toutes les personnes présentes dans la salle se lèvent, et les élèves se découvrent.

Les professeurs ont toute l'autorité nécessaire pour maintenir l'ordre pendant leurs leçons. Ils peuvent même, dans ce but, forcer à se retirer toute personne dont la conduite ne serait pas convenable.

Les élèves et autres étudiants ne doivent ni chanter, ni siffler, ni crier, ni courir, ni fumer dans aucune partie du bâtiment. Il ne parlent dans les allées, les escaliers ou le vestiaire qu'autant que le demande la politesse envers les officiers et les professeurs de l'Université, ou les personnes du dehors. Il ne doivent s'arrêter dans ces lieux que pour le même motif.

Il est strictement défendu à tous les élèves et étudiants d'écrire, de faire des figures ou d'en apposer sur quelque partie de la maison ou de l'amusement que ce soit. Les élèves et autres qui contreviendront à cette défense seront tenus de payer la somme nécessaire pour remettre les choses dans un état convenable, sans être exempts de la peine que méritera leur désobéissance.

Tout dommage fait à la maison ou aux meubles est réparé aux frais de celui qui en est l'auteur, et l'appariteur en est responsable s'il ne le fait pas connaître.

3^e RÉGLEMENT DES ÉLÈVES INTERNES DE L'UNIVERSITÉ.

ART. I. Le but du Séminaire, en ouvrant un pensionnat pour les élèves de l'Université, a été de les maintenir dans la pratique de leurs devoirs religieux, et de les éloigner des dangers auxquels les jeunes gens sont ordinairement exposés dans les villes. Pour atteindre ce but, on exigera de tous ceux qui habitent la maison, qu'ils se montrent chrétiens en tout et partout, et qu'ils évitent avec soin tout ce qui peut mettre en péril leur vertu ou celle de leurs confrères.

ART. II. Les règlements de l'Université étant obligatoires pour tous les élèves, les internes devront les observer fidèlement, et il est même à désirer que leur exactitude à cet égard puisse servir d'exemple pour les externes.

ART. III. Les élèves internes auront la liberté d'aller en ville, durant le jour. Le Directeur, cependant, aura toujours le droit de suspendre ces sorties, s'il s'aperçoit qu'on en abuse ou qu'elles constituent une perte de temps notable.

ART. IV. Le soir, les élèves ne pourront sortir sans une permission spéciale du Directeur. Une semblable permission sera nécessaire pour s'absenter des repas.

ART. V. Les professeurs de l'Université et les membres du clergé seront admis aux récréations communes chaque fois qu'ils le désireront ; mais il faudra l'agrément du Directeur pour y introduire toute autre personne.

ART. VI. C'est dans les parloirs que les élèves recevront ordinairement les personnes du dehors qui voudront les voir. Ils pourront néanmoins admettre quelquefois dans leur chambre leurs parents et les hommes bien connus et respectables tant par leur âge que par leur conduite. Pour y recevoir des femmes, ils devront obtenir la permission du Directeur, laquelle ne sera jamais accordée à un élève que pour sa mère, sa tante âgée, sa sœur âgée et pour les personnes qui accompagneraient ces parentes.

ART. VII. Lorsque les élèves seront à la maison, c'est dans leurs chambres qu'ils devront passer le temps destiné à l'étude. Ils pourront néanmoins se trouver alors dans la chambre de lecture, pourvu qu'ils n'y conversent pas, s'ils s'y rencontrent plusieurs.

ART. VIII. Au signal d'une leçon, les élèves qui doivent y assister s'y rendront immédiatement et sans bruit, et ils reviendront de même, aussitôt qu'elle sera finie, à moins qu'ils n'en soient empêchés par quelque motif légitime.

ART. IX. Lorsqu'un élève sera dans sa chambre, la porte ne devra jamais être fermée de manière à rendre l'entrée de cette chambre inaccessible au Directeur.

ART. X. Les élèves n'entreront pas dans les chambres les uns des autres, sans la permission du Directeur.

ART. XI. Les récréations se prendront en commun. S'il arrive cependant qu'un élève aime mieux passer à sa chambre le temps destiné à la récréation, il pourra le faire, pourvu qu'il y demeure seul.

ART. XII. Les élèves n'auront dans leurs chambres ni boisson enivrante, ni livres ou journaux dangereux ou même inutiles. Ils ne pourront fumer à la maison que dans la chambre destinée à cet usage, et pendant les heures de récréation. Si quelqu'un désire fumer dans sa chambre, il devra en obtenir la permission.

ART. XIII. Il n'est permis de parler à voix haute, de chanter ou de

jouer des instruments de musique dans la maison. qu'aux heures de récréation. Durant le temps des études, les élèves éviteront de converser entre eux ; ils ne le feront même avec les personnes du dehors qu'autant que la politesse leur en imposera le devoir, et toujours de manière à ne pas troubler leurs confrères. Depuis la prière du soir jusqu'à celle du matin, le silence devra régner dans la maison.

ART. XIV. Les mouvements journaliers seront comme suit :

A six heures et demie, le lever ;

A six heures et trois-quarts, la prière du matin ;

A sept heures et quart, le déjeuner ;

Après le déjeuner, récréation ;

A huit heures, étude ;

A dix heures, récréation ;

A dix heures et quart, étude ;

A midi, diner ;

Après le diner, récréation ;

A une heure et demie, étude ;

A trois heures et demie, récréation ;

A quatre heures, étude ;

A six heures, souper ;

Après le souper, récréation ;

A huit heures, la prière du soir ;

Après la prière, étude ;

A six heures et demie, le coucher.

ART. XV. Les jours de dimanche et de fête d'obligation, il n'y aura d'étude que le matin avant le déjeuner (pour ceux qui n'entendront pas une basse messe) et le soir, après la prière, laquelle se fera, ces jours-là, à neuf heures.

Les élèves catholiques, assisteront ces jours-là à tous les offices de la cathédrale, à la place qui leur aura été assignée.

ART. XVI. Pendant les vacances de Noël et de Pâques, ceux qui demeureront au pensionnat observeront, par rapport aux repas et aux sorties en ville, les mêmes règles que pendant le reste de l'année.

ART. XVII. Tout dommage fait par un élève à la maison ou aux meubles sera réparé à ses frais.

N. B.—Le pensionnat n'est plus obligatoire pour ceux dont les parents n'habitent pas la ville de Québec ; ils seront tenus seulement de faire approuver par le Recteur la maison où ils se proposent de demeurer, et de ne point changer de domicile sans sa permission.—Les parents sont priés de manifester bien formellement leur intention à cet égard.

MATIÈRE DES ÉPREUVES

POUR L'INSCRIPTION ET LE BACCALAURÉAT ÈS ARTS, ÈS LETTRES ET ÈS SCIENCES, JUIN 1877. (1)

PREMIER EXAMEN.

Composition littéraire.—Un Elève de Rhétorique, en présence d'un nombreux auditoire réuni pour célébrer les noces d'or de Pie IX, fait ressortir dans un éloquent discours, les épreuves et les triomphes de la Papauté, sous le règne à jamais célèbre de ce Pontife extraordinaire. (Faire ce discours.)

Rim.

Histoire Universelle.—1. L'Empire Romain sous les Empereurs de la maison d'Auguste.

2. Louis XIII.

3. Catherine II de Russie.

Rim.

Histoire du Canada.—1. D'Avignon et de Mély. (2^{de} cat. Limite et caractères du gouvernement ou de la période, principaux événements civils et religieux, dates importantes, état de la colonie.)

2. (*En Anglais*) Fondation et commencements de Montréal. (3^e cat. Narration développée; détails essentiels; circonstances du lieu et de la date.)

Rim.

Géographie.—1. Empire de Turquie. (1^{re} cat. Situation ou bornes—Mers extérieures—Mers intérieures—Grandes divisions ou états—Fleuves et rivières principales—Chaines de montagnes—Volcans—Lacs—Détroits—Baies—Golfs—Îles—Presqu'îles—Races—Population—Religion—Climat—Productions spéciales.)

2. Irlande. (2^e cat. Situation ou bornes—Aspect général—Fleuves et rivières principales—Chaines de montagnes ou montagnes—Capitale et villes principales—Lacs—Religion—Langue—Forme du gouvernement.)

3. Rome. (4^e cat. Situation—Particularités remarquables—Places—Monuments.)

Rim.

(1) Pour la détermination de ces matières, les Supérieurs des différents Collèges affiliés envoient tous les ans, au Recteur de l'Université, chaque année une série complète de questions. Parmi toutes les questions envoyées pour une même séance, le sort décide celle qui doit faire l'objet du travail de tous les candidats.

Littérature et Rhétorique.—1. De la narration en général—De l'invention dans la narration—De la disposition des faits dans la narration : exposition, nœud, dénouement.

2. Des épisodes dans l'épopée ; ce que c'est : règles.

3. De l'éloquence militaire en général et de la harangue en particulier.

4. David, Pindare et Horace.

Qué.

Version grecque.—PASSAGE DU RUBICON.

Καῖσαρ ἐπὶ τὸν Ρουβικῶνα ποταμὸν ἔλθων, ὃς ἀφώριζεν αὐτῷ τὴν δεδομένην ἐπαρχίαν, ἔστη σιωπῇ, καὶ διεμέλλησεν, αὐτὸς ἄρα πρὸς ἑαυτὸν συλλογιζόμενος τὸ μέγεθος τοῦ τολμήματος. Εἶτα, ὥσπερ οἱ πρὸς βᾶθος ἀφιέντες ἀχανὲς ἀπὸ κρηνοῦ τινος ἑαυτούς, μύσας τῷ λογισμῷ, καὶ παρακαλυψάμενος πρὸς τὸ δεινόν, καὶ τοσοῦτον μόνον Ἑλληνιστὶ πρὸς τοὺς παρόντας ἐκβοήσας, « Ἀνερρίφθω κύβος, » διεβίβαζε τὸν στρατόν. Ὡς δὲ πρῶτων ἡ φήμη προσέπεσε, καὶ κατέσχε τὴν Ῥώμην μετ' ἐκπλήξεως θόρυβος καὶ φόβος, οἷος οὐπω πρότερον, εὐθύς μὲν ἡ βουλή φερομένη πρὸς τὸν Πομπήϊον συνέτρεχε, καὶ παρήσαν αἱ ἀρχαί· πυθομένου δὲ τοῦ Τύλλου περὶ στρατιᾶς καὶ δυνάμεως, καὶ τοῦ Πομπήϊου μετὰ τινος μελλήσεως ἀθαρσῶς εἰπόντος, ὅτι τοὺς παρὰ Καίσαρος ἤκοντας ἐτοίμους ἔχει, νομίζει δὲ καὶ τοὺς κατειλεγμένους πρότερον ἐν τάχει συνάξειν, τρισμυρίους ὄντας, ὁ μὲν Τύλλος ἀναβοήσας· « Ἐξηπάτηκας ἡμᾶς, ὦ Πομπήϊε, » συνεβούλευεν ὡς Καίσαρα πρέσβεις ἀποστέλλειν. Φαώνιος δὲ τις, ἀνὴρ τᾶλλα μὲν οὐ πονηρός, αὐθαδεῖα δὲ καὶ ὕβρει πολλᾶκις τὴν Κάτωνος οἰόμενος ἀπομιμῆσθαι παρρησίαν, ἐκέλευε τὸν Πομπήϊον τῷ ποδὶ τύπτειν τὴν γῆν, ἃς ὑπισχεῖτο δυνάμεις ἀνακαλούμενον. Ὁ δὲ ταύτην μὲν ἠνεγκε τὴν ἀκαιρίαν πράξιν· τοῦ δὲ Κάτωνος ὑπομιμνήσκοντος, ὧν ἐν ἀρχῇ περὶ Καίσαρος αὐτῷ προεῖπεν, ἀπεκρίνατο, μαντικώτερα μὲν εἶναι τὰ Κάτωνι λεχθέντα, φιλικώτερα δ' ὑπ' αὐτοῦ πεπραχθῆναι.

PLUTARQUE.

Qué.

Version latine.—PARALLÈLE ENTRE ANTOINE ET CICÉRON.—Ad nosmet ipsos jam revertor; quoniam sic fuimus semper comparati, ut hominum sermonibus quasi in aliquod contentionis iudicium vocaremur: quid tam dissimile, quam ego in dicendo et Antonius? quum ille is sit orator, ut nihil eo possit esse præstantius; ego autem, quanquam memet mei pœnitet, cum hoc maxime tamen in comparatione conjungar. Videtisne, genus hoc quod sit Antonii? forte, vehemens, commotum in agendo, præmunitum et ex omni parte causæ septum, acre, acutum, enucleatum, in anaquaque re commorans, honeste cedens, acriter insequens, terrens, supplicans, summa orationis varietate, nullastrarum aurium satietate. Nos autem, quicumque in dicendo sumus, quoniam esse aliquo in numero vobis videmur, certe tamen ab hujus multum genere distamus; quod quale sit, non est meum dicere, propterea quod minime sibi quisque notus est, et difficillime de se quisque sentit: sed tamen dissimilitudo intelligi potest, et ex motus mei mediocritate, et ex eo, quod, quibus vestigiis primum institi, in his fere solem perorare, et quod aliquanto me major in verbis et in sententiis eligendis, quam eum, labor et cura torquet, verentem, ne, si paulo obsolior fuerit oratio, non digna expectatione et silentio fuisse videatur.

Quæ.

De Oratore.

Thème latin.—PORTRAIT DE BOSSUET PAR LE CARDINAL MAURY.—Au nom de Démosthènes, mon admiration me rappelle l'homme le plus éloquent de ma nation. Que l'on se représente un de ces orateurs que Cicéron appelle véhéments, et en quelque sorte tragiques, qui, emportés par une éloquence passionnée; s'élèvent au-dessus des règles et des modèles, et portent l'art à toute la hauteur de leur propre génie; un orateur qui monte au haut des cieux, d'où il descend avec ses vastes pensées pour s'asseoir sur les bords d'un tombeau, et abatte l'orgueil des princes et des rois devant le Dieu qui, après les avoir distingués un moment sur la terre, les confond à jamais dans la poussière commune; un écrivain qui se crée une langue aussi nouvelle que ses idées, qui donne à ses expressions un tel caractère d'énergie, qu'on croit l'entendre quand on le lit, et à son style une telle majesté d'élocution, que l'idiome dont il se sert semble se transformer et s'agrandir sous sa plume; un apôtre qui instruit l'univers en célébrant les plus illustres de ses contemporains, qu'il rend eux-mêmes, du fond de leur cercueil, les prédicateurs de tous les siècles, qui répand la consternation, en rendant, pour ainsi dire, présents les malheurs qu'il raconte, et qui, en déplorant la mort d'un seul homme, montre à découvert le néant de la grandeur humaine; enfin, un orateur dont les discours animés par le génie le plus ardent et le plus original, sont, en éloquence, des ouvrages classiques qu'il faut étudier sans cesse, comme dans les arts on va former son goût à Rome sur les chefs-d'œuvre de Raphaël et de Michel-Ange. Voilà le Démosthènes français, voilà Bossuet.

S. A.

SECOND EXAMEN.

Philosophie.—1^o Donner et expliquer, les deux premières règles du Syllogisme. Exemple pour chacune.

2^o Qu'est-ce que la méthode? son utilité.

3^o Le témoignage historique donne-t-il la certitude et dans quelles conditions?

4° Peut-on constater l'existence du miracle ? Preuves.

5° Qu'entend-on par Ontologisme ? comment se réfute-t-il ?

6° Quelles sont les conditions requises pour qu'une loi soit bonne ?
Preuve.

Nic.

Physique.—Matière pondérable et matière impondérable—Composition de deux mouvements simultanés rectilignes, uniformément variés—Usage de la pendule—Détermination des volumes par le principe d'Archimède—Mesure des hauteurs par le baromètre—Froid produit par l'évaporation—Equivalent mécanique de la chaleur—Marche des rayons lumineux dans l'œil—Actions réciproques des courants sur les aimants—Eclair—Foudre.

S. A.

Chimie.—Phénomènes physiques et chimiques—Propriétés physiques et composition en équivalents de l'ammoniaque—Réactifs caractéristiques des composés de potassium et de sodium—Argent : Azotate—réactifs caractéristiques—Acide acétique et principaux acétates.

S. A.

Mathématiques.—1. Multiplier 123,456,789, par 123,456,789.

2. Add- $\begin{array}{cccccccc} 1 & 1 & 1 & 1 & 1 & 1 & 1 & 1 \\ \leftarrow & & & & & & & \\ \overline{2} & \overline{3} & \overline{4} & \overline{5} & \overline{6} & \overline{7} & \overline{8} & \overline{9} \end{array}$

tionner

3. Qu'est-ce qu'une équation ? En quoi consiste la solution d'une équation ? Sur quoi s'appuie-t-on pour opérer les transformations nécessaires à la solution d'une équation ?

4. Résoudre le système d'équations qui suit :

$$\begin{cases} 6y - 4x & = 1 \\ 3z - 7 & \\ 5z - x & \\ \hline 2y - 3z & = 1 \\ y - 2z & \\ \hline 3y - 2x & \end{cases}$$

5. Dans un parc embelli de jets-d'eau, à chacun desquels aboutissent quatre allées, communiquant chacune à autant de grottes qu'il y a de jets-d'eau, le propriétaire a donné une fête où se trouvaient 816 personnes, domestiques et convives. Chaque grotte renfermait une table pour 12 convives, servie par les 3 domestiques de l'allée correspondante. Quel était le nombre des convives ?

6. Démontrer que dans tout triangle rectangle, le carré construit sur l'hypothénuse est équivalent aux carrés construits sur les deux autres côtés.

7. Une sphère a 1m. 20 de rayon, quelle est sa surface ?

8. On connaît dans un triangle un côté de 35m. 42 et les deux angles adjacents de 48° 52' 13" et 75° 18' 25" ; on demande de calculer les deux autres côtés et la surface.

S. T.

Astronomie.—Les planètes; nombre; lois de Képler; systèmes du monde (en peu de mots); quelques particularités sur Vénus, Mars, Jupiter, Saturne?

S. T.

Botanique.—1° Cellules; tissu cellulaire.

2° Consistance des tiges.

3° Disposition des feuilles sur leur axe.

4° Fruit—Ses principales parties.

Rim.

Minéralogie.—1° Forme régulière des minéraux.—Cristallisation.

2° Propriétés optiques des minéraux.

3° Composition et principales variétés du quartz.

4° Sel gemme.

Rim.

Géologie.—1° Roches plutoniques—roches neptuniennes; leur origine et leur stratification.

2° Action chimique et action mécanique de l'eau à l'état liquide.

3° Tremblements de terre.

Rim.

PRIX DU PRINCE DE GALLES.

I. RHÉTORIQUE.

Dans une réunion des grands de l'Empire Romain (chrétiens et payens), Constantin proteste contre les persécutions exercées depuis Néron, et proclame les droits du Christianisme à se faire accepter par les peuples. Faire ce discours.

II. PHILOSOPHIE.

1° Différence entre la foi et la science.

2° Comment connaissons-nous les vérités qui surpassent la portée de la raison humaine? Preuves.

3° Comment réfuter cette objection: Le progrès indéfini des sciences nous autorise à croire que la raison peut atteindre toute vérité?

4° Comment répondre à l'objection suivante: La forme ne peut exister hors de son sujet; or l'âme est la forme du corps: donc l'âme ne survivra pas au corps?

5° L'homme est-il né pour la société? Preuve.

6° Le droit de propriété vient-il des lois humaines ou bien de la loi naturelle? Preuve.

Déboursés que les élèves ont à faire.

ANNÉE ACADÉMIQUE 1877-78.

PENSION AU PENSIONNAT.

Les trois termes, vacances de Noël et de Pâques comprises..... \$120 00

PAYABLES COMME SUIT :

1° Au commencement du premier terme.....	\$ 48 00
2° Au commencement du second terme.....	\$ 46 00
3° Au commencement du troisième terme.....	\$ 26 00

La valeur de vingt demi-bourses est mise, par le Séminaire de Québec, à la disposition des élèves et des étudiants à qui les moyens pécuniaires ne permettraient pas de payer pension entière. Ces secours sont accordés, dans l'ordre suivant, aux élèves et aux étudiants qui, munis d'ailleurs des certificats de conduite convenables, justifient de ressources insuffisantes :

- 1° Les Bacheliers ès Arts, ès Lettres, et ès Sciences ;
- 2° Les élèves simplement inscrits ;
- 3° Les étudiants non inscrits.

Les demandes pour participer aux bourses doivent être envoyées à M. le Recteur, avant le 15 août de chaque année.

Remarques.—1° Un terme quelconque se paie en entier à moins d'une absence de trente jours consécutifs.

2° Les chambres à l'usage de ceux qui viennent loger au pensionnat sont meublées, de manière qu'il n'est nécessaire d'apporter que ses habits et des livres utiles.

3° Tous les cours se paient d'avance au commencement de chaque terme

COURS PRIVÉS DE LA FACULTÉ DES ARTS.

Elèves.....	\$10 00 par terme.
Chaque cours isolé.....	\$ 5 00 par terme.
Etudiants.....	\$12 00 par terme.
Chaque cours isolé.....	\$ 6 00 par terme.

N. B. Les élèves de Philosophie du Petit Séminaire, ainsi que les élèves déjà admis à suivre les cours des facultés de Droit et de Médecine ne paient pas pour suivre ces cours.

COURS DE DROIT.

1° *Quand on suit régulièrement le cours d'étude :*

Elèves inscrits	\$10 00 par terme.
Etudiants.....	\$42 00 par terme.

2° *En dehors de ces conditions :*

Elèves inscrits.....	\$5 00 par cours et par terme.
Etudiants.....	\$6 00 par cours et par terme.

COURS DE MÉDECINE.

1° *Pour ceux qui suivent le cours régulier de quatre ans.*

Elèves inscrits.....	\$15 00 par terme.
Etudiants.....	\$18 00 par terme.

2° *Pour ceux qui terminent au printemps :*

Elèves inscrits.....	\$16 50 par terme.
Etudiants.....	\$20 00 par terme.

3° *Pour ceux qui seraient obligés de suivre tous les cours en trois ans :*

Elèves inscrits.....	\$20 00 par terme.
Etudiants.....	\$24 00 par terme.

4° *En dehors des conditions précédentes :*

Elèves inscrits.....	\$5 00 par cours et par terme.
Etudiants.....	\$6 00 par cours et par terme.

N. B. Ceux qui suivent les Cliniques à l'Hôpital de la Marine, doivent payer en outre \$3 d'entrée par année à cet établissement.

PRIX DES DIPLOMES.

D. de Bachelier ès Arts, ou ès Lettres, ou ès Sciences.....	\$ 2 00
D. de Bachelier en Théologie, en Droit ou en Médecine.....	5 00
N. B. Les Bacheliers ès Arts ne paient rien pour le Diplôme de Bachelier dans les autres facultés.	
D. de Licencié.....	8 00
D. de Docteur.....	20 00

Ces prix doivent être payés avant la délivrance du diplôme.

Catalogue du Musée Zoologique de l'Université Laval.

(SUITE) (1).

OISEAUX.

RAPTORES (<i>Oiseaux de proie.</i>)	PSITTACIDÆ.
VULTURIDÆ.	573 Tanygnathus megalorhynchus. <i>Bo. Ternate.</i>
555 Sarcoramphus griseus (condor). <i>Lin. Chili.</i>	574 Trichoglossus australis. <i>Lath. Australie.</i>
556 Neophron percnopterus <i>Lin. Eu- rope Orientale.</i>	575 " chlorolepidotus. <i>Queensland.</i>
FALCONIDÆ.	576 " cyanogrammus. <i>Wagler. Ceram.</i>
557 Baza Reinwardtii. <i>Müll. Célèbes.</i>	577 " discolor. <i>Shaw. Australie.</i>
558 Accipiter soloensis. <i>Vig. Java</i>	578 Psittacus cyanicollis. <i>Müll. Hal- mahera.</i>
559 Falco subbuteo. <i>Lin. Belgique.</i>	579 Calopsitta novæ-hollandiæ. <i>Gm. Australie.</i>
560 Circus assimilis. <i>Canterbury.</i>	580 Brotogerys jugularis. <i>Müll. Ecu- ador.</i>
561 " æruginosus. <i>Lin. Bel- gique.</i>	581 Nestor hypolius. <i>Wag. Auckland.</i>
562 Astur palumbarius. <i>Tem. Eu- rope.</i>	582 Platycercus flaviventris. <i>Tem. Tasmanie.</i>
563 Buteo jackal. <i>Daud. Cap. B. Esp.</i>	583 " eximius. <i>Shaw. "</i>
564 Geranæstus melanoleucus. <i>Vieil. Chili.</i>	584 Eclectus Mulleri. <i>Schl. Célèbes.</i>
565 Spilornis bacha. <i>Daud. Java.</i>	585 " Linnei. <i>Wagl. N.-Guinée.</i>
566 Pernis ptilonorhynchus. <i>Tem. Ma- lacca.</i>	586 Lorius garrulus. <i>Wagl. Ternate.</i>
567 Astur novæ-hollandiæ. <i>Nouvelle Galles Sud.</i>	587 " ruber. <i>Gm. Moluques.</i>
568 " approximans. <i>Vig. "</i>	588 " tricolor. <i>Step. N.-Guinée.</i>
STRIGIDÆ.	589 Perruche, spec. ?
569 Otus brachyotus. <i>Lin. Belgique.</i>	590 Perroquet, blanc spec. ?
570 Ketupa javanensis. <i>Less. Java.</i>	HIRUNDINIDÆ.
SCANSORES (<i>Grimpeurs.</i>)	591 Hirundo rustica. <i>Lin. Belgique.</i>
CUCULIDÆ.	592 Chelidon urbana. <i>Lin. "</i>
571 Cuculus conorus. <i>Lin. Belgique.</i>	ALCEDINIDÆ.
PICIDÆ.	593 Ceryle rudis. <i>Lin. Cap B. Espér.</i>
572 Megapicus Guatemalensis. <i>Harll. Mexique.</i>	594 " torquata. <i>Lin. Chili.</i>
	595 Dacelo princeps. <i>Reichenb. Cé- lèbes.</i>
	596 Halcyon chloris. <i>Bod. Borneo.</i>

(1) Voir, pour la première partie, l'Annuaire, No. 19, de 1875-76.

COLOPTERIDÆ.

- 597 *Pendulinus navigaster*. Vieil. Mexique.
 598 *Dacnis spiza*. Lin. Guatemala.
 599 *Cacomantis flabelliformis*. Shaw. Tasmanie.
 600 *Chrysococcyx lucidus*. Gm. Aus.
 601 *Merops nubicus*. Gm. Afrique.
 602 " *ornatus*. Lath. Australie.
 603 *Prosthemadera novæ-hollandiæ*. Gm. Nelle. Zelande.
 604 *Ptilotis auricomis*. Lath. Australie.
 605 " *navigula*. Lin. "
 606 *Turdus viscivorus*. Lin. Belgique.
 607 *Meliphaga novæ-hollandiæ*. Lath. Tasmanie.
 608 *Sitta europea* (variété cæsia) M. Belgique.
 609 *Parus ater*. Lin. "
 610 *Pipra manachus*. Lin. Brésil.
 611 *Calliste nigroviridis*. Lofr. Ecuador.
 612 *Budites flava*. Lin. Belgique.
 613 *Erythacus rubecula*. Lin. "
 614 *Ramphocelus brasilius*. L. Brésil.
 615 *Alauda arvensis*. Lin. Belgique.
 616 *Pratincola rubetra*. Lin. "
 617 *Anthus arboreus*. Briss. "
 618 *Ficedula sylvicola*. Lath. "
 619 " *trochilus*. Lin. "
 620 *Muscicapa collaris*. Bechs. "
 621 *Calamodyta schænobænus*. Lin. Belgique.
 622 *Philomela lucinia*. (rossignol) Lin. "
 623 *Malaconotus eryrogaster*. Rupp. Abyssinie.
 624 *Tachyphonus Dubusii*. B. Ecuador.
 625 *Cyanurus coronatus*. Sw. Mexique.
 626 *Archolestes icterus*. Sénégal.
 627 *Urolestes melanoleucus*. Sm. Kurrichaim.
 628 *Platilophus galericulatus*. Java.
 629 *Phyllornis javensis*. Horsf. "
 630 *Pitta granatina*. Tem. Bornéo.
 631 *Thamnophilus palliatus*. Licht. Brésil.
 632 *Cinclus aquaticus*. Bechst. Bel.
 633 *Galerida cristata*. Lin. Belgique.
 634 *Pitta cyanura*. Célèbes.
 635 *Streptocitta torquata*. Tem. "
 636 *Tropidorhynchus corniculatus*. Vigor, Australie.
 637 *Bucco tamatia*. Gm. Brésil.
 638 *Phænicocercus carnifex*. Lin. "
 639 *Heliochera rubrocristata*. La. Ecuador.
 640 *Eurylaimus nasutus*. Tem. Singapour.
 FRINGILLIDÆ. CORVIDÆ, &c.
 641 *Entomyza cyanotis*. Lath. Australie.
 642 *Coracias Temminckii*. Vieil. Célèbes.
 643 *Euristomus ater*. Steph. Abyssinie.
 644 *Ptilinorhynchus holosericeus*. Kuhl. Australie.
 645 *Icterus gularis*. Licht. Amér. Cen.
 646 *Sturnella militaris*. Lin. Chili.
 647 *Cassicus hæmorrhous*. Lin. Brésil.
 648 *Coccothraustes vulgaris*. Pal. Belgique.
 649 *Cassicus bifasciatus*. Spin. Mexique.
 650 *Centropus Senegalensis*. Lin. Abyssinie.
 651 " *phasianus*. Nouvelle Galles Sud.
 652 *Crotophaga sulcirostris*. Sw. Mexique.
 653 *Pyroderus scutatus*. Shaw. Brésil.
 654 *Corvus orru*. S. Mil. Moluques.
 655 " *macrorhynchus*. Tem. Célèbes.
 656 *Buceros convexus*. Tem. Malacca.
 557 " *ruficollis*. Vieil. Nouv. Guinée.
 RASORES (*Gallinacés*).
 COLUMBÆ.
 658 *Ptinolopus melanocephalus*. Gm. Célèbes.
 659 *Treron vernans*. Gm. Java.
 660 *Columba enas*. Lin. Belgique.
 661 " *palumbus*. Tem. France.
 662 *Ptinolopus viridis*. Lin. Amboine.
 663 " *superbus*. Tem. "
 GRALLATOIRES (*Echassiers*).
 664 *Foulque macroule*. Tem. France.
 665 *Scolopax ruticilla*. Lin. "

MAMMIFÈRES.

49 Canis lupus. <i>Lin.</i>	Belgique.	55 Arvicola subterraneus. <i>Selys.</i>	Belg.
50 Castor.	Québec	56 Phalangista fuliginosa. <i>Ogytb.</i>	Tasmanie.
51 Lepus timidus. <i>Lin.</i>	Belgique.	57 Sciurus vulgaris. <i>Lin.</i>	Belgique.
52 " cuniculus. <i>Lin.</i>	"	58 Pteropus edulis. <i>Geoff.</i>	Amboine.
53 Arvicola amphibius. <i>Lin.</i>	"		
54 Mus sylvaticus. <i>Lin.</i>	"		

POISSONS.

47 Brochet.	Québec.	49 Amia ocellicauda. <i>Rich.</i>	Québec.
48 Poisson-volant.	Mers du Sud.	50 Scomber vernalis.	"

REPTILES.

14 Lacerta muralis. <i>Laur.</i>	Belgique.	20 Triton punctatus. <i>Latr.</i>	Belgique.
15 Lézard vert.	Vendée.	21 Rana temporaria. <i>Lin.</i>	"
16 Grand varan de l'Archipel Indien.		22 " esculenta. <i>Lin.</i>	"
17 Salamandra maculosa. <i>Beaw.</i>	Belgique.	23 Bombinator igneus. <i>Laur.</i>	"
18 Triton alpestris. <i>Laur.</i>	"	24 Coronella austriaca. <i>Lin.</i>	"
19 " cristatus. <i>Laur.</i>	"	25 Anguis fragilis. " "	"
		26 Vipère noire.	France.

HÉMIPTÈRES. (1)

I. HÉTÉROPTÈRES

PENTATOMIDE.		17 Odontotarsus caudatus. <i>Klug.</i>	Eur.
1 Coptosoma globus. <i>Fab.</i>	Europe	18 " grammicus. <i>Lin.</i>	"
2 Coreomelas Scarabœoïdes. <i>Lin.</i>	"	19 Eurygaster maurus. <i>Fab.</i>	"
3 Odontoscelis fuliginosus. " "	"	20 " hottentotus. " "	"
4 " dorsalis. <i>Fb.</i>	"	21 Vilpianus gatii. <i>Wolff.</i>	"
5 Irochrotus. <i>Fabricij. Lin.</i>	Brésil.	22 Glypheria æruginosa. <i>Cyrill.</i>	"
6 " Klugi. <i>Burm.</i>	Mexique.	23 Ancyrosoma albolineatum. <i>Fab.</i>	"
7 Psacasta pedemontana. <i>Fab.</i>	Eur.	24 Tholagnus flavolineatus. " "	"
8 Cantao dispar. <i>Stål.</i>	Malacca.	25 Scutellera semipunctata. <i>Fabr.</i>	"
9 Callidea signata. <i>Fab.</i>	Sénégal.	26 " lineata. <i>Lin.</i>	"
10 " 12-punctata. " "	"	27 Podops inunctus. <i>Fab.</i>	"
11 " atricapilla. <i>Guérin.</i>	Java.	28 Cydnus flavicornis. " "	"
12 " purpurea. <i>Hope.</i>	Malacca.	29 " pilosus. <i>H-Sch.</i>	"
13 " dilaticollis. <i>Guérin.</i>	Java.	30 " insularis. <i>Hope.</i>	Brésil.
14 " sumatrana. <i>Voll.</i>	Malacca.	31 " nigrita. <i>Fab.</i>	Eur.
15 Camira impressicollis. <i>Stål.</i>	Brés.	32 Macroscytus brunneus. <i>Fab.</i>	"
16 Hotea curculionoides. <i>H.Sch.</i>	Timor.	33 Geotomus punctulatus. <i>Cost.</i>	"
		34 " elongatus. <i>H-Sch.</i>	"

(1) Les localités indiquées par des lettres CAPITALES sont: France, F; Allemagne et Autriche, A; Grande Bretagne, B; Russie, R; Suède, S; Espagne et Portugal, E; Italie, I; Helvétie, H; Turquie, T; b et m signifient boréal et méridional.

- | | | | | |
|----|---|--------------|-----|--|
| 35 | <i>Brachypelta aterrima</i> . Forst. | " | 84 | <i>Piezodorus rubrofasciatus</i> . H. Sch. |
| 36 | <i>Sehirus luctuosus</i> . Muls. Rey. | " | 85 | <i>Rhaphigaster griseus</i> . Fab. Eur. |
| 37 | <i>Tritomegas sexmaculatus</i> . | Ramb. F.E.A. | 86 | <i>Acanthosoma hæmorhoidale</i> . Lin. " |
| 38 | " <i>bicolor</i> . Lin. | Eur. | 87 | <i>Sastragala ferrugator</i> . Fab. " |
| 39 | " <i>Waltlii</i> . Fieb. | " | 88 | <i>Cyphostethus lituratus</i> . Pz. " |
| 40 | " <i>dubius</i> . Scop. | " | 89 | <i>Elasmostethus dentatus</i> . de G. " |
| 41 | " <i>biguttatus</i> . Lin. | " | 90 | <i>Elasmostethus interstinctus</i> . L. E. |
| 42 | <i>Gnathoconus picipes</i> . Fall. | FAIR. | 91 | <i>Glochmogaster formosus</i> . Hope. |
| 43 | <i>Ochetostethus nanus</i> . H. Sch. | Fm. E.I. | 92 | <i>Tropicoris rufipes</i> . L. Java. |
| 44 | <i>Menaccarus arenicola</i> . Scholtz. | Eu. | 93 | <i>Picromerus bidens</i> . L. Eur. |
| 45 | <i>Sciocoris macrocephalus</i> . Fieb. | Fm. | 94 | <i>Arma custos</i> . Fab. F.E.A. |
| 46 | " <i>angustipennis</i> . Muls. Rey. | " | 95 | <i>Podisus luridus</i> . " Eur. |
| 47 | " <i>auritus</i> . " " | " | 96 | <i>Asopus punctatus</i> . Lin. " |
| 48 | " <i>microphthalmus</i> . Fl. | Eur. | 97 | <i>Apodiphus amygdali</i> . Germ. TG. |
| 49 | " <i>terreus</i> . Schr. | " | 98 | <i>Jalla dumosa</i> . Lin. FA. |
| 50 | <i>Doryderes marginatus</i> . Fab. | " | 99 | <i>Zicrona cœrulea</i> . Lin. Eur. |
| 51 | <i>Ælia acuminata</i> . Lin. | " | 100 | <i>Apateticus halys</i> . Dallas. Mexiq. |
| 52 | " <i>rostrata</i> . Boh. | " | 101 | <i>Agonoscelis rutilus</i> . Fab. Java. |
| 53 | <i>Æliodes inflexa</i> . Wolff. | " | 102 | <i>Cataulax annulatus</i> . H. Sch. Bré. |
| 54 | " <i>bifida</i> . Costa. | FI | 103 | <i>Edessa simplex</i> . H. Sch. La Plata. |
| 55 | <i>Rubiconia intermedia</i> . Wolff. | Eur. | 104 | <i>Pygoda ictérica</i> . Hahn. " |
| 56 | <i>Staria lunata</i> . Hahn. | Fm. E.I. | 105 | <i>Mozena nigra</i> . Beauv. Guinée. |
| 57 | <i>Eusarcocoris melanocephalus</i> . Fab. | Eur. | 106 | <i>Pachylis crassicornis</i> . Fab. Aus. |
| 58 | " <i>perlatus</i> . Fab. | " | 107 | <i>Piezogaster albonotatus</i> . |
| 59 | " <i>misellus</i> . Stål. | " | 108 | <i>Archimerus lunatus</i> . Burm. Amygol. Mexique. |
| 60 | <i>Dalleria decoratus</i> . Hah. Mexique. | " | 109 | <i>Chariesterus moestus</i> . " Texas. |
| 61 | <i>Onylia bipunctata</i> . Fab. | Eur. | 110 | <i>Aceratodes cruentus</i> . Fab. Brésil. |
| 62 | <i>Holcogaster fibulatum</i> . Germ. | Fm. E. | 111 | " <i>nuditabundus</i> . " " |
| 63 | <i>Stenozygum stolidum</i> . H. Sch. T.G. | " | 112 | " <i>fulvicornis</i> . " Mex. |
| 64 | <i>Strachia ornata</i> . Lin. | Eur. | 113 | <i>Aspongopus viduatus</i> . " Syrie. |
| 65 | " <i>picta</i> . H. Sch. | " | 114 | <i>Spartocera geniculata</i> . Burm. Mexique. |
| 66 | " <i>decorata</i> . " | " | 115 | " <i>batatas</i> . Fab. Colombie. |
| 67 | " <i>festiva</i> . Lin. | " | 116 | <i>Mictis profanus</i> . Fab. Australie. |
| 68 | " <i>dominula</i> . Harr. | " | | |
| 69 | " <i>oleracea</i> . Lin. | " | | |
| 70 | " <i>histrionica</i> . Hah. Mexique. | " | | |
| 71 | <i>Carpocoris baccarum</i> . L. Dall. | Eur. | | |
| 72 | " <i>nigricornis</i> . Fab. Fieb. | " | 117 | <i>Phyllomorpha laciniata</i> . Will. Eur. |
| 73 | " <i>lynx</i> . Fab. | " | 118 | <i>Prionotylus Helferii</i> . Fieb. E. Sic. |
| 74 | " <i>verbasci</i> . de G. Dall. | " | 119 | <i>Spathocera lobata</i> . H. Sch. EIG. |
| 75 | <i>Holcostethus sphacelatus</i> . Fab. | " | 120 | <i>Bathysolen nubilus</i> . Fall. Eur. |
| 76 | <i>Pentatoma juniperina</i> . L. | " | 121 | <i>Pseudophlæus Fallenii</i> . Schill. FAB. |
| 77 | <i>Cimex viridissima</i> . Poda. | " | 122 | <i>Strobilotoma typhæcornis</i> . Fab. Eur. |
| 78 | <i>Peribilus vernalis</i> . Wolff. | " | 123 | <i>Geraleptus gracilicornis</i> . H. Sch. Eur. |
| 79 | <i>Brachynema cincta</i> . Fab. | Fm. E. | 124 | <i>Coreus hirticornis</i> . Fab. FARE. |
| 80 | " <i>triguttata</i> . Fieb. | Andal. | 125 | " <i>pilicornis</i> . Burm. FAS. |
| 81 | <i>Nezara Millieri</i> . Muls. Rey. | Fm. | 126 | <i>Stenocephalus agilis</i> . Scop. Eur. |
| 82 | " <i>prasina</i> . Lid. | Eur. | | |
| 83 | <i>Piezodorus incarnatus</i> . Germ. | " | | |

127	" neglectus. <i>H-Sch.</i>	Eur.	170	<i>Dysdercus ruficeps.</i>	<i>Perty.</i>	Mex.
128	<i>Micrellytra fossularum.</i>	<i>Rossi.</i>	"	171	<i>Lygæus saxatilis.</i>	<i>Scop.</i> Eur.
129	<i>Camplopus lateralis.</i>	<i>Germ.</i>	"	172	" apuans <i>Rossi.</i>	"
130	" recurvus. <i>H. Sch.</i>	Amérique	173	" alternans. <i>H-Sch.</i>	Mexique.	
131	<i>Alydus calcaratus.</i>	<i>Lin.</i>	Eur.	174	" familiaris. <i>Fab.</i>	Eur.
132	<i>Chorosoma Schillingii.</i>	<i>Schml.</i>	"	175	" verticalis. <i>Fieb.</i>	Brésil.
133	<i>Dactor bilineatus.</i>	<i>Fab.</i>	Brésil.	176	" equestris. <i>Lin.</i>	Eur.
134	<i>Anisoscelis gonagra.</i>	"	Brésil.	177	<i>Lygæus militaris.</i>	<i>Fab.</i>
135	<i>Leptoscelis picta.</i>	<i>Drury.</i>	"	178	" fasciatus. <i>Dallas.</i>	Mexique.
136	<i>Hyselonotus striatulus.</i>	<i>Lin.</i>	"	179	" variegatus. <i>de Geer.</i>	"
137	" rubripes. <i>Signoret.</i>	"	"	180	<i>Cænocoris neri.</i>	<i>Germ.</i> Eur.
138	<i>Serinetha næmatholoma.</i>	"	"	181	<i>Arocatus melanocephalus.</i>	<i>Fab.</i> FA.
	<i>H. Sch. Mexique.</i>					
139	<i>Myrmus miciformis.</i>	<i>Fall.</i>	Eur.	182	<i>Lygæosoma punctatoguttatum.</i>	
140	<i>Syromastes marginatus.</i>	<i>Lin.</i>	"		<i>Fab.</i>	Eur.
141	<i>Verlusia sulcicornis.</i>	<i>Fab.</i>	"	183	" reticulatum. <i>H-Sch.</i>	"
142	" rhombea. <i>Lin.</i>	"	"	184	<i>Nysius Jacobeæ.</i>	<i>Schill.</i> "
143	" sinuata. <i>Fieb.</i>	Cors.	"	185	" thymi. <i>Wolff.</i>	"
144	<i>Gonocerus insidiator.</i>	<i>Fab.</i>	Eur.	186	" fuliginosus. <i>Kunz.</i>	AF.
145	" venator. "	"	"	187	" rhyparus. <i>Stål.</i>	Brésil.
146	<i>Enoplops scapha.</i>	"	"	188	<i>Plociomerus ochroceras.</i>	<i>Stål.</i> "
147	" bos. <i>Dohrn.</i>	Andal.	"	189	" fracticollis. <i>Schill.</i>	FAR.
148	<i>Centrocarenum spiniger.</i>	<i>Fab.</i>	Eur.	190	" calcaratus. <i>Ruton.</i>	Algérie.
149	<i>Terapha hyosciami.</i>	<i>Lin.</i>	"	191	<i>Ischnodemus sabuleti.</i>	<i>Fallen.</i> Eu.
150	<i>Corizus errans.</i>	<i>Fab.</i>	"	192	<i>Apterola kunkeli.</i>	<i>Muls.</i> Algérie.
151	" abutilon. <i>Rossi.</i>	"	"	193	<i>Henestaris laticeps.</i>	<i>Curtis.</i>
152	" crassicornis. <i>Lin.</i>	"	"			FAIBÉ.
153	" truncatus. <i>Romb.</i>	HFEI.	"	194	<i>Ophthalmicus erythrocephalus.</i>	
154	" capitatus. <i>Fab.</i>	Eur.	"			<i>Lep.</i> Eur.
155	" parumpunctatus. <i>Schill.</i>	"	"	195	" grylloides. <i>Lin.</i>	"
156	" rufus. "	" FAR	"	196	" sculus. <i>Fieb.</i>	"
157	" distinctus. <i>Stg.</i>	F	"	197	" pallidipennis. <i>Costa.</i>	"
158	" tigrinus. <i>Schill.</i>	Eur.	"	198	" ater. <i>Fab.</i>	"
			"	199	" albipennis. <i>Fab.</i>	"
	BERITIDÆ.					
159	<i>Neïdes parallelus.</i>	<i>Fieb.</i>	FBAE.	201	" brevipennis. <i>Latr.</i>	Eur.
160	" tipularius. <i>L.</i>	Eur.	"	202	<i>Drymus sylvaticus.</i>	<i>Fab.</i> "
161	<i>Berytus montivagus.</i>	<i>Meyer.</i>	"	203	" brunneus. <i>Sahlb.</i>	"
			AHB	204	<i>Macrodema microptera.</i>	<i>Curt.</i> "
162	" minor. <i>H-Sch.</i>	- SAFHB.	"	205	<i>Megalonotus antennatus.</i>	<i>Schill.</i> "
163	<i>Metatropis rufescens.</i>	<i>H-Sch.</i>	"	206	" prætextatus. <i>H-Sch.</i>	"
			FAIR.	207	" niger. <i>Fieb.</i>	E. Sic.
164	<i>Metacanthus elegans.</i>	<i>Curt.</i>	Eur.	208	" dilatatus. <i>H-Sch.</i>	FAB.
			"	209	" sabulicola. <i>Thomson.</i>	Calais.
	LYGÆIDÆ.					
165	<i>Pyrrhocoris maginatus.</i>	<i>Kolen.</i>	"	210	<i>Pterotmetus staphylinoides.</i>	
			AR.			<i>Burm.</i> Eur.
166	" apterus. <i>Lin.</i>	Eur.	"	211	<i>Peritrechus angusticollis.</i>	
167	" ægyptius. <i>Lin.</i>	"	"			<i>Sahlb.</i> "
168	<i>Dysdercus augur.</i>	<i>Thunb.</i>	Cochin.	212	" nubilus. <i>Fall.</i>	"
169	" annulus. <i>Fab.</i>	Brésil.	"	213	" juniger. <i>Schill.</i>	"
			"	214	<i>Tropistethus holosericeus.</i>	
			"			<i>Scholtz.</i> "

215	<i>Lamprodema maura</i> . <i>Fab.</i>	Eur.	262	<i>Camptotelus lineolatus</i> .	
216	<i>Pionosomus varius</i> . <i>Wolff.</i>	"			<i>Schill.</i> Eur.
217	<i>Lasionosomus enervis</i> . <i>H-Sch.</i>	AH.	263	<i>Oxycarenus lavateræ</i> . <i>Fab.</i>	"
218	<i>Acompus rufipes</i> . <i>Wolff.</i>	Eur.	264	<i>Macroplox Helferi</i> . <i>Fieb.</i>	"
219	<i>Stygnocoris rusticus</i> . <i>Fall.</i>	"	265	<i>Metopoplax ditomoides</i> . <i>Cost.</i>	"
220	" <i>sabulosus</i> . <i>Schill.</i>	"			
221	" <i>arenarius</i> . <i>Hahn.</i>	"			TINGIDÆ.
222	<i>Gastrodes ferrugineus</i> . <i>Lin.</i>	Eur.	266	<i>Zosmenus quadratus</i> . <i>Fieb.</i>	Eur.
223	<i>Eremocoris erraticus</i> . <i>Fab.</i>	"	267	" <i>maculatus</i> . <i>Lap.</i>	Eur.
224	<i>Scolopostethus contractus</i> .	"	268	" <i>Laportei</i> . <i>Fieb.</i>	FAHB.
	<i>H-Sch.</i>	"	269	" <i>capitatus</i> . <i>Wolff.</i>	Eur.
225	" <i>cognatus</i> . <i>Fieb.</i>	A. Cors.	270	" <i>Stephensi</i> . <i>Fieb.</i>	AHF.
226	" <i>pictus</i> . <i>Schill.</i>	Eur.	271	<i>Agramma lætum</i> . <i>Fall.</i>	Eur.
227	" <i>adjunctus</i> . <i>Dgl. et S.</i>	BFS.	272	<i>Lacometopus clavicornis</i> . <i>Lin.</i>	"
228	" <i>affinis</i> . <i>Schill.</i>	Eur.	273	<i>Monanthia sinuata</i> . <i>Fieb.</i>	AFI.
229	<i>Notochilus ferrugineus</i> .	"	274	" <i>ampliata</i> .	AFB.
	<i>Muls. Rey. Fm.</i>		275	" <i>cardui</i> . <i>Lin.</i>	Eur.
230	" <i>Dâmryi</i> . <i>Puton.</i>	Corse	276	" <i>ragusana</i> . <i>Küster.</i>	Dalmi
230a	" <i>Gondolfel</i> .	Alg.	277	" <i>echinopsidis</i> . <i>Fieb.</i>	AF.
231	<i>Trapezonotus agrestis</i> . <i>Fall.</i>	Eur.	278	" <i>reticulata</i> . <i>H-Sch.</i>	Eur.
232	" <i>Ullrichi</i> . <i>Fieb.</i>	"	279	" <i>costata</i> . <i>Fab.</i>	"
233	<i>Dieuches pulcher</i> . <i>H-Sch.</i>	"	280	" <i>stachydis</i> . <i>Fieb.</i>	"
234	" <i>sphragadimum</i> . <i>Am.</i>	FE.	281	" <i>unicostata</i> . <i>Muls. Rey. Fm.</i>	
235	" <i>luscus</i> . <i>Fab.</i>	Eur.	282	" <i>albida</i> . <i>H-Sch.</i>	AF.
236	<i>Microtoma carbonaria</i> . <i>Rossi.</i>	"	283	" <i>quadrimaculata</i> . <i>Wolff.</i>	Eur.
237	<i>Lethæus Lethierryi</i> . <i>Puton.</i>	Alg.	284	" <i>dumetorum</i> . <i>H-Sch.</i>	"
238	<i>Rhyparochromus leucodermus</i> .	"	285	" <i>Wolffii</i> . <i>Fieb.</i>	"
	<i>Fieb. E. Sic.</i>		286	" <i>humuli</i> . <i>Fab.</i>	"
239	" <i>Rolandri</i> . <i>Lin.</i>	Eur.	287	" <i>vesiculifera</i> . <i>Fieb.</i>	FAH.
240	" <i>lynceus</i> . <i>Fab.</i>	"	288	" <i>echii</i> . <i>Fab.</i>	Eur.
241	" <i>phœniceus</i> . <i>Rossi.</i>	"	289	<i>Diatyonata crassicornis</i> . <i>Fall.</i>	"
242	" <i>pini</i> . <i>Lin.</i>	"	290	<i>Tingis pyri</i> . <i>Geoff.</i>	"
243	" <i>pineti</i> . <i>Hoff.</i>	FAH.	291	<i>Orthostira cassidea</i> . <i>Fall.</i>	"
244	" <i>vulgaris</i> . <i>Schill.</i>	Eur.	292	" <i>cervina</i> . <i>Germ.</i>	"
245	" <i>pedestris</i> . <i>Pz.</i>	"	293	" <i>pusilla</i> . <i>Fall.</i>	"
246	<i>Beosus saturnius</i> . <i>Rossi.</i>	"			ARADIDÆ.
247	" <i>quadratus</i> . <i>Fab.</i>	"			
248	<i>Gonianotus marginepunctatus</i> .	"	294	<i>Aradus cinnamomeus</i> . <i>Pz.</i>	FAI.
	<i>Wolff.</i>	"	295	" <i>depressus</i> . <i>Fab.</i>	Eur.
249	<i>Emblethis pilifrons</i> . <i>Zell.</i>	"	296	" <i>corticalis</i> . <i>Lin.</i>	"
250	<i>Ischnopeza scaphula</i> . <i>Bær.</i>	"	297	" <i>dilatator</i> . <i>L. Duf.</i>	FAS.
251	<i>Ischnorhynchus didymus</i> . <i>Zell.</i>	"	298	" <i>versicolor</i> . <i>H-Sch. Autriche.</i>	
252	" <i>geminatus</i> . <i>Fieb.</i>	"	299	<i>Aneururus lævis</i> . <i>Fab.</i>	Eur.
253	<i>Artheneis foveolata</i> . <i>Spin.</i>	"			CAPSIDÆ.
254	<i>Phygadicus semicolon</i> . <i>Fab.</i>	AFH.	300	<i>Monalocoris filicis</i> . <i>Lin.</i>	Eur.
255	" <i>artemisiæ</i> . <i>Schill.</i>	FAHR.	301	<i>Bryocoris pteridis</i> . <i>Fall.</i>	"
256	" <i>urticæ</i> . <i>Fab.</i>	Eur.	302	<i>Pithanus Mærkelii</i> . <i>H-Sch.</i>	"
257	<i>Platiplax salviæ</i> . <i>Schill.</i>	"	303	<i>Miris lævigatus</i> . <i>Lin.</i>	"
258	<i>Cymus glandicolor</i> . <i>Hahn.</i>	"	304	" <i>holsatus</i> . <i>Fab.</i>	"
259	" <i>melanocephalus</i> . <i>Fieb.</i>	"	305	<i>Brachytropis calcarata</i> . <i>Fall.</i>	"
260	" <i>clavicolus</i> . <i>Fall.</i>	"			
261	<i>Anomaloptera helianthemi</i> .	"			
	<i>Perris. Fm.</i>				

- 306 *Notostira erratica*. *Lin.* Eur. 354 *Orthops flavovarius*. *Fab.* Eur.
 307 *Lobostethus virens*. *Lin.* " 355 " *Kalmii*. *Lin.* "
 308 *Trigonotylus ruficornis*. *Fall.* " 356 *Stiphrosoma leucocephalum*.
 309 *Acetropis carinatus*. *H-Sch.* " *Lin.* "
 310 *Leptopterna dolabrata*. *Lin.* " 357 *Halticus pallicornis*. *Fab.* "
 311 *Cremonnocephalus umbratilis*.
Fab. FASH. 358 *Globiceps sphegiformis*. *Rossi.* "
 312 *Allœotomus gothicus*. *Fall.* Eur. 359 " *selectus*. *Fieb.* AB.
 313 *Campobrochis Fallenii*. *Hahn.* E. 360 *Mecomma ambulans*. *Fall.* Eur.
 314 " *punctulatus*. *Fall.* " 361 *Æthorinus angulatus*. *Fab.* Eur.
 315 *Pantilius tunicatus*. *Fab.* " 362 *Pachylops chloropterus*.
 316 *Homodemus ferrugatus*. *Fab.* " *Kbm.* FAB.
 317 " *marginellus*. " " 363 *Hypsitylus prasinus*. *Fieb.* EB.
 318 *Brachycoleus scriptus*. " " 364 *Platycranus Erberi*. *Fieb.* Italie.
 319 *Deræocoris striatellus*. " " 365 *Xenocoris venustus*. " E. Cors.
 320 " *pilicornis*. *Pz.* FA. 366 *Litocoris ericetorum*. *Fall.* Eur.
 321 " *fulvomaculatus*. *de G.* Eur. 367 *Orthotylus nassatus*. *Fab.* "
 322 " *sexpunctatus*. *Fab.* " 368 " *prasinus*. *Fall.* Flor. "
 323 " *bipunctatus*. *Fab.* " 368a " *salsolæ*. *Puton.* Eur.
 324 " *chenopodii*. *Fall.* " 369 *Heterotoma merioptera*. *Scop.* "
 325 " *seticornis*. *Fab.* " 370 *Heterocordylus tibialis*. *Hahn.* "
 326 *Miridius quadrivirgatus*.
Costa. IEFB. 371 " *unicolor*. *Hah.* FAB.
 327 *Phytocoris ulmi*. *Lin.* * Eur. 372 *Orthocephalus tristis*. *Hahn.*
 328 " *minor*. *Kirchb.* A. 373 " *mutabilis*. *Fab.* FAHRB.
 329 *Glosterotomus bifasciatus*.
Fab. Eur. 374 " *minor*. *Costa.* "
 330 *Rhopalotomus ater*. *Lin.* " 375 " *flavomarginatus*. *Costa.* I.
 331 *Capsus capillaris*. *Fab.* " 376 *Atractotomus mali*. *Mey.* Eur.
 332 *Lopus albomarginatus*. *Hahn.* " 377 " *Rhodani*. " H.
 333 " *mat. Rossi.* " " 378 *Harpocera thoracica*. *Fall.* Eur.
 334 " *gothicus*. *Lin.* " " 379 *Megalodactylus macula-rubra*.
 335 " *sulcatus*. *Fieb.* " *Muls. Rey.* Fm.
 336 " *lineolatus*. *Brullé.* " 380 *Anoterops setulosus*. *Mey.* HB.
 337 *Horistus rubrostriatus*. *H-Sch.* " 381 *Oncotylus decolor*. *Fall.* FASB.
 338 *Dichrooscytus rufipennis*. *Fall.* " 382 " *tamarisci*. *Perris.* Fm. H.
 339 *Liocoris tripustulatus*. *Fab.* " 382a " *Putoni*. *Reuter.* Eur.
 340 *Charagochilus Gyllenhalii*. *Fall.* " 383 *Tragiscocoris Fieberi*. *Mey.* Cors.
 341 *Plesiocoris rugicollis*. *Fall.* AHSB 384 *Criocoris crassicornis*. *Hahn.* FA.
 342 *Lygus pratensis*. *Fab.* Eur. 385 *Termocoris Munieri*. *Puton.* Oran.
 343 " *campestris*. " " 386 *Plagiognathus arbutorum*. *Fa. E.*
 344 " *rubricatus*. *Fall.* " 387 " *infuscatus*. *Fieb.* "
 345 " *contaminatus*. " " 388 " *viridulus*. *Fall.* Eur.
 346 " *pabulinus*. *Lin.* " " 389 " *Bohemanni*. " "
 347 *Oncogaethus binotatus*. *Fab.* Aut. 390 " *Putoni*. *Fieb.* France.
 348 *Megacoelum infusum*. *H-Sch.* " 391 *Apocremus variabilis*. *Fall.* Eur.
 349 *Deræocoris vandalicus*. *Rossi.* " 392 *Psallus querceti*. " ASFB.
 350 *Pœciloscytus unifasciatus*.
Fab. Eur. 393 " *notatus*. *Fieb.* Fm.
 351 " *vulneratus*. *Wolff.* " 394 " *varians*. *Mey.* Eur.
 352 " *cognatus*. *Fieb.* Hungr. 395 *Agallistes albigennis*. *Fall.* "
 353 *Hadrodema rubicunda*. *Fall.* Eur. 396 " *verbasci*. *H-Sch.* "
 397 " *pullus*. *Reuter.* Autriche.
 398 " *onustus*. *Fieb.* Andal.
 399 *Pilophorus cinnamopterus*.
Kbm. AHB.

400	<i>Pilophorus confusus.</i>	Eur.		
401	<i>Hoplomachus Thunbergi.</i>	Fall.		
402	<i>Pachyxyphus lineellus.</i>	Mts. R.		
403	<i>Macrotylus Junger.</i>	Fieb.	A.	439 <i>Picearia pilosa.</i> (Sign.) Fieb. F.
404	" <i>affinis</i>	"	AB.	440 " <i>vagabunda</i> Lin. Eur.
405	<i>Macrocoleus Paykullii.</i>	Fall.	Eur.	441 <i>Pygolampis bifurcata.</i> Lin. "
406	<i>Macrolophus nubilus.</i>	H-Sch.		442 <i>Oncocephalus squalidus.</i> Rossi. "
			AHB.	443 <i>Harpactor iracundus.</i> Scop. "
407	<i>Malacocoris chlorizans.</i>	Fall.	Eur.	444 " <i>hæmorrhoidalis.</i> Fab. "
408	<i>Brachyceræa annulata.</i>	Wolff.	E.	445 <i>Gminatulus australis.</i> Stal. Austra.
409	" <i>globulifera.</i>	Fall.	"	446 <i>Coranus griseus.</i> Rossi. Eur.
410	<i>Dicyphus errans.</i>	Wolff.	"	447 <i>Reduvius personatus.</i> Lin. "
411	" <i>pallidus.</i>	H-Sch.	"	448 <i>Pirates stridulus.</i> Fab. "
				449 <i>Aplomerus geniculatus.</i> H-Sch. Cayenne.
ANTHOCORIDÆ.				
412	<i>Tetraphleps vittatus.</i>	Fieb.		450 <i>Micrauchenus lineola.</i> Fab. "
			FAHRB.	451 <i>Opimus rubropictus.</i> Amyot. Java.
413	<i>Temnostethus pusillus.</i>	H-Sch.	Eur.	452 <i>Myndarus discus.</i> Burm. Brésil.
				453 <i>Rasahus sulcicollis.</i> Servilli. "
414	<i>Anthocoris nemoralis.</i>	Fab.	"	454 <i>Metastemma guttula.</i> Fieb. Eur.
415	" <i>nemorum.</i>	Lin.	"	455 <i>Nabis brevipennis.</i> Hahn. "
416	<i>Lycocoris domesticus.</i>	Schill.	"	456 " <i>subapterus.</i> de G. "
417	<i>Triphleps niger.</i>	Wolff.	"	457 " <i>brevis.</i> Scholtz. FAIH.
418	" <i>minutus.</i>	Lin.	"	458 " <i>flavomarginatus.</i> Schltz. FASR.
419	<i>Brachysteles foveolatus.</i>			459 " <i>limbatus.</i> Dahlb. SBR.
				460 " <i>pilosulus.</i> Fieb. FA.
420	<i>Cardiastethus testaceus.</i>			461 " <i>longipennis.</i> Costa. A.
			Perris. FB.	462 " <i>minor.</i> Reuter. France.
421	<i>Myrmedobia coleoprata.</i>	Fall.	Fieb. Eur.	463 " <i>ferus.</i> Lin. Eur.
			Wtw. "	464 " <i>viridulus.</i> Spin. FIR.
422	<i>Microphysa pselaphiformis.</i>			
HYDROMETRIDÆ.				
423	<i>Acanthia lectularia.</i>	Lin.	"	465 <i>Hydrometra rufoscutellata.</i>
424	<i>Cryptostemma alienum.</i>	H-Sch.	"	
SALDIDÆ.				
425	<i>Salda pilosa.</i>	Fall.		466 " <i>paludum.</i> Fab. Eur.
426	" <i>lateralis.</i>	"		467 " <i>najus.</i> de G. "
427	" <i>pilosella.</i>	Thomson. France.		468 " <i>Costæ.</i> H-Sch. FAHI.
428	" <i>saltatoria.</i>	Lin.		469 " <i>thoracica.</i> SchmmI. FAB.
429	" <i>pallipes.</i>	Fab.		470 " <i>lacustris.</i> Lin. Eur.
430	" <i>hirsutula.</i>	Flor.		471 " <i>argentata.</i> SchmmI. AHFB.
431	" <i>geminata.</i>	Costa.		472 <i>Velia rivulorum.</i> Fab. Eur.
432	" <i>cincta.</i>	H-Sch.		473 " <i>currens.</i> " "
433	<i>Leptopus boopis.</i>	Fourc.	FAHB.	474 <i>Microvelia pulchella.</i> West. Brés.
434	" <i>echinops.</i>	L. Duf.	Fm.	475 <i>Hebrus pusillus.</i> Fall. Eur.
PHYMATIDÆ.				
435	<i>Phymata crassipes.</i>	Fab.	FAHE.	476 <i>Limnobates stagnorum.</i> Lin. "
436	" <i>coarctata.</i>	Flor.	Fm.	
437	" <i>emarginata.</i>	Guérin.	Mex.	477 <i>Spherodema annulatum.</i> Fab. Ind. Or.
438	" <i>erosa.</i>	Lin.	"	478 <i>Naucoris cimicoides.</i> Lin. Eur.
				479 " <i>maculata.</i> Fab. "
NAUCORIDÆ.				

480	<i>Diplonychus rusticus. Fab.</i>	Fran	488	"	<i>Stáli. Fieb.</i>	B.
			489	"	<i>Fussi. "</i>	A.
	NEPIDÆ.		490	"	<i>hieroglyphica. Duf.</i>	Eur.
481	<i>Népa cinerea. Lin.</i>	Eur.	491	"	<i>Hellensi. Sahlb.</i>	FSAH.
482	<i>Ranatra linearis. "</i>	"	492	"	<i>Sahlbergi. Fieb.</i>	Eur.
			493	"	<i>Linnei. "</i>	"
			494	"	<i>semistriata. "</i>	"
	NOTONECTIDÆ.		495	"	<i>nigrolineata. "</i>	"
			496	"	<i>striata. Lin. Fieb.</i>	"
483	<i>Notonecta glauca. Lin.</i>	Eur.	497	"	<i>Fallenii. Fieb.</i>	"
484	<i>Plea minutissima. Fab.</i>	"	498	"	<i>distincta. "</i>	SAHRB.
485	<i>" frontalis. Fieb.</i>	Manille.	499	"	<i>mœsta. "</i>	FAB.
			500	"	<i>fossarum. Leach.</i>	Eur.
	CORISIDÆ.		501	"	<i>Cymatia coleoprata. Fab.</i>	"
			502	"	<i>Sigara minutissima. Lin.</i>	SAFHB.
486	<i>Corisa Geoffroyi. Leach.</i>	Eur.	503	"	<i>Scholtzii. Fieb.</i>	EFA.
487	<i>" atomaria. Illig.</i>	"	504	"	<i>striata. "</i>	Ind. Or.

II. HOMOPTÈRES.

	MEMBRACIDÆ.		523	<i>Cixius pilosus. Oliv.</i>	France.
			524	<i>" nervosus. Lin.</i>	"
505	<i>Centrotus chloroticus.</i>		525	<i>" cunicularius. Lin.</i>	"
	<i>Fairmaire. Toulouse.</i>		526	<i>" stigmaticus. Germar.</i>	"
506	<i>" cornutus. Linné.</i>		527	<i>Pœciloptera phaleonides.</i>	
507	<i>" taurus. Fab.</i>	Ind. Or.		<i>Lin. Cayenne.</i>	
508	<i>Gargara genistæ. Fab.</i>	Eur.	528	<i>Issus coleoptratus. Fab.</i>	Vers.
509	<i>Tettigia orni. Lin. Toulouse.</i>		529	<i>Asiraca clavicornis. " Tourn.</i>	
			530	<i>Arœopus pulchellus. Curtis.</i>	
	CICADIDÆ.				Lille.
510	<i>Cicada dichroa. Bois du Val.</i>		531	<i>Helicoptera marginicollis.</i>	
	<i>Australie.</i>		532	<i>Hyalesthes luteipes. Fieb.</i>	<i>Spinola. Var.</i>
511	<i>" atrata. Fab.</i>	Chine.	533	<i>Oliarus pallidus. H-Sch.</i>	Eur.
512	<i>" plebeia. Scopoli.</i>	Avignon.	534	<i>" cuspidatus. Fieb.</i>	"
513	<i>Tibicina hæmatodes.</i>		535	<i>Dictyophara europæa. Lin.</i>	
	<i>Scopoli. Seine.</i>				Alsace.
514	<i>" cisticola. Gend. B.-Alpes.</i>		536	<i>Hysteropterum grylloides.</i>	
515	<i>Cicadatra atra. Oliv.</i>	Eur.		<i>Fab. Toulouse.</i>	
516	<i>Cicadetta argentata. Oliv.</i>	Toulouse.	537	<i>" apterum. "</i>	Oran.
	<i>de Geer.</i>		538	<i>" immaculatum. Fab.</i>	Var.
517	<i>Huechys sanguinea. de Geer.</i>	Manille.	539	<i>" reticulatum. H-Sch.</i>	
					Autriche.
	FULGORIDÆ.		540	<i>Megamelus notulus.</i>	
				<i>Germar. Lille.</i>	
518	<i>Fulgora candelaria.</i>	Chine.	541	<i>Stenocranus lineolus. "</i>	"
519	<i>Tettigometra impressopunctata.</i>		542	<i>" fuscovittatus. Stal.</i>	Eur.
	<i>Signoret. Eur.</i>		543	<i>Kelisia guttula. Germar.</i>	Lil.
520	<i>" bifoveolata. Sig.</i>	Alg.	544	<i>Delphacinus mesomela.</i>	
521	<i>" obliqua. Panzer.</i>	France.		<i>Boheman. Mont-Noir.</i>	
522	<i>Pæocera perspicillata. Fab.</i>	Bésil.	545	<i>Conomelus limbatus. Fab.</i>	
				<i>Nieppe.</i>	
			546	<i>Liburnia discolor. Boheman. Lil.</i>	

547	<i>Liburnia pellucida</i> . <i>Fall.</i>	Lil.	588	" <i>microcephala</i> . <i>H-Sch.</i>	Ang.
548	" <i>elegantula</i> . <i>Boheman.</i>		589	<i>Bythoscopus alni</i> . <i>Schrank.</i>	Ver.
		Lambersart.	590	" <i>fruticola</i> . <i>Fall.</i>	Eur.
549	" <i>sordidula</i> . <i>Stal.</i>	Lille.	591	<i>Pediopsis cerea</i> . <i>Germ.</i>	Lille.
550	" <i>collina</i> . <i>Bohn.</i>	Lambers.	592	" <i>virescens</i> . <i>Fab.</i>	"
551	" <i>obscura</i> . "	Lille.	593	" <i>impura</i> . <i>Bohn.</i>	Dunkerq.
552	" <i>forcipata</i> . "	"	594	" <i>nassata</i> . <i>Germar.</i>	Lille.
553	" <i>cognata</i> . <i>Fieb.</i>	Dunkerq.	595	" <i>scutellata</i> . <i>Bohn.</i>	Tourn.
554	" <i>striatella</i> . <i>Fall.</i>	Avignon.	596	" <i>nana</i> . <i>H-Sch.</i>	Avignon.
555	" <i>leptosoma</i> . <i>Flor.</i>	Vosges.	597	<i>Agallia intermedia</i> . <i>Lelhierry.</i>	
556	" <i>neglecta</i> . "	" Emmerin.			Algérie.
557	<i>Tomaspis furcata</i> . <i>Germ.</i>	Brés.	598	" <i>puncticeps</i> . <i>Germ.</i>	Lille.
558	<i>Sphenorbina rubra</i> . <i>Lin.</i>	"	599	" <i>venosa</i> . "	"
559	<i>Dicranotopis hamata</i> . <i>Bohn.</i>	Lille.	600	" <i>sinuata</i> . <i>Muls.</i>	Avignon.
560	<i>Stiroma albomarginata</i> .		601	<i>Tettigonia viridis</i> . <i>Fab.</i>	Lil.
		Curtis.	602	" <i>rufipes</i> . "	Cay.
561	" <i>pteridis</i> . <i>Gené.</i>	Pyrenées.	603	" <i>ferruginea</i> . "	Coch.
562	" <i>affinis</i> . <i>Fieb.</i>	Carvin.	604	" <i>pruinosa</i> . <i>Walker.</i>	Bré.
563	<i>Eurymela distincta</i> . <i>Sign.</i>	Aus.	605	<i>Proconia obtusa</i> . <i>Germar.</i>	Bré.
564	<i>Æthalion reticulatum</i> . <i>Lin.</i>	Brés.	606	<i>Aglena ornata</i> . <i>Friw.</i>	Rognac.
		CERCOPIDÆ.	607	<i>Evacanthus interruptus</i> . <i>Lin.</i>	Lil.
565	<i>Triecphora dorsata</i> .		608	" <i>acuminatus</i> . <i>Fab.</i>	"
		Germ. Toulouse.	609	<i>Eupelix cuspidata</i> . "	"
566	" <i>vulnerata</i> . "	Lille.	610	<i>Strongylocephalus agrestis</i> . <i>Fall.</i>	Lille.
567	" <i>mactata</i> . "	Autriche.			
568	" <i>sanguinolenta</i> . <i>Lin.</i>	Eur.	611	<i>Accephalus rusticus</i> . <i>Fab.</i>	"
569	<i>Lepyronia coleoptrata</i> . <i>Lin.</i>	Tyr.	612	" <i>interruptus</i> . <i>Fieb.</i>	Eur.
570	<i>Aphrophora corticea</i> . <i>Germ.</i>	Eur.	613	" <i>polystolus</i> . "	Lille.
571	" <i>alni</i> . <i>Fall.</i>	Lin.	614	" <i>histrionicus</i> . <i>Fab.</i>	Calais.
572	<i>Philœnus lineatus</i> . <i>Lin.</i>	Lille.	615	" <i>rivularis</i> . <i>Germ.</i>	Lille.
573	" <i>campestris</i> . <i>Fall.</i>	Guines.	616	" <i>trifasciatus</i> . <i>Sin.</i>	Eur.
574	" <i>spuriarius</i> . <i>Lin.</i>	Var.	617	<i>Selenocephalus obsoletus</i> . <i>Germ.</i>	Montp.
575	" <i>exclamationis</i> . <i>Thunb.</i>	Eur.	618	<i>Gnathodus punctatus</i> . <i>Thunb.</i>	Lil.
		ULOPIDÆ.	619	<i>Cicadula sexnotata</i> . <i>Fall.</i>	"
576	<i>Ulopa reticulata</i> . <i>Fab.</i>	Lille.	620	" <i>punctifrons</i> . <i>Fall.</i>	Dunkerq.
577	" <i>Germari</i> . <i>Fieb.</i>	Autriche.	621	<i>Doratura stylata</i> . <i>Bohn.</i>	"
		PAROPIDÆ.	622	<i>Grypotes staurus</i> . <i>Fieb.</i>	Algérie.
578	<i>Megophthalmus scanicus</i> .		623	<i>Thamnotettix crocea</i> . <i>H-Sch.</i>	Lil.
		Fall. Tournay.	624	" <i>attenuata</i> . <i>Germ.</i>	Dunkerq.
		SCARIDÆ.	625	" <i>quadrinotata</i> . <i>Fab.</i>	Lille.
579	<i>Ledra aurita</i> . <i>Lin.</i>	Lille.	626	" <i>virescens</i> . <i>Fall.</i>	"
		JASSIDÆ.	627	" <i>fenestrata</i> . <i>H-Sch.</i>	Algérie.
580	<i>Idiocerus notatus</i> . <i>Fab.</i>	Metz.	628	" <i>alboguttata</i> . <i>Lelhi.</i>	"
581	" <i>Germari</i> . <i>Fieb.</i>	Lambersart.	629	" <i>tenuis</i> . <i>Germar.</i>	Suisse.
582	" <i>lituratus</i> . <i>Fall.</i>	Dunkerq.	630	" <i>ventralis</i> . <i>Fall.</i>	Corinth.
583	" <i>cognatus</i> . <i>Fieb.</i>	Lille.	631	" <i>abietina</i> . "	Eur.
584	" <i>confusus</i> . <i>Flor.</i>	"	632	<i>Athysanus striola</i> . <i>Fall.</i>	P.-de-Cal.
585	" <i>populi</i> . <i>Lin.</i>	"	633	" <i>obscurus</i> . <i>Kirschb.</i>	Alg.
586	" <i>fulgurus</i> . <i>Fab.</i>	"	634	" <i>subfuscus</i> . <i>Fall.</i>	Lille.
587	<i>Macropsis lanio</i> . <i>Lin.</i>	"	635	" <i>erythroctictus</i> . <i>Fieb.</i>	"
			636	" <i>plebeius</i> . <i>Zetterstedt.</i>	Eur.
			637	" <i>sordidus</i> . "	Lille.

OFFICIERS, PROFESSEURS ET ÉLÈVES

DU

SÉMINAIRE DE QUÉBEC

DURANT L'ANNÉE 1876-77

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

SEMINAR IN THE HISTORY OF ARTS

BY THE FACULTY OF THE DIVISION OF THE PHYSICAL SCIENCES

ANNÉE 1876-77.

SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

Supérieur.

M. THOMAS-ÉTIENNE HAMEL.

Directeurs.

- M. MICHEL-EDOUARD MÉTHOT.
 M. ADOLPHE-IGNACE-IRÉNÉE LEGARÉ, *Procureur.*
 M. CYRILLE-ÉTIENNE LEGARÉ.
 M. PIERRE ROUSSEL.
 M. LOUIS-NAPOLÉON MAINGUI, *Assistant-Procureur.*
 M. LOUIS BEAUDET.
 Mgr. BENJAMIN PAQUET, *absent.*
 M. LOUIS-HONORÉ PAQUET.
 M. LOUIS-NAZAIRE BÉGIN.

Agrégé.

M. JOSEPH-CLOVIS-K. LAFLAMME.

Prêtres auxiliaires.

- M. JEAN-FRANÇOIS BAILLAIRGÉ.
 M. LOUIS-JACQUES LANGIS.
 M. ANDRÉ-ALBERT BLAIS, *absent.*
 M. ADRIEN PAPINEAU.
 M. GEORGE FRASER.
 M. EDMOND MARCOUX.
 M. JAMES BALLANTYNE.
 M. ANSELME RHÉAUME.
 M. CLÉOPHAS GAGNON.
 M. THOMAS-MICHEL LABRECQUE.

GRAND SÉMINAIRE.

1876-77.

—
 Directeur.

M. C.-E. LEGARÉ.

—
 Professeurs.

M. M.-E. MÉTHOT.

M. L.-H. PAQUET.

M. L.-N. BÉGIN.

M. C.-E. LEGARÉ.

M. T.-E. HAMEL.

M. G. FRASER.

—
 Etudiants en Théologie (1876-77).

- MM. * Alphonse Beudet, *Lotbinière*.
 François-Xavier Bélanger, T. B., *Pointe-aux-Trembles*.
 * Arthur Belleau, A. B., T. B., *Saint-Michel*.
 Georges Boulet, *Saint-Evariste*.
 * Joseph Bouliane, S. B., *Chicoutimi*.
 Joseph Brousseau, S. B., *Sainte-Hénédiène*.
 * Arthur Caron, T. B., *Québec*.
 Jean Chaisson, A. B., T. L., *Charlottetown, P. E.*
 George Cicolari, *Kingston, Ont.*
 John Corbett, *Charlottetown, P. E.*
 Benjamin Dionne, *Saint-Denis*.
 François Faguy, A. B., *Québec*.
 Joseph Feuiltault, A. B., *Saint-Vital*.

* Ordonné prêtre dans le courant de l'année.

- Louis Guérin, T. B., *Saint-Joachim*.
 William Hamilton, T. B., *Amherst, N. E.*
 Thomas-P. Kelly, *Kingston, Ont.*
 Eloi Laliberté, *Lotbinière*.
 * Edouard Lamontagne, S. B., *Sainte-Hénédine*.
 Olivier Mathieu, S. B., T. L., *Québec*.
 Laughlin McDonald, T. B., *Diocèse de Charlottetown, P. E.*
 John McDonald, *Diocèse de Chatham*.
 * Prosper Meunier, *Saint-Augustin*.
 * Elzéar Moisan, *Québec*.
 Olivier Moisan, *Québec*.
 Cyrille Noël, A. B., *Saint-Michel*.
 John O'Flaherty, *Diocèse de Saint-Jean, N. B.*
 Edouard Pagé, S. B., *Nicolet*.
 David Pampalon, L. B., *Québec*.
 Alfred Pâquet, S. B., *Saint-Nicholas*.
 Wenceslas Plaisance, *Saint Jean-Deschaillons*.
 Joseph Quinan, T. B., *Diocèse d'Arichat, N. E.*
 * Placide Roy, A. B., T. B., *Saint-Anselme*.
 Louis Savard, A. B., *Malbaie*.
 Amédée-M. Tremblay, A. B., *Baie Saint-Paul*.
 Edward Walker, T. D., *Diocèse de Charlottetown, N. E.*

* Ordonné prêtre dans le courant de l'année.

PETIT SÉMINAIRE.

1876-77.

—
 Directeur.

M. L.-NAZAIRE BÉGIN.

—
 Assistant-Directeur.

M. J.-CLOVIS-K. LAFLAMME.

—
 Préfet des Etudes.

M. L. BEAUDET.

—
 Professeurs.

- (M. L. LANGIS, de *Philosophie*.
 M. C. LAFLAMME, de *Botanique, de Minéralogie, de
 Géologie et de Physique*.
 M. F.-A.-H. LARUE, de *Chimie*.
 M. E. MARCOUX, de *Mathématiques et d'Astronomie*.
 M.-M. LABRECQUE, de *Rhétorique*.
 M. C. GAGNON, de *Seconde*.
 M. F. FAGUY, de *Troisième*.
 M. C. NOEL, de *Quatrième*.
 M. J. FEUILTAULT, de *Cinquième*.
 M. D. PAMPALON, de *Sixième*.
 M. A.-M. TREMBLAY, de *Septième*.
 M. W. PLAISANCE, des *Eléments*.
 M. L. GUÉRIN, de *Huitième*.
 M. P. ROY, Histoire du Canada en *Rhétorique, Histoire
 Générale en Seconde, et Histoire du Moyen Age en
 Troisième*.

—
 Anglais.

- M. J. BALLANTYNE,
 M. J. QUINAN,
 M. P. O'LEARY,
 M. THOMAS-P. KELLY.

Instruction Religieuse.

- M. P. ROUSSEL, *Philosophie et Rhétorique*. La vraie Religion.
- M. A. RHÉAUME, *Seconde*. Controverse : le péché originel, la grâce et la justification.
- M. C. LAFLAMME, *Troisième*. Controverse : l'Eucharistie.
- M. E. MARCOUX, *Quatrième*. Controverse : les Sacrements, moins l'Eucharistie.
- M. G. FRASER, *Cinquième*. Catéchisme raisonné : 3ième partie, les Commandements et la Prière.
- M. D. PAMPALON, *Sixième*. Catéchisme raisonné : 2de partie, les Sacrements.
- M. E. LALIBERTÉ, *Septième*. Catéchisme raisonné : 1re partie, le Symbole.
- M. L. SAVARD, *Eléments* (comme en *Septième*).
- M. J. BALLANTYNE, *Huitième*. Petit Catéchisme et Catéchisme anglais.

Musique Vocale et Instrumentale.

- M. G. FRASER,
M. MCKERNAN,
M. C. LAVIGUEUR,
M. E. ROCHETTE.

Dessin.

- M. P. GENEST.

Maitres de Salle.

- M. E. MOISAN,
M. F.-X. BÉLANGER,
M. E. LALIBERTÉ,
M. E. PAGÉ,
M. L. SAVARD,
M. F. FAGUY,
M. O. MOISAN,
M. B. DIONNE.

ÉLÈVES DU PETIT SÉMINAIRE DE QUÉBEC.

1876-77.

CLASSE SENIOR DE PHILOSOPHIE.

Eugène Belleau, *Québec*, Externe.
 Herménégilde Bouffard, S. B., *St. Laurent, I. O.*, Pensionnaire.
 Victor Charland, L. B., *Lévis*, P.
 William Delaney, *Iles de la Magdeleine*, P.
 J.-B.-C. Dupuis, *St. Thomas*, P.
 Eugène Gauvreau, A. B., *Québec*, E.
 Henri Gouin, A. B., *Batiscan*, P., Second Prix Demers.
 Philéas Laberge, A. B., *Québec*, E.
 Alfred Langlois, *Ste. Claire*, P.
 George Lemay, L. B., *St. Boniface (Manitoba)*, P.
 Alphonse Lemieux, A. B., *Québec*, E., Premier Prix Demers.
 Gilbert Lemieux, A. B., *Lévis*, P.
 Joseph Lemieux, *Chicoutimi*, P.
 Odilon Marois, *Québec*, P.
 Pierre Martineau, *St. François (Rivière du Sud)*, P.
 Edmond Paradis, S. B., *Québec*, P.
 Joseph Rouleau, *St. Laurent, I. O.*, P.
 Joseph Savard, A. B., *Québec*, P.
 Joseph Turcotte, L. B., *St. Jean, I. O.*, P.
 Arthur Vaillancourt, *Québec*, E.

CLASSE JUNIOR DE PHILOSOPHIE.

Arthur Audette, *Québec*, E.
 Thomas Barry, *Nebraska, E.-U.*, P.
 Joseph Beaudouin, *Broughton*, P.
 George Bellerive, *Québec*, E.
 Edmond Bernier, *St. Charles*, P.
 William Blagdon, *Québec*, E.
 Paul Blouin, *Québec*, E.
 Edouard Bouffard, *St. Laurent, I. O.*, P.
 Charles Boulay, *Québec*, P.
 Onésiphore Cantin, *N. D. de Lévis*, P.
 Joseph Chouinard, *Québec*, E.
 Célestin Côté, *Ange-Gardien*, P.
 Joseph Dallaire, *St. Charles*, P.
 Pierre D'Autuuil, *Rivière-Ouelle*, P.
 Elzéar Delamare, *Hébertville*, E., Second Médaille Dufferin.
 Edmond Desrochers, *Ste. Croix*, P.
 Joseph Dugal, *Québec*, E.
 Maxime Fillion, *St. Bernard*, P.
 Adalbert Fontaine, *St. Jacques, Montcalm*, E.
 Honoré Fréchette, *St. Nicholas*, P.
 Louis Gagnon, *Ste.-Anne du Saguenay*, P.
 Octave Gagnon, *Québec*, E.

Alphonse Garneau, *Québec, E.*
 Arthur Gouin, *Grondines, P.*
 Charles Gouin, *Grondines, P.*
 William Grant, *Charlottetown, P. E., P.*
 Arthur Hébert, *Québec, E.*
 Elzéar Hudon, *St. Antoine, P.*
 Alexandre Lafrance, *Charlesbourg, P.*
 Arthur Marchand, *St. André, P.*
 Alphonse Marcoux, *St. Charles, P.*
 Norman McDonald, *Charlottetown, P. E., P.*
 Louis Pâquet, *St. Nicholas, P.*
 George Paquin, *Portneuf, P.*
 François-Xavier Paradis, *Québec, P.*
 Louis Paradis, *Ste. Foye, P.*
 Achille Routier, *St. Sylvestre, P.*
 Arthur Scott, *St. Nicholas, P. Première Médaille Dufferin.*
 John Seubert, *Menasha, Wisconsin, E. U., P.*
 Joseph Valin, *St. Augustin, E.*
 Charles Vincelette, *Beauport, P.*

RHÉTHORIQUE.

Edouard Bélanger, *St. Casimir, P.*
 Louis Belleau, *St. Michel, P.*
 Charles Blanchet, *St. François (Beauce), P.*
 Achille Carrier, *Québec, P.*
 L. O'Leary Chaffers, *St. Césaire, P.*
 Honoré Chassé, *Québec, E.*
 Etienne Corriveau, *Québec, P.*
 Adolphe DeBlois, *La Canardière, E.*
 Arthur DeBlois, *Idem, E.*
 Eugène DeBlois, *Idem, E.*
 Alexandre Defoy, *Québec, E.*
 Sifroy Dumont, *St. André, P.*
 * Henri Faucher, *Québec, E.*
 Auguste Fortin, *Québec, E.*
 Philéas Gauvreau, *Québec, E.*
 Valère Gosselin, *St. Laurent, I. O., P.*
 Irénée Goulet, *Ange-Gardien, P.*
 Henri Hamel, *Québec, E.*
 Lomer Hamel, *Québec, E.*
 Joseph Hudon dit Beaulieu, *Kamouraska, P.*
 William Jolicœur, *Québec, E.*
 Elzéar Laberge, *Québec, E.*
 Thomas Labrecque, *St. Joseph de Lévis, P.*
 Octave Labrie, *Québec, E.*
 Evariste Langis, *Bic, P.*
 Samuel Langis, *Bic, P.*
 Thomas Lauzé, *St. Edouard de Lotbinière, P.*
 Etienne Légaré, *Québec, E.*
 Siméon Lelièvre, *Québec, E.*
 Albert Lemay, *Lotbinière, P.*

* Décédé en janvier, 1877.

Charles-E. Lemieux, *Québec*, P.
 Guillaume Lemieux, *Chicoutimi*, P.
 Edmond Lortie, *Québec*, E.
 Théophile Lortie, *Québec*, E.
 Albert Malouin, *Québec*, E.
 George Mathieu, *Québec*, E.
 George O'Brien, *Savannah (Georgia)*, P.
 Antoine Pampalon, *Lévis*, P.
 Joseph Pelletier, *Montréal*, P.
 Philippe Picard, *Québec*, E.
 James Prendergast, *Québec*, E.
 Albert Rouleau, *Québec*, E.
 Achille Rousseau, *St. Michel*, P.
 Elzébert Roy, *Québec*, P.
 Rodolphe Roy, *St. Irénée*, P.
 Gilbert Sirois, *St. Hilaire (Madawaska)*, N. B., P.
 Théophile Trudel, *Québec*, P.
 Edouard Vincelette, *Beauport*, P.

SECONDE.

Edouard Bellerive, *Québec*, E.
 Pierre Bidégaré, *Québec*, E.
 Gaudiose Brousseau, *Québec*, E.
 Ernest Chouinard, *Québec*, P.
 Jacques Collin, *St. Thomas*, P.
 Francis Corrigan, *Stonham*, P.
 David Daigle, *Charlesbourg*, P.
 Pierre DeBlois, *St. François, I. O.*, P.
 Hermann Dombrowski, *Québec*, E.
 Casimir Drolet, *Idem*, E.
 Emile Faucher, *Idem*, E.
 Joseph Feuiltaut, *Idem*, E.
 Alphonse Filteau, *Lévis*, P.
 Joseph Genest, *Québec*, E.
 Pierre Guay, *Chicoutimi*, P.
 Alphonse Hudon, *Québec*, E.
 Alexandre Jodoin, *Lévis*, P.
 Isaïe Labrie, *St. Joseph de Lévis*, P.
 Alphonse Lamothe, *Québec*, E.
 F.-X. Laplante, *Beauport*, E.
 Eugène LaRue, *Québec*, P.
 George LeBoutillier, *Percé*, P.
 Clément Leclerc, *St. Pierre, I. O.*, P.
 Victor Lemieux, *Québec*, E.
 Henri Lepage, *Québec*, E.
 Hubert Lessard, *St. Joachim*, E.
 Arthur Lynch, *Québec*, P.
 George Matte, *Idem*, E.
 Alexis Nadeau, *N.-D.-du-Portage*, P.
 Elzéar Pelletier, *Rivière-du-Loup (en bas)*, P.
 Fortunat Rouleau, *St. Laurent, I. O.*, P.

Arthur St. Pierre, *St. Joseph de Lévis*, P.;
 Emile-H. Tardivel, *Québec*, P.
 Théophile Turcotte, *St. Evariste*, P.
 Edouard Verret, *St. Ambroise (Jeune Lorette)*, P.

TROISIÈME.

Gaudiose Allair, *Québec*, E.
 Napoléon Angers, *Pointe-aux-Trembles*, P.
 Philippe Angers, *Québec*, E.
 Hyppolite Bernier, *N.-D. de Lévis*, E.
 Alphonse Boissonneault, *Beauport*, P.
 Jean Bouffard, *St. Laurent, l. O.*, P.
 Stanislas Caron, *Québec*, P.
 Philéas Corriveau, *Idem*, E.
 Louis Coulombe, *St. Thomas*, P.
 Henri Deloy, *Québec*, E.
 Marcuis Delisle, *Pointe-aux-Trembles*, P.
 Albert De Villers, *Lotbinière*, P.
 Paul De Villers, *Idem*, P.
 Louis-Eudore Dion, *Québec*, E.
 Joseph Fortin, *St. Amicel*, E.
 Henri Frémont, *Québec*, P.
 Léon Gingras, *Idem*, P.
 Louis de Gonzague Giroux, *Beauport*, E.
 Adélarde Gosselin, *St. Charles*, P.
 François Gravel, *Château-Richer*, P.
 Charles Grenier, *Québec*, E.
 Siméon Jolicœur, *Idem*, E.
 Esdras Labonté, *Ste. Marguerite*, P.
 Philéas Laliberté, *St. Jean, l. O.*, P.
 Eudore Lamontagne, *Québec*, P.
 Joseph LaRue, *St. Antoine*, E.
 Paul Marcoux, *Beauport*, P.
 Philéas Méthot, *Cap St. Ignace*, P.
 Alfred Morency, *Ste. Marie de la Beauce*, P.
 Gédéon Morency, *Idem*, P.
 Napoléon Morency, *Idem*, P.
 Alfred Morin, *Québec*, P.
 Philéas Morin, *St. Anselme*, P.
 Cyrille Paradis, *Manchester, New-Hampshire, E. U.*, P.
 Edmond Paré, *Québec*, E.
 Charles Prévost, *Idem*, E.
 Siméon Racine, *Petite-Rivière*, E.
 Eugène Roy, *Berthier (en bas)*, P.
 Octave Roy, *Ancienne-Lorette*, P.
 Jean-Baptiste Ruel, *St. Charles*, P.
 Henri Savard, *Malbaie*, P.
 Joseph St. Amant, *St. Alban*, P.
 Alphonse Talbot, *Lévis*, P.
 Joseph Tessier, *Ancienne-Lorette*, E.
 Philéas Théberge, *St. François, Rivière-du-Sud*, P.
 Augustin Vézina, *Ange-Gardien*, P.

QUATRIÈME.

Aurélien Angers, *Québec*, E.
 John Barry, *Escoumins*, P.
 George Beaudouin, *Broughton*, P.
 Alphonse Beauvieu, *St. Joseph de Lévis*, P.
 William Beaulieu, *Rivière-du-Loup (en bas)*, P.
 Alphonse Bernier, *Lévis*, P.
 Thomas Blondeau, *St. Pascal*, P.
 Michael Brophy, *Ste. Foye*, P.
 J.-B. Cantin, *Lévis*, P.
 Cléophas Charland, *St. Joseph de Lévis*, P.
 Apollinaire Corriveau, *Québec*, E.
 Ovide Côté, *Île-Verte*, P.
 Cyrille Couet, *Québec*, E.
 Charles Darveau, *Québec*, E.
 Phlémon de Varennes, *Les Escuveils*, P.
 Horace Dion, *St. Jean-Port-Joli*, E.
 Edouard Dorion, *Québec*, E.
 Joseph Dorion, *Château-Richer*, P.
 Eugène Drolet, *Québec*, E.
 Joseph Drolet, *Québec*, E.
 Alphonse Dumontier, *Lévis*, P.
 Thomas Dunn, *Québec*, P.
 Arthur Faucher, *Idem*, E.
 Achille Fiset, *St. Thomas*, P.
 Ernest Fortin, *St. Joachim*, P.
 James-Meredith Foy, *Québec*, P.
 George Gagnon, *Québec*, E.
 Joseph Galarneau, *Charlesbourg*, P.
 Eusèbe Genest, *Québec*, E.
 Philippe Gervais, *St. Jean-Deschaillons*, P.
 Théodule Giguère, *Québec*, P.
 Alfred Gingras, *Idem*, P.
 Albert Huot, *Idem*, P.
 Albert Lamothe, *Idem*, E.
 Antoine Langlois, *Lotbinière*, P.
 Joseph Langlois, *Québec*, E.
 Eugène Lapointe, *Malbaie*, P.
 Ernest LaRue, *St. Augustin*, P.
 Adélarde Lemay, *Lotbinière*, P.
 Thomas Marcoux, *Beauport*, P.
 Michel Mercier, *Lévis*, P.
 Condé Nadeau, *Notre-Dame-du-Portage*, P.
 Léon Noël, *Lotbinière*, P.
 Louis Olivier, *St. Nicholas*, P.
 Louis Pâquet, *Cap-Rouge*, P.
 Tancred Pâquet, *Idem*, P.
 Arthur Paradis, *Ancienne-Lorette*, E.
 Joseph Pelletier, *Québec*, E.
 Oscar Pelletier, *Idem*, P.
 Wilfrid Pelletier, *Idem*, E.
 Achille Poulin, *St. Joachim*, E.

Patrick Quigley, *Frampton*, P.
 Auguste Rhéaume, *Québec*, E.
 Narcisse Roy, *St. Anselme*, P.
 Téléphore Simard, *St. Joachim*, P.
 Joseph Sinclair, *St. Henri*, P.
 Arthur Villeneuve, *Québec*, E.

CINQUIÈME.

Jean-Baptiste Allard, *Québec*, E.
 Clovis Arsenault, *St. Gervais*, P.
 Eugène Bedard, *Ancienne-Lorelle*, P.
 Joseph Bourget, *St. Joseph de Lévis*, P.
 Adélar Caron, *Québec*, E.
 Alfred Chassé, *Ste. Marie de la Beauce*, P.
 Joseph Cinq-Mars, *Québec*, E.
 Ernest Cloutier, *Idem*, E.
 Patrick Coote, *Idem*, E.
 Arthur Côté, *Idem*, E.
 Téléphore Dassylva, *Idem*, E.
 Théodore Dubé, *Idem*, E.
 Edgar Duberger, *Malbaie*, P.
 Patrick Durkin, *Québec*, E.
 Ulric East, *St. Augustin*, P.
 Alfred Fages, *Québec*, E.
 Napoléon Falardeau, *St. Colomban, Sillery*, P.
 Siméon Frenette, *St. Basile*, E.
 David Gagnon, *St. Romuald*, P.
 Pierre Gariépy, *Ange-Gardien*, P.
 Ernest Gingras, *Québec*, P.
 Gustave Hamel, *Québec*, E.
 Edmond Hébert, *Québec*, E.
 Joseph Hébert, *Québec*, E.
 John Howe, *N. D. de la Garde*, P.
 Elzéar Labrecque, *Québec*, E.
 Joseph Lafranc, *Québec*, P.
 Gaudioso Lajeunesse, *Québec*, E.
 Magloire Landry, *St. Romuald*, P.
 Hector-Laforce Langevin, *Québec*, E.
 Emile LaRue, *Québec*, P.
 Félix LaRue, *Québec*, P.
 François Lemieux, *St. David de l'Auberivière*, P.
 Odile Lemieux, *Idem*, P.
 Blaise Letellier, *Cap-Rouge*, P.
 Joseph Létourneau, *Québec*, E.
 Charles-Borromée Marcotte, *St. Raymond*, P.
 Camille Marsan, *St. Joseph de Lévis*, P.
 Louis Mathieu, *Québec*, P.
 Joseph Mercier, *Idem*, E.
 Rosario Morissette, *Idem*, E.
 Patrick O'Reilly, *Idem*, E.
 Daniel Parrot, *St. Emmétie de Lotbinière*, P.
 Placide Proteau, *Charlesbourg*, E.

Charles-Caron Pelletier, *Québec*, P.
 François Rey, *idem*, E.
 Louis Roberge, *St. Romuald*, P.
 Albert Rousseau, *Beauport*, P.
 Alfred Roy, *St. Gervais*, P.
 Joseph Roy, *St. Ferréol*, P.
 Eugène St. Pierre, *Québec*, E.
 Edouard Taschereau, *idem*, E.
 Eugène Tessier, *idem*, E.
 Adolphe Tourangeau, *idem*, E.
 Pierre Voyer, *idem*, E.

SIXIÈME.

Elzéar Bédard, *Québec*, E.
 Emile Bélanger, *idem*, E.
 Edmond Bitner, *St. Romuald*, P.
 Errol Bouchette, *Québec*, P.
 George Brunet, *idem*, E.
 Ludovic Brunet, *idem*, E.
 Narcisse Cantin, *St. Romuald*, P.
 Jules Côté, *Québec*, E.
 Ernest Crépault, *St. Valier*, P.
 Arthur Dohelle, *Québec*, P.
 Alexis Derousselle, *St. Henri*, P.
 Alfred Duberger, *Malbaie*, P.
 Auguste Edge, *Québec*, E.
 Joseph Edge, *idem*, E.
 Alexandre Faguy, *idem*, E.
 Paul Fiset, *Ancienne-Lorette*, P.
 Louis Fortier, *Beauport*, P.
 Joseph-William Fraser, *Rivière-du-Loup (en bas)*, P.
 Aime Gagnon, *Ange-Gardien*, P.
 Egide Gingras, *St. Etienne*, P.
 Joseph Gingras, *idem*, P.
 Louis-Edouard Giroux, *St. Bernard*, P.
 Siméon Grondin, *Québec*, E.
 Honorat Hudon, *Notre-Dame du Mont-Carmel*, E.
 Philippe Jolicœur, *Québec*, E.
 Adolphe Langelier, *idem*, E.
 Alfred Lefebvre, *idem*, E.
 Victor Lessard, *St. Joachim*, E.
 William Lyonnais, *Québec*, E.
 Séraphin Maheu, *Beauport*, E.
 Léon Marmette, *St. Thomas*, P.
 Napoléon Martineau, *Notre-Dame de la Garde*, E.
 George Montreuil, *Québec*, P.
 Prosper Myrand, *idem*, E.
 Olivier Paré, *Château-Richer*, E.
 Napoléon Picher, *Québec*, E.
 Mathias Pichet, *St. Pierre, I. O.*, P.
 Edouard Plamondon, *Québec*, E.
 Louis-Philippe Robitaille, *idem*, E.

Jos. Verchères Robitaille, *Idem*, P.
 Léonidas Rousseau, *Idem*, P.
 Alfred Routier, *Idem*, P.
 Alfred Roy, *Idem*, E.
 Napoléon Roy, *St. Bernard*, P.
 Pierre Ruel, *St. Joseph de Lévis*, P.
 William Savarie, *St. Gervais*, P.
 George Tremblay, *Matbaie*, P.
 George Tremblay, *Québec*, P.
 Gaudiose Turgeon, *Idem*, E.
 Victor Vaillancourt, *Idem*, E.

SEPTIÈME.

Arthur Barbeau, *Québec*, P.
 Philippe Bédard, *Idem*, E.
 Napoléon Blackburn, *Château-Richer*, P.
 Arthur Blouin, *Québec*, E.
 Octave Blouin, *Idem*, E.
 Ulric Boilard, *Idem*, E.
 Arthur Bussière, *Idem*, P.
 Alfred Chouinard, *Idem*, E.
 Arthur Demers, *Idem*, E.
 Félix Dérousselle, *St. Henri*, P.
 Louis Dion, *Québec*, E.
 Napoléon Dussault, *Ste. Marguerite*, P.
 Henry Fanning, *St. Gervais*, P.
 F.-X. Feuiltault, *Québec*, E.
 Octave Feuiltault, *Idem*, E.
 Thomas Fournier, *Idem*, E.
 Etienne Fréchette, *Idem*, E.
 George Garneau, *Idem*, E.
 Joseph Gaumont, *Ste. Croix*, P.
 A. Grenier, *Québec*, E.
 James Guilfoyle, *Idem*, E.
 James Jennings, *Idem*, E.
 Edmond Joncas, *St. Thomas*, P.
 Léonidas Laberge, *Québec*, E.
 Edouard Langelier, *Idem*, E.
 Charles Langlois, *Lotbinière*, P.
 Sosthènes Lefrançois, *Ange-Gardiën*, P.
 Arthur Lemieux, *Québec*, E.
 Joseph Lemieux, *Idem*, E.
 Alphonse Lemoine, *Idem*, E.
 Maurice Lemoine, *Idem*, E.
 Arthur Marcotte, *Idem*, E.
 Candide Masson, *Idem*, E.
 George Matte, *Idem*, E.
 Léger Mercier, *Lévis*, E.
 André Michaud, *St. André*, P.
 Ernest Migner, *Rivière-au-Loup (en bas)*, E.
 Hubert Morency, *Québec*, E.
 Joseph Nadeau, *Idem*, E.

François-Xavier Noël, *Idem*, E.
 Thomas Pampalon, *Idem*, E.
 Jules Paradis, *Idem*, E.
 Auguste Pelletier, *Idem*, E.
 Charles-Casault Pelletier, *Rivière-du-Loup (en bas)*, P.
 Joseph Plamondon, *Québec*, E.
 Joseph Pouliot, *Rivière-du-Loup (en bas)*, P.
 Alphonse Rhéaume, *Québec*, E.
 J.-B. Robitaille, *Idem*, E.
 Abel Rochette, *Idem*, E.
 Léon Rochette, *Idem*, E.
 Alfred Rodrigue, *Idem*, E.
 Alfred Simard, *Idem*, E.
 Joseph St. Hilaire, *St. Joseph de la Beauce*, E.
 Eugène Tardivel, *Québec*, E.
 Antoine Taschereau, *Idem*, E.
 Jules Trudel, *Malbaie*, P.
 Abraham Vaillancourt, *Charlesbourg*, E.

ÉLÉMENTS.

Napoléon Asselin, *Québec*, E.
 William Baillairgé, *Idem*, E.
 Joseph Bélanger, *Idem*, P.
 Joseph Blondeau, *St. Pascal*, P.
 Robert Bouchette, *Québec*, P.
 Evariste Carbonneau, *Berthier (en bas)*, P.
 Moïse Clavet, *Québec*, E.
 Napoléon Clavet, *St. Adolphe*, E.
 Eugène Corriveau, *Québec*, E.
 Charles-Eusèbe Crépin, *Idem*, E.
 Walter Davis, *Idem*, E.
 Alfred Delâge, *Idem*, E.
 Arthur Drolet, *Idem*, E.
 Joseph Gagnon, *Idem*, E.
 Cléophas Gendron, *Idem*, E.
 Alphonse Gilbert, *Idem*, E.
 Narcisse Gingras, *Idem*, E.
 Thomas Grenier, *Idem*, E.
 Almanzor Guay, *Idem*, E.
 John Hatton, *St. Pascal*, P.
 Edouard Houde, *Québec*, E.
 Arthur Laberge, *Québec*, E.
 Rosario Lachance, *Québec*, E.
 George Lafrance, *Québec*, E.
 Alexandre Lamothe, *Québec*, E.
 Philippe Langevin, *Québec*, E.
 F.-X. Laroche, *Québec*, E.
 Joseph Lemieux, *St. Joseph de Lévis*, P.
 Alexandre Lemoine, *Québec*, P.
 Alfred Lortie, *Québec*, E.
 Théophile Maingui, *Québec*, E.
 Philémon Morency, *Québec*, E.

Alphonse Nadeau, *Québec, E.*
 George O'Farrell, *Québec, E.*
 Ernest Payette, *Québec, E.*
 Henri-Caron Pelletier, *Québec, P.*
 Vilmont Picard, *Québec, E.*
 Jérémie Prendergast, *Québec, E.*
 Abel Racine, *Québec, E.*
 Alphonse Richard, *Québec, E.*
 Napoléon Rinfret, *Québec, E.*
 Noël Roy, *St. Joseph de la Beauce, P.*
 Moïse St Michel, *Québec, E.*
 Alfred Simard, *Québec, E.*
 Charles Simard, *Québec, E.*
 Odilon Simard, *Québec, E.*
 George Trépanier, *Québec, E.*
 Hector Turgeon, *Québec, E.*
 Onésime Turgeon, *Idem, P.*
 Edouard Vallière, *Idem, E.*

HUITIÈME.

Alfred Bonneau, *Québec, E.*
 Edmond Bouchard, *Idem, E.*
 Auguste Bourbon, *Idem, E.*
 George Bruneau, *Idem, E.*
 John Burns, *Idem, E.*
 Auguste Côté, *Idem, E.*
 Adolphe Delisle, *Idem, E.*
 David Dussault, *Idem, P.*
 Alphonse Fortin, *Idem, E.*
 Alfred Frédéric, *Idem, E.*
 Joseph Frenette, *Malbaie, P.*
 Théodule Giguère, *Québec, E.*
 Adolphe Gingras, *Idem, E.*
 David Goulet, *Idem, E.*
 Ferdinand Goulet, *Idem, E.*
 Tancrède Goulet, *Idem, E.*
 Henry Green, *St. Foye, E.*
 George Guillemet, *Québec, E.*
 * Joseph Hamel, *Ancienne-Lorette, P.*
 Honoré Hamel, *Québec, E.*
 Omer Houde, *Idem, E.*
 John Kelly, *Lac Beauport, E.*
 Victor Laberge, *Québec, E.*
 Albert Lachance, *Idem, E.*
 Ferdinand Laflamme, *Idem, E.*
 François Laflamme, *Idem, P.*
 Cyrille Laliberté, *Idem, E.*
 Alphonse Lapierre, *Idem, E.*
 Octave Lefrançois, *Idem, E.*
 Téléphore Lefrançois, *Ange-Gardien, E.*

* Décédé le 4 février 1877.

Ulric Lortie, *Québec, E.*
 John Maloney, *Québec, E.*
 Martin Maloney, *Québec, E.*
 Lucien Miller, *Québec, E.*
 René Miller, *Québec, E.*
 Henry Neilson, *Ste. Foye, P.*
 Alidore Noël, *Québec, E.*
 Olivier Pampaon, *Québec, E.*
 Raphaël Pâquet, *Québec, E.*
 Arthur Pettigrew, *Québec, E.*
 Olivier Picard, *Beauport, E.*
 Cléophas Picher, *Québec, E.*
 Amable Troux, *Québec, E.*
 Joseph Ratté, *Québec, E.*
 Alfred Renaud, *Québec, E.*
 Ludger Rinfret, *Québec, P.*
 Edmond Rouleau, *Québec, E.*
 Hilaire Roy, *Québec, E.*
 Pierre Rochette, *Québec, E.*
 Léon Saucier, *Québec, E.*
 Arthur Simard, *Québec, E.*
 Prosper Sinot, *Québec, E.*
 Pantaléon Tardif, *Québec, E.*
 Alfred Vézina, *Québec, E.*

RÉSUMÉ.

Philosophie senior	20
Philosophie junior	41
Rhétorique	48
Seconde	35
Troisième	46
Quatrième	57
Cinquième	55
Sixième	50
Septième	57
Eléments	50
Huitième	54
Total.....	
513	

Distribution solennelle des prix au Petit Séminaire de Québec, le 2 juillet 1877.

PHILOSOPHIE SENIOR.

Physique.—1er prix, Alphonse Lemieux ; 2e do, Edmond Paradis. 1er accessit, Gilbert Lemieux ; 2e do, Joseph Savard ; 3e do Herménégilde Bouffard.

Histoire naturelle.—1er prix, Edmond Paradis ; 2e do, Joseph Savard. 1er accessit, Alphonse Lemieux ; 2e do, Gilbert Lemieux ; 3e do, Herménégilde Bouffard.

Astronomie.—1er prix, Alphonse Lemieux ; 2e do, Edmond Paradis. 1er accessit, Herménégilde Bouffard ; 2e do, Gilbert Lemieux ; 3e do, Joseph Savard.

Instruction religieuse.—1er prix, Odilon Marois ; 2e do, Edmond Paradis. 1er accessit, Alfred Langlois ; 2e do, Gilbert Lemieux ; 3e do, Joseph Savard.

PHILOSOPHIE JUNIOR.

Philosophie.—1er prix, Arthur Hébert ; 2e do, Louis Pâquet ; 3e do, Arthur Scott. 1er accessit, Elzéar Hudon ; 2e do, Joseph Beaudouin ; 3e do, Paul Blouin.

Mathématiques.—1er prix, Charles Boulay ; 2e do, Louis Pâquet ; 3e do, Arthur Marchand. 1er accessit, Elzéar Delamare ; 2e do, Arthur Scott ; 3e do, Pierre D'Auteuil.

Instruction religieuse.—1er prix, Charles Gouin ; 2e do, Arthur Hébert ; 3e do, Louis Pâquet. 1er accessit, Paul Blouin ; 2e do, Edouard Bouffard ; 3e do, Louis Gagnon.

RHÉTORIQUE.

Excellence.—1er prix, Samuel Langis ; 2e do, Albert Lemay ; 3e do, Théophile Trudel. 1er accessit, Edouard Vincelette ; 2e do, Elzébert Roy ; 3e do, Valère Gosselin ; 4e do, Rodolphe Roy. Mentions honorables : Edouard Bélanger, Evariste Langis, Joseph Pelletier, Sifroy Dumont, Simeon Lelièvre, Guillaume Lemieux, Honoré Chassé, Philéas Gauvreau, Elzéar Laberge, Achille Rousseau, Auguste Fortin, Lomer Hamel, Thomas Labrecque, Edmond Lortie, Joseph Hudon, William Joiceur, Alexandre Deloy, Antoine Pampalon, Albert Malouin, George Mathieu, Achille Carrier, Louis Belleau, Gilbert Sirois.

Discours français et latin.—1er prix, Samuel Langis ; 2e do, Théophile Trudel ; 3e do, Edouard Vincelette. 1er accessit, Rodolphe Roy ; 2e do, Albert Lemay ; 3e do, Valère Gosselin ; 4e do, Simeon Lelièvre.

Version latine.—1er prix, Edouard Bélanger ; 2e do, Samuel Langis ; 3e do, Albert Lemay. 1er accessit, Théophile Trudel ; 2e do, Sifroy Dumont ; 3e do, Edouard Vincelette ; 4e do, Evariste Langis.

Thème latin.—1er prix, Samuel Langis ; 2e do, Albert Lemay ; 3e do, Honoré Chassé. 1er accessit, Elzébert Roy ; 2e do, Edouard Vincelette ; 3e do, Edouard Bélanger ; 4e do, Thomas Lauzé.

Version grecque.—1er prix, Samuel Langis ; 2e do, Théophile Trudel ; 3e do, Edouard Bélanger. 1er accessit, Valère Gosselin ; 2e do, Philéas Gauvreau ; 3e do, Honoré Chassé ; 4e do, Albert Lemay.

Thème grec.—1er prix, Samuel Langis ; 2e do, Elzéar Laberge ; 3e do, Albert Lemay. 1er accessit, Arthur DeBlois ; 2e do, Achille Rousseau ; 3e do, Honoré Chassé ; 4e do, Philéas Gauvreau.

Vers latins.—1er prix, Samuel Langis ; 2e do, Albert Lemay ; 3e do, Edouard Vincelette. 1er accessit, Joseph Pelletier ; 2e do, Théophile Trudel ; 3e do, Elzébert Roy ; 4e do, Evariste Langis.

Exercices anglais.—1er prix, Siméon Lelièvre ; 2e do, James Prendergast ; 3e do, Edouard Vincelette. 1er accessit, Achille Carrier ; 2e do, Charles-Eusèbe Lemieux ; 3e do, Elzébert Roy ; 4e do, Guillaume Lemieux.

Récitation anglaise.—1er prix, Elzébert Roy ; 2e do, Lomer Hamel ; 3e do, Siméon Lelièvre. 1er accessit, Evariste Langis ; 2e do, George Mathieu ; 3e do, James Prendergast ; 4e do, Théophile Trudel.

Histoire du Canada.—1er prix, Albert Lemay ; 2e do, Rodolphe Roy ; 3e do, Elzébert Roy. 1er accessit, Antoine Pampalon ; 2e do, Joseph Pelletier ; 3e do, Achille Rousseau ; 4e do, Gilbert Sirois.

Instruction religieuse.—1er prix, Sifroy Dumont ; 2e do, Samuel Langis ; 3e do, Elzébert Roy. 1er accessit, Evariste Langis ; 2e do, Octave Labrie ; 3e do, Gilbert Sirois ; 4e do, Etienne Legaré.

SECONDE.

Excellence.—1er prix, Edmond Verret ; 2e do, Ernest Chouinard ; 3e do, Gaudiose Brousseau. 1er accessit, Alexandre Jodoin ; 2e do, Clément Leclerc ; 3e do, Emile Tardivel. Mentions honorables : Arthur Lynch, Alphonse Filteau, Hubert Lessard, Isaïe Labrie, Fortunat Rouleau, Théophile Turcotte, Pierre DeBlois, Elzéar Pelletier, Joseph Genest, Casimir Drolet.

Narration française.—1er prix, Ernest Chouinard ; 2e do, Clément Leclerc ; 3e do, Edmond Verret. 1er accessit, Alexandre Jodoin ; 2e do, Arthur Lynch ; 3e do, Gaudiose Brousseau.

Version latine.—1er prix, Ernest Chouinard ; 2e do, Edmond Verret ; 3e do, Alexandre Jodoin. 1er accessit, Gaudiose Brousseau ; 2e do, Clément Leclerc ; 3e do, Arthur Lynch.

Thème latin.—1er prix, Clément Leclerc ; 2e do, Alexandre Jodoin ; 3e do, Ernest Chouinard. 1er accessit, Edmond Verret ; 2e do, Gaudiose Brousseau ; 3e do, Emile Tardivel.

Version grecque.—1er prix, Gaudiose Brousseau ; 2e do, Clément Leclerc ; 3e do, Edmond Verret. 1er accessit, Alexandre Jodoin ; 2e do, Ernest Chouinard ; 3e do, Arthur Lynch.

Thème grec.—1er prix, Gaudiose Brousseau ; 2e do, Clément Leclerc ; 3e do, Emile Tardivel. 1er accessit, Edmond Verret ; 2e do, Alphonse Filteau ; 3e do, Arthur Lynch.

Vers latins.—1er prix, Ernest Chouinard ; 2e do, Alexandre Jodoin ; 3e do, Edmond Verret. 1er accessit, Gaudiose Brousseau ; 2e do, Arthur Lynch ; 3e do, Hubert Lessard.

Exercices anglais.—1er prix, Emile Tardivel ; 2e do, Ernest Chouinard ; 3e do, Francis Corrigan. 1er accessit, Théophile Turcotte ; 2e do, Edmond Verret ; 3e do, Clément Leclerc.

Récitation anglaise.—1er prix, Alphonse Filteau; 2e do, Edmond Verret; 3e do, Ernest Chouinard. 1er accessit, Emile Tardivel; 2e do, Théophile Turcotte; 3e do, Alexandre Jodoin.

Histoire moderne.—1er prix, Edmond Verret; 2e do, Alexandre Jodoin; 3e do, Alphonse Filteau. 1er accessit, Emile Tardivel; 2e do, Clément Leclerc; 3e do, Ernest Chouinard.

Instruction religieuse.—1er prix, Edmond Verret; 2e do, Alphonse Filteau; 3e do, Ernest Chouinard. 1er accessit, Clément Leclerc; 2e do, Gaudiose Brousseau; 3e do, Théophile Turcotte.

TROISIÈME.

Excellence.—1er prix, Eugène Roy; 2e do, Philéas Laliberté; 3e do, Napoléon Angers. 1er accessit, Adélarde Gosselin; 2e do, Alfred Morin; 3e do, Edmond Paré; 4e do, Augustin Vézina. Mentions honorables: Joseph St. Amant, Jean Bouffard, Hyppolite Bernier, Philéas Théberge, François Gravel, Henri Defoy, Philéas Corriveau, Joseph Fortin, Esdras Labonté, Philippe Angers, Michel Moreau, Léon Gingras, Louis Coulombe, Stanislas Caron.

Narration.—1er prix, Philéas Laliberté; 2e do, Joseph St. Amant; 3e do, Edmond Paré. 1er accessit, Eugène Roy; 2e do, Simeon Jolicœur; 3e do, Adélarde Gosselin; 4e do, Alfred Morin.

Version latine.—1er prix, Eugène Roy; 2e do, Alfred Morin; 3e do, Philéas Laliberté. 1er accessit, Napoléon Angers; 2e do, Edmond Paré; 3e do, Octave Roy; 4e do, Joseph St. Amant.

Thème latin.—1er prix, Augustin Vézina; 2e do, Eugène Roy; 3e do, Philéas Laliberté. 1er accessit, Alfred Morin; 2e do, Philéas Théberge; 3e do, Edmond Paré; 4e do, Adélarde Gosselin.

Version grecque.—1er prix, Henri Defoy; 2e do, Eugène Roy; 3e do, Napoléon Angers. 1er accessit, Edmond Paré; 2e do, Augustin Vézina; 3e do, Hyppolite Bernier; 4e do, Alfred Morin.

Thème grec.—1er prix, Augustin Vézina; 2e do, Alfred Morin; 3e do, Eugène Roy. 1er accessit, Philéas Théberge; 2e do, Napoléon Angers; 3e do, Philéas Laliberté; 4e do, Edmond Paré.

Vers latins.—1er prix, Adélarde Gosselin; 2e do, Philéas Laliberté; 3e do, Eugène Roy. 1er accessit, Alfred Morin; 2e do, Napoléon Angers; 3e do, Hyppolite Bernier; 4e do, Philéas Théberge.

Aritmétique.—1er prix, Adélarde Gosselin; 2e do, Philéas Laliberté; 3e do, Gédéon Morency. 1er accessit, Léon Gingras; 2e do, Jean Bouffard; 3e do, Napoléon Angers; 4e do, Stanislas Caron.

Histoire du Moyen Age.—1er prix, Jean Ruel; 2e do, Philéas Laliberté; 3e do, Eugène Roy. 1er accessit, Jean Bouffard; 2e do, Alfred Morency; 3e do, Napoléon Angers; 4e do, Philippe Angers.

Exercices anglais.—1er prix, Hyppolite Bernier; 2e do, Napoléon Angers; 3e do, Alphonse Taibot. 1er accessit, Léon Gingras; 2e do, Edmond Paré; 3e do, Joseph St. Amant; 4e do, François Gravel.

Récitation anglaise.—1er prix, Hyppolite Bernier; 2e do, Edmond Paré; 3e do, François Gravel. 1er accessit, Augustin Vézina; 2e do, Alfred Morin; 3e do, Michel Moreau; 4e do, Adélarde Gosselin.

Instruction religieuse.—1er prix, Eugène Roy; 2e do, Adélarde Gosselin; 3e do, Augustin Vézina. 1er accessit, François Gravel; 2e do, Napoléon Angers; 3e do, Michel Moreau; 4e do, Edmond Paré.

QUATRIÈME.

Excellence.—1er prix, Ovide Côté; 2e do, Edouard Dorion; 3e do, Eugène Lapointe. 1er accessit, Alphonse Bernier; 2e do, Cléophas Charland; 3e do, Alphonse Beaulieu; 4e do, Louis Olivier; 5e do, Adélard Lemay. Mentions honorables: Achille Fiset, Joseph Sinclair, Louis Pâquet, Léon Noël, Narcisse Roy, Michel Mercier, Joseph Galarneau, Joseph Dorion, Tancrede Pâquet, Jean-Baptiste Cantin, Joseph Pelletier, Condé Nadeau, Thomas Marcoux, Michael Brophy, Albert Huot, Albert Lamothe, Ernest LaRue, Aurélien Angers.

Version latine.—1er prix, Edouard Dorion; 2e do, Eugène Lapointe; 3e do, Ovide Côté. 1er accessit, Joseph Sinclair; 2e do, Alphonse Bernier; 3e do, Louis Olivier; 4e do, Cléophas Charland; 5e do, Adélard Lemay.

Thème latin.—1er prix, Eugène Lapointe; 2e do, Ovide Côté; 3e do, Alphonse Beaulieu. 1er accessit, Edouard Dorion; 2e do, Cléophas Charland; 3e do, Louis Olivier; 4e do, Achille Poulin; 5e do, Albert Huot.

Langue grecque.—1er prix, Ovide Côté; 2e do, Edouard Dorion; 3e do, Eugène Lapointe. 1er accessit, Alphonse Beaulieu; 2e do, Cléophas Charland; 3e do, Achille Fiset; 4e do, Alphonse Bernier; 5e do, Narcisse Roy.

Vers latins.—1er prix, Cléophas Charland; 2e do, Louis Olivier; 3e do, Alphonse Bernier. 1er accessit, Ovide Côté; 2e do, Joseph Sinclair; 3e do, Alphonse Beaulieu; 4e do, Tancrede Pâquet; 5e do, Louis Pâquet.

Arithmétique.—1er prix, Alphonse Bernier; 2e do, Ovide Côté; 3e do, Louis Pâquet. 1er accessit, Tancrede Pâquet; 2e do, James Foy; 3e do, Edouard Dorion; 4e do, Michael Brophy; 5e do, Eugène Lapointe.

Géographie d'Amérique.—1er prix, Ovide Côté; 2e do, Eugène Lapointe; 3e do, Alphonse Bernier. 1er accessit, Cléophas Charland; 2e do, George Gagnon; 3e do, Alphonse Beaulieu; 4e do, Ernest LaRue; 5e do, Léon Noël.

Histoire romaine.—1er prix, Ovide Côté; 2e do, Alphonse Bernier; 3e do, Eugène Lapointe. 1er accessit, Edouard Dorion; 2e do, Alphonse Beaulieu; 3e do, Adélard Lemay; 4e do, Achille Fiset; 5e do, Joseph Sinclair.

Exercices anglais.—1er prix, Louis Pâquet; 2e do, Eugène Lapointe; 3e do, Alphonse Bernier. 1er accessit, Ovide Côté; 2e do, James Foy; 3e do, Edouard Dorion; 4e do, Albert Huot; 5e do, Michael Brophy.

Récitation anglaise.—1er prix, Edouard Dorion; 2e do, James Foy; 3e do, Ovide Côté. 1er accessit, Michael Brophy; 2e do, John Barry; 3e do, Alphonse Bernier; 4e do, Eugène Lapointe; 5e do, Louis Pâquet.

Instruction religieuse.—1er prix, Ovide Côté; 2e do, Adélard Lemay; 3e do, Alphonse Bernier. 1er accessit, Téléphore Simard; 2e do, Louis Olivier; 3e do, Cléophas Charland; 4e do, Joseph Sinclair; 5e do, Louis Pâquet.

CINQUIÈME.

Excellence.—1er prix, Clovis Arsenault; 2e do, Blaise Letellier; 3e do, Rosario Morisset. 1er accessit, Edouard Taschereau; 2e do, Hector Langvin; 3e do, Arthur Côté; 4e do, Félix LaRue; 5e do, Patrick Durkin. Mentions honorables: Émile LaRue, Camille Marsan, Albert Rousseau, Joseph Hébert, Joseph Bourget, Pierre Voyer, Daniel Parrot, Joseph Roy, François Rey, Joseph Cinq-Mars, Edmond Hébert, Patrick Coote, Charles

Marcotte, Ulric East, Alfred Roy, Siméon Frenette, Patrick O'Reilly, Eugène St. Pierre, Joseph Mercier.

Version latine.—1er prix, Blaise Letellier; 2e prix, Clovis Arsenault; 3e do, Patrick Durkin. 1er accessit, Albert Rousseau; 2e do, Pierre Voyer; 3e do, Arthur Côté; 4e do, Camille Marsan; 5e do, Félix LaRue.

Thème latin.—1er prix, Clovis Arsenault; 2e do, Daniel Parrot; 3e do, Blaise Letellier. 1er accessit, Hector Langevin; 2e do, Emile LaRue; 3e do, Félix LaRue; 4e do, Patrick Durkin; 5e do, Joseph Bourget.

Exercices français.—1er prix, Blaise Letellier; 2e do, Clovis Arsenault; 3e do, François Rey. 1er accessit, Patrick Durkin; 2e do, Pierre Voyer; 3e do, Camille Marsan; 4e do, Charles Marcotte; 5e do, Arthur Côté.

Histoire de la Grèce.—1er prix, Blaise Letellier; 2e do, Rosario Morisset; 3e do, Clovis Arsenault. 1er accessit, Joseph Hébert; 2e do, Edouard Taschereau; 3e do, Camille Marsan; 4e do, Eugène St. Pierre; 5e do, Edmond Hébert.

Géographie.—1er prix, Blaise Letellier; 2e do, Clovis Arsenault; 3e do, Edouard Taschereau. 1er accessit, Rosario Morisset; 2e do, Odule Lemieux; 3e do, Joseph Cinq-Mars; 4e do, Camille Marsan; 5e do, Félix LaRue.

Exercices anglais.—1er prix, Albert Rousseau; 2e do, Patrick Durkin; 3e do, Arthur Côté. 1er accessit, Edouard Taschereau; 2e do, Camille Marsan; 3e do, Eugène Tessier; 4e do, Clovis Arsenault; 5e do, Hector Langevin.

Récitation anglaise.—1er prix, Edouard Taschereau; 2e do, Clovis Arsenault; 3e do, Eugène Tessier. 1er accessit, Alfred Roy; 2e do, Joseph Cinq-Mars; 3e do, Rosario Morisset; 4e do, François Rey; 5e do, Napoléon Falardeau.

Arithmétique et Tenue des livres.—1er prix, Pierre Voyer; 2e do, Eugène St. Pierre; 3e do, Blaise Letellier. 1er accessit, Napoléon Falardeau; 2e do, Eugène Tessier; 3e do, Ulric East; 4e do, Rosario Morisset; 5e do, Albert Rousseau.

Mémoire.—1er prix, Rosario Morisset; 2e do, Blaise Letellier; 3e do, Edouard Taschereau. 1er accessit, Joseph Cinq-Mars; 2e do, Clovis Arsenault; 3e do, François Rey; 4e do, Arthur Côté; 5e do, Camille Marsan.

Instruction religieuse.—1er prix, Clovis Arsenault; 2e do, Camille Marsan; 3e do, Blaise Letellier. 1er accessit, Alfred Roy; 2e do, Arthur Côté; 3e do, Hector Langevin; 4e do, Rosario Morisset; 5e do, Odule Lemieux.

SIXIÈME.

Excellence.—1er prix, Edouard Plamondon; 2e do, William Savarie; 3e do, Errol Bouchette. 1er accessit, Séraphin Mahéu; 2e do, Louis Fortier; 3e do, Aimé Gagnon; 4e do, Adolphe Langelier. Mentions honorables: Guillaume Lyonnais, Philippe Robitaille, Alexis Dérousselle, Alfred Duberger, Joseph Edge, Egide Gingras, Pierre Ruel, Victor Lessard, Siméon Grondin, Alfred Routier, Victor Vaillancourt, Honorat Hudon, Ernest Crépault, Prosper Myrand, Louis Brunet, George Tremblay (senior), Napoléon Picher, Léon Marmette. Gaudiose Turgeon, Edmond Bittner.

Version latine.—1er prix, Edouard Plamondon; 2e do, Errol Bouchette; 3e do, Aimé Gagnon. 1er accessit, William Savarie; 2e do, Philippe Robitaille; 3e do, Louis Fortier; 4e do, Alexis Dérousselle.

Thème latin.—1er prix, Edouard Plamondon; 2e do, William Savarie; 3e do, Séraphin Maheu. 1er accessit, Victor Lessard; 2e do, Alfred Duberger; 3e do, Philippe Robitaille; 4e do, Guillaume Lyonnais.

Exercices français.—1er prix, Edouard Plamondon; 2e do, William Savarie; 3e do, Ernest Crépault. 1er accessit, Errol Bouchette; 2e do, Louis Brunet; 3e do, George Trémblay (senior); 4e do, Aimé Gagnon.

Arithmétique.—1er prix, Emile Bélanger; 2e do, Edouard Plamondon; 3e do, Séraphin Maheu. 1er accessit, Louis Brunet; 2e do, Philippe Robitaille; 3e do, Joseph Fraser; 4e do, Siméon Grondin.

Histoire ancienne.—1er prix, William Savarie; 2e do, Edouard Plamondon; 3e do, Ernest Crépault. 1er accessit, Louis Fortier; 2e do, Joseph Edge; 3e do, Errol Bouchette; 4e do, Auguste Edge.

Géographie.—1er prix, William Savarie; 2e do, Séraphin Maheu; 3e do, George Trémblay (senior). 1er accessit, Ernest Bouchette; 2e do, Paul Fiset; 3e do, Prosper Myrand; 4e do, Emile Bélanger.

Exercices anglais.—1er prix, Emile Bélanger; 2e do, Séraphin Maheu; 3e do, Edouard Plamondon. 1er accessit, Adolphe Langelier; 2e do, Alfred Duberger; 3e do, Siméon Grondin; 4e do, Prosper Myrand.

Récitation anglaise.—1er prix, Adolphe Langelier; 2e do, Emile Bélanger; 3e do, Edouard Plamondon. 1er accessit, Séraphin Maheu; 2e do, Joseph Edge; 3e do, Mathias Pichet; 4e do, Alfred Duberger.

Mémoire.—1er prix, William Savarie; 2e do, Louis Fortier; 3e do, Joseph Edge. 1er accessit, Auguste Edge; 2e do, Séraphin Maheu; 3e do, Adolphe Langelier; 4e do, Alfred Duberger.

Instruction religieuse.—1er prix, Joseph Edge; 2e do, William Savarie; 3e do, George Trémblay (senior). 1er accessit, Louis Fortier; 2e do, Guillaume Lyonnais; 3e do, Aimé Gagnon; 4e do, Joseph Fraser.

SEPTIÈME.

Excellence.—1er prix, François-Xavier Feuiltault; 2e do, Jules Trudel; 3e do, Napoléon Blackburn. 1er accessit, Edmond Joncas; 2e do, Edouard Langelier; 3e do, Alfred Rodrigue; 4e do, Abraham Vaillancourt; 5e do, Léon Rochette. Mentions honorables: Arthur Marcotte, James Jennings, Arthur Bussières, Joseph Pouliot, Napoléon Dussault, Ernest Migner, Joseph Nadeau, Alfred Rhéaume, Jules Paradis, Arthur Blouin, Joseph Lemieux, Charles Langlois, George Garneau, Arthur Demers, André Michaud, Etienne Fréchette, Léonidas Laberge.

Version latine.—1er prix, Jules Trudel; 2e do, Edmond Joncas; 3e do, Léon Rochette. 1er accessit, Napoléon Blackburn; 2e do, Abraham Vaillancourt; 3e do, Joseph Pouliot; 4e do, Arthur Bussières; 5e do, Arthur Blouin.

Thème latin.—1er prix, François-Xavier Feuiltault; 2e do, Jules Trudel; 3e do, Napoléon Blackburn. 1er accessit, Edmond Joncas; 2e do, Léon Rochette; 3e do, Abraham Vaillancourt; 4e do, Arthur Marcotte; 5e do, Arthur Bussières.

Exercices français.—1er prix, Edmond Joncas; 2e do, François-Xavier Feuiltault; 3e do, Jules Trudel. 1er accessit, Joseph Pouliot; 2e do, Edouard Langelier; 3e do, Napoléon Dussault; 4e do, Alfred Rodrigue; 5e do, Napoléon Blackburn.

Arithmétique.—1er prix (*ex æquo*), Napoléon Blackburn et Alfred Rodrigue; 3e do, Joseph Lemieux. 1er accessit, Jules Paradis; 2e do, Ernest Migner; 3e do, Abraham Vaillancourt; 4e do, Alfred Marcotte; 5e do, Edmond Joncas.

Exercices anglais.—1er prix, James Jennings ; 2e do, George Garneau ; 3e do, Edouard Langelier. 1er accessit, Abraham Vaillancourt ; 2e do, Napoléon Blackburn ; 3e do, Edmond Joncas ; 4e do, Alfred Rhéaume ; 5e do, Léon Rochette.

Récitation anglaise.—1er prix, George Garneau ; 2e do, James Jennings ; 3e do, Napoléon Blackburn. 1er accessit, Edouard Langelier ; 2e do, Léon Rochette ; 3e do, Alfred Rodrigue ; 4e do, Abraham Vaillancourt ; 5e do, Alfred Rhéaume.

Mémoire.—1er prix, Jules Trudel ; 2e do, François-Xavier Feuiltault ; 3e do, Etienne Frechette. 1er accessit, Edouard Langelier ; 2e do, Napoléon Blackburn ; 3e do, Alfred Rodrigue ; 4e do, James Jennings ; 5e do, Alfred Marcotte.

Instruction Religieuse.—1er prix, Léon Rochette ; 2e do, François-Xavier Feuiltault. 3e do, André Michaud. 1er accessit, Octave Feuiltault ; 2e do, Edouard Langelier ; 3e do, Arthur Blouin ; 4e do, Abel Rochette ; 5e do, Eugène Tardivel.

ÉLÉMENTS.

Excellence.—1er prix, Noël Roy ; 2e do, Narcisse Gingras ; 3e do, Alfred Simard. 1er accessit, Joseph Gagnon ; 2e do, Moïse Clavet ; 3e do, Thomas Grenier ; 4e do, G-orge Trépanier. Mentions honorables : Charles Simard, Almanzor Guay, Harold Goodwin, Joseph Bélanger, Alexandre Lamothe, Philippe Langevin, Arthur Laberge.

Version latine.—1er prix, Alfred Simard ; 2e do, Harold Goodwin ; 3e do, Noël Roy. 1er accessit, Philippe Langevin ; 2e do, Narcisse Gingras ; 3e do, Charles Simard ; 4e do, Joseph Gagnon.

Thème latin.—1er prix, Harold Goodwin ; 2e do, Noël Roy ; 3e do, Philippe Langevin. 1er accessit, Narcisse Gingras ; 2e do, Joseph Gagnon ; 3e do, Charles Simard ; 4e do, Thomas Grenier.

Exercices français.—1er prix, George Trépanier ; 2e do, Narcisse Gingras ; 3e do, Thomas Grenier. 1er accessit, Noël Roy ; 2e do, Alfred Simard ; 3e do, Joseph Gagnon ; 4e do, Moïse Clavet.

Arithmétique.—1er prix, Philippe Langevin ; 2e do, Harold Goodwin ; 3e do, Joseph Gagnon. 1er accessit, Narcisse Gingras ; 2e do, Alfred Simard ; 3e do, Charles Simard ; 4e do, Almanzor Guay.

Exercices anglais.—1er prix, Harold Goodwin ; 2e do, Robert Bouchette ; 3e do, Narcisse Gingras. 1er accessit, William Baillairgé ; 2e do, Alfred Simard ; 3e do, Henri Pelletier ; 4e do, Thomas Grenier.

Récitation anglaise.—1er prix, Harold Goodwin ; 2e do, Alfred Simard ; 3e do, Narcisse Gingras. 1er accessit, Joseph Gagnon ; 2e do, Robert Bouchette ; 3e do, William Baillairgé ; 4e do, George Trépanier.

Mémoire.—1er prix, Joseph Gagnon ; 2e do, Alfred Simard ; 3e do, Noël Roy. 1er accessit, Thomas Grenier ; 2e do, Narcisse Gingras ; 3e do, Moïse Clavet ; 4e do, Joseph Bélanger.

Instruction religieuse.—1er prix, Edouard Vallière ; 2e do, Noël Roy ; 3e do, Joseph Gagnon. 1er accessit, Onésiphore Turgeon ; 2e do, Alexandre Lamothe ; 3e do, Arthur Simard ; 4e do, Narcisse Gingras.

HUITIÈME.

Langue française.—1er prix, Alphonse Lapierre ; 2e do, Arthur Simard ; 3e do, Prosper Sinot. 1er accessit, Cléophas Picher ; 2e do, Ferdinand Goulet ; 3e do, Théodule Giguère ; 4e do, Auguste Côté.

Mémoire.—1er prix, Arthur Simard ; 2e do, Alphonse Lapiere ; 3e do, Cléophas Picher. 1er accessit, Prosper Sinot ; 2e do, Ferdinand Goulet ; 3e do, Auguste Côté ; 4e do, Olivier Picard.

Arithmétique.—1er prix, Théodule Giguère ; 2e do, Auguste Bourbon ; 3e do, Prosper Sinot. 1er accessit, Alphonse Lapiere ; 2e do, Arthur Simard ; 3e do, Olivier Picard ; 4e do, John Burns.

Langue anglaise.—1er prix, Amable Proulx ; 2e do, Raphaël Pâquet ; 3e do, George Bruneau. 1er accessit, Auguste Bourbon ; 2e do, Auguste Côté ; 3e do, Arthur Simard ; 4e do, Cléophas Picher.

Instruction religieuse.—1er prix, Amable Proulx ; 2e do, Olivier Pamalon ; 3e do, George Bruneau. 1er accessit, Léon Saucer ; 2e do, Alphonse Lapiere ; 3e do, Arthur Simard ; 4e do, Olivier Picard.

DESSIN.

Première division.—1er prix, Edouard Vallière ; 2e do, Ernest Cloutier.
Seconde division —1er prix, Edouard Dorion ; 2e do, Edmond Hébert.
Accessit, Alexis Nadeau.

Médailles Dufferin.

Depuis l'année 1874-75, Son Excellence le Comte de Dufferin, Gouverneur-Général de la Puissance du Canada, pour témoigner de son zèle en faveur des fortes études, veut bien donner annuellement, pendant la durée de son séjour au Canada, une médaille d'argent et une médaille de bronze, pour un concours entre les élèves de Philosophie de première année du Séminaire de Québec. Ce concours doit avoir lieu par écrit vers la fin de l'année scolaire, suivant les règles des compositions du Baccalauréat des Arts.

Médaille d'argent.—Arthur Scott.

Médaille de bronze.—Elzéar Delamare.

Prix Demers.

Un ancien élève du Séminaire de Québec, le Rév. M. Bernard O'Reilly, D. D., voulant témoigner son affection pour son *Alma Mater* et sa reconnaissance pour M. Jérôme Demers, l'un des plus illustres de ses professeurs d'autrefois, donnera tous les ans, tant qu'il vivra, deux Médailles, une d'or de la valeur de \$50 et une d'argent. Il désire que ces médailles portent le nom de PRIX DEMERS, et soient données, chaque année, aux deux premiers Bacheliers, dans la faculté des Arts, au Petit Séminaire de Québec.

Premier prix Demers.—Alphonse Lemieux, A. B.

Second do Henri Gouin, A. B.

Renseignements divers.

CONCERNANT LES ÉLÈVES.

PENSIONNAIRES.

1. L'année scolaire au Petit et au Grand Séminaire de Québec est de dix mois. Elle se divise, pour le paiement de la pension, en trois termes : le premier terme commence le jour fixé pour l'ouverture des classes ; le second, le 14 décembre ; et le dernier, le premier avril.
 2. Le prix de la pension est de \$100, payables d'avance par tiers de \$33.33 chacun, au commencement de chaque terme. Le Séminaire fournit la couchette, le matelas et les oreillers moyennant \$2.40 payables en entrant.
 3. On ne déduit rien sur le premier terme en faveur de ceux qui arrivent après l'ouverture des classes, et on ne fait aucune remise pour une absence de moins de deux mois consécutifs.
 4. Tous les pensionnaires doivent porter l'habit du collège, qui consiste en un capot de drap bleu avec nervures blanches et une ceinture de laine verte. Le capot doit descendre un peu plus bas que le genou, et M. le Directeur est autorisé à interdire ceux qui n'ont pas la longueur exigée. La tête doit être couverte d'une casquette de même couleur et de même étoffe que le capot, portant aussi une nervure blanche. En hiver, le bas de la casquette est revêtu d'une bande d'astrakan ou de mouton. Ils doivent être pourvus d'habits et de linge en quantité suffisante pour être toujours dans un état de propreté convenable.
 5. Les effets que leurs parents doivent leur fournir, outre les habits, sont : une valise ou un coffre ou un petit meuble pour mettre leur linge ; des draps, des couvertes, un couvre-pieds, des taies d'oreillers, des bonnets, des serviettes, un bassin, un miroir, du savon, des peignes, du noir et des brosses à souliers, une brosse pour les habits ; pour le réfectoire, il faut des serviettes, un couteau, une fourchette, une cuiller, une tasse ou gobelet.
 6. Tous les effets doivent, autant que possible, être marqués en toutes lettres, ou au moins de manière à être reconnus facilement.
 7. Les élèves ont à leur disposition une bibliothèque où ils peuvent trouver, moyennant une légère contribution mensuelle, tous les livres de lecture dont ils ont besoin. Il y a de plus dans la maison un magasin où se vendent les livres de classe, le papier et les autres choses nécessaires pour les études, mais on vend toujours au comptant.
- Les pensionnaires ne doivent apporter avec eux que leurs livres de piété, de classe ou de prix. Il ne leur est pas permis d'en avoir d'autres, sans l'autorisation de M. le Directeur.

EXTERNES.

On n'admet généralement comme externes que les jeunes gens de la ville. Les autres ne sont admis que rarement, avec une autorisation expresse qui peut toujours être révoquée; et on exige qu'ils demeurent chez quelque proche parent qui puisse surveiller leur conduite.

Les externes doivent payer \$1.25 au commencement de chaque mois, excepté les mois de juillet et d'août. Ils portent le même uniforme que les pensionnaires, excepté les élèves des classes inférieures à la *Sixième*, lesquels ne doivent avoir de capot qu'avec la permission de M. le Directeur. Sortir sans l'uniforme est une faute grave, qui peut même devenir un cas exclusif si elle est commise le soir. Les sorties du soir, après le jour tombé, sont absolument interdites aux externes, excepté en compagnie de leur père, ou mère, ou tuteur, seulement pour les réunions de famille ou pour quelque service que les parents exigent d'eux.

Ils ne peuvent s'abonner à aucune bibliothèque, ou cabinet de lecture, ou société instructive ou amusante, ni former entre eux de société, sans permission.

Si une cause imprévue les empêche de venir en classe, ils doivent à leur retour présenter à M. le Directeur un billet signé de leurs parents ou tuteurs faisant connaître la cause et la durée de leur absence.

TABLE DES MATIÈRES.

	PAGE.
Calendrier	3
Personnel de l'Université	11
Faculté de Théologie	13
Faculté de Droit	14
Faculté de Médecine	15
Faculté des Arts	17
Elèves et étudiants durant l'année 1876-77.....	19
Faculté de Théologie	19
Faculté de Droit	20
Faculté de Médecine.....	20
Faculté des Arts.....	22
Collèges affiliés	25
Grands Séminaires affiliés	25
Cours des Facultés durant l'année 1877-78.....	26
Cours de la faculté de Théologie.....	26
Cours de la faculté de Droit.....	27
Cours de la faculté de Médecine.....	28
Cours de la faculté des Arts	30
Ordre suivant lequel les cours doivent être suivis.....	32
Gradués de l'Université Laval, depuis sa fondation jusqu'à juillet 1877.	33
Bacheliers	33
Maîtres ou Licenciés	38
Docteurs	0
Notice biographique, M. James George Colston.....	43
Notice biographique, M. l'abbé Louis-Ovide Brunet.....	44
Erection canonique de l'Université Laval.....	47
Lettre de S. E. Le Cardinal A. Franchi	55
Mandement de Mgr. E. A. Taschereau, Promulguant la Bulle qui érige canoniquement l'Université Laval.....	60
Adresse à Son Excellence Mgr. Conroy.....	66
Réponse de Son Excellence.....	67
Dons faits à l'Université Laval pendant l'année 1876-77	70
Université Laval	83
Organisation de l'enseignement.....	83

	PAGE.
Faculté de Théologie.....	84
Faculté de Droit.....	86
Enseignement	86
Prix dans la faculté de Droit, Médaille Dufferin et Prix Tessier.....	86
Faculté de Médecine.....	87
Enseignement	87
Degrés	90
Prix dans la faculté de Médecine.....	91
Prix Morrin.....	91
Prix Sewell.....	91
Affiliation au Collège Royal des Chirurgiens de Londres.....	91
Faculté des Arts.....	92
Enseignement	92
Degrés dans la faculté des Arts.....	95
Prix dans la faculté des Arts.....	97
Bibliothèque.....	98
Discipline.....	98
Dispositions générales.....	98
Conduite à l'Université.....	100
Règlement du Pensionnat.....	101
Matières des épreuves du Bacc. <i>ès Arts ès Lettres et ès Sciences</i> en juin 1877	103
Prix du Prince de Galles.....	107
Déboursés que les élèves ont à faire, année 1877-78	108
Pension au Pensionnat.....	108
Cours privés de la faculté des Arts.	108
Cours de Droit.....	109
Cours de Médecine.....	109
Prix des Diplômes.....	109
Catalogue du Musée Zoologique.....	110
Oiseaux.....	110
Mammifères.....	112
Poissons.....	112
Reptiles.....	112
Hémiptères.....	112

	PAGE.
Séminaire de Québec (1876-77).....	iii
Grand Séminaire.....	iv
Petit Séminaire.....	vi
Elèves du Petit Séminaire.....	viii
Distribution des prix au Petit Séminaire.....	xix
Médailles Dufferin.....	xxvi
Prix Demers.....	xxvi
Renseignements divers concernant les élèves.....	xxvii